

République Démocratique du Congo
Système des Nations Unies

Document Commun de Pays

CCA 2019

Rapport définitif

Novembre 2019

Moncef KOUIDHI, Consultant international
En collaboration avec :
Josephine MAPENDO, Consultante nationale
Florent MUNKENI, Consultant national
et l'appui des agences du SNU

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
RESUME.....	7
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE : analyse causale basée sur les droits humains et prise en compte des personnes laissées de côté	13
II. PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT ET LEURS CAUSES : la RDC entre croissance, crises, conflits et quête vers une gouvernance efficace au service du développement inclusif et durable	14
2.1 Fragilité de l'Etat, gouvernance politique à faible effet sur la réduction des vulnérabilités et conflits récurrents.....	14
2.1.1 Dynamique des conflits	14
2.1.2 Fragilité multidimensionnelle de la RDC.....	18
2.1.3 Gouvernance politique et institutionnelle peu efficace porteuse de multiples incertitudes sur la consolidation de l'état de droit et la trajectoire des ODD.....	20
2.1.4 Système judiciaire peu performant.....	22
2.1.5 Décentralisation à l'arrêt limitant les capacités provinciales et locales dans l'exercice de la gouvernance locale et la gestion du développement régional/local.....	23
2.2 Situation critique des droits humains	24
2.3 Croissance économique non inclusive portée par une économie de rente spéculative au détriment d'une économie plus diversifiée	27
2.4 Pauvreté de masse, inégalités fortes, insécurité alimentaire croissante et vulnérabilités socio-économiques aggravées	29
2.5 Progrès, difficultés et inégalités d'accès aux services sociaux de base	36
2.5.1 Démographie : Forte croissance et dividende démographique sous contraintes	36
2.5.2 Education : progrès contrastés par des inégalités et la faible qualité de l'enseignement	38
2.5.3 Santé : Progrès insuffisants plombés par un fort taux de mortalité maternelle et inégalités d'accès	40
2.5.4 Eau et assainissement : retards et inégalités accentuées.....	42
2.6 Inégalités liées au genre et importance de la violence basée sur le genre.....	44
2.7 Gestion durable des ressources naturelles et gouvernance environnementale.....	46
III. VISION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : défis et perspective de développement inclusif durable	49

IV. PROGRES DU PAYS VERS L'AGENDA 2030 : vers une trajectoire ascendante mettant en avant la sécurité alimentaire, les moyens d'existence durable des populations et la paix.....	51
4.1 Leçons apprises des OMD.....	51
4.2 Trajectoire globale des ODD.....	53
V. NE LAISSER PERSONNE DE CÔTE : meilleures conditions de vie pour les populations en insécurité alimentaire et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté.....	56
VI. DEFIS ET PERSPECTIVES TRANSFRONTALIERES : insécurité transfrontalière récurrente et peu d'initiatives pour la dynamisation des économies transfrontalières	61
6.1 Croissance économique régionale tirée par les activités minières et pétrolières à faibles impacts sur le niveau de développement humain.....	61
6.2 Gouvernance peu performante, plombée par la lenteur des progrès de l'Etat de droit et la forte corruption.....	62
6.3 Impacts des conflits de la RDC et mécanismes régionaux de paix dans les grands lacs... 	63
VII. PAYSAGE GLOBAL DU FINANCEMENT DES ODD ET OPPORTUNITES DE PARTENARIATS : défis de mobilisation des ressources internes et développement de partenariats multiformes	64
VIII. AVANTAGES COMPARATIFS DU SNU	68
8.1 Leçons apprises de l'UNDAF.....	68
8.2 Synergies entre le SNU et la MONUSCO.....	70
IX. ANALYSE DES RISQUES : affaiblissement des institutions de l'Etat, conflits non résolus et aggravation de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations	72
X. TRAJECTOIRES ET LACUNES POUR LA REALISATION DES ODD : vers une accélération de certaines trajectoires pour des gains rapides	73
10.1 Trajectoires actuelles des ODD.....	73
10.1.1 Dimension économique.....	73
10.1.2 Dimension sociale	74
10.1.3 Dimension environnementale.....	76
10.1.4 Dimension gouvernance	76
10.2 Lacunes.....	77
XI. DEFIS DE LA RDC ET OPPORTUNITES DE POSITIONNEMENT DU SNU : meilleur positionnement sur les fondamentaux de la paix, la gouvernance, l'inclusion économique, sociale et territoriale	80
11.1 Avantages comparatifs du SNU et opportunités de synergies.....	80
11.2 Orientations stratégiques et domaines de concentration	81
XII. ANEXES.....	84
12.1 Documents consultés.....	85
12.2 Personnes rencontrées.....	86
12.3 Trajectoire des ODD en 2018.....	87

INTRODUCTION

1. Le présent Bilan commun de pays (CCA) est la première étape du processus de formulation du prochain UNDAF 2019-2023. Les directives de l'UNDG confèrent un caractère mandataire au Bilan commun de pays qui a essentiellement pour objectif de dégager le positionnement et/ou repositionnement stratégique du SNU sur la base d'une situation de référence mettant en exergue les défis majeurs de la RDC, les types de réponses envisagées par le gouvernement et les avantages comparatifs du SNU dans sa contribution à l'atteinte de certains résultats liés au développement, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la consolidation de la paix et l'amélioration de la situation des personnes laissées de côté. Ce CCA a identifié les problèmes et enjeux majeurs du développement, de la paix, d'un mode de gouvernance garantissant plus fermement l'autorité, la stabilité et la continuité de l'état de droit ainsi que les droits de l'homme. Ce CCA tente de cerner les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles des principaux problèmes identifiés et différenciés sur la base d'une typologie territoriale des grandes problématiques de développement, de consolidation de paix et de sécurité. Cette phase est cruciale dans la mesure où elle va permettre au SNU de dégager un diagnostic partagé et une vision commune pour les priorités d'intervention au cours des cinq prochaines années. Elle vise également à dégager des objectifs communs entre l'Equipe pays et la MONUSCO dans le processus d'intégration, de façon progressive de toutes les activités de la MONUSCO liées au développement, au renforcement des capacités de résilience et d'inclusion sociale et territoriale. Les résultats et les conclusions du CCA devraient naturellement mieux guider l'approfondissement des axes d'intervention et les résultats escomptés (effets et produits).
2. En vue de mieux appréhender les facteurs de fragilité de la RDC, la dynamique des conflits se manifestant sous plusieurs formes selon les zones, les causes d'affaiblissement de l'Etat dans ses missions régaliennes et la fragilité du système démocratique à forts impacts sur la stabilité des institutions ont été retenus comme une grille de lecture pour saisir l'efficacité des politiques publiques, l'amélioration du niveau de vie des populations et les droits fondamentaux de la population notamment les droits des personnes et groupes les plus vulnérables y compris les réfugiés, les déplacés et les rapatriés.
3. Les choix des thématiques ont été orientés par la vision des ODD, les orientations en cours du gouvernement et les leçons apprises des programmes du SNU et de la MONUSCO. Plusieurs études, enquêtes et rapports thématiques conduites par le gouvernement, les ONG, les partenaires au développement, le SNU et la MONUSCO ont été capitalisés et des entretiens avec les parties prenantes ont permis d'actualiser certaines analyses sur les facteurs de la crise socio-politique, de la fragilisation de l'Etat dans ses capacités à conduire les politiques publiques, les déterminants de la pauvreté et la vulnérabilité des populations.
4. Le CCA a été élaboré, dans un premier temps en novembre 2017, dans un contexte institutionnel marqué par plusieurs incertitudes liées au glissement du calendrier des élections présidentielle et législatives en 2018 qui auraient dû être organisées en décembre 2016 et à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la violation des droits de l'homme et, dans un deuxième temps en 2019, pour intégrer les évolutions récentes de la situation socio-économique et politique entre 2017 et 2019.
5. Le contexte national reste toujours marqué par la continuité de certaines situations transitionnelles et l'aggravation de la crise économique et sociale. Avant tout, le dérapage du calendrier électoral lié aux enjeux de pouvoirs et de captation de la rente minière par certaines sphères politiques crée des incertitudes sur l'avenir politique, sécuritaire, économique et social du pays. Ensuite, l'inscription dans la durée de la transition de la MONUSCO, compte tenu des situations volatiles sur le plan sécuritaire dans l'Est, et l'émergence de nouveaux foyers de fortes tensions communautaires et politiques (Kasaï) met le pays devant de grands défis de consolidation de la paix et de la cohésion

sociale. Ensuite, l'aggravation des situations humanitaires du fait de l'aggravation des problèmes de sécurité alimentaire et de déplacements des populations liés aux conflits armés détourne le pays des actions de développement et des processus transformationnels de l'économie et de la société congolaise.

6. Le CCA a été conduit pour atteindre les objectifs suivants à :

- Identifier les problèmes majeurs qui entravent le développement inclusif et durable de la RDC ;
- Éclaircir les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles (profondes) des problèmes majeurs identifiés ;
- Examiner les rôles et évaluer les capacités des détenteurs d'obligations et des titulaires de droits identifiés ;
- Identifier les groupes les plus vulnérables selon le principe « *Ne laisser personne de côté* » ;
- Apprécier les avantages comparatifs de l'équipe pays des Nations unies et ceux de la MONUSCO, dans la perspective d'une évolution de ses missions dans le sens de la mobilité pour la protection des populations et la création d'un environnement sécuritaire propice aux actions de développement ;
- Indiquer le meilleur positionnement et le choix des domaines prioritaires d'intervention du SNU en RDC pour les cinq prochaines années.

Sigles

- BCC : Banque centrale du Congo
- BCNUDH : Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
- CDF : Franc congolais
- CDMT : Cadres de dépenses à moyen terme
- CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale
- CMU : Couverture maladie universelle
- DGI : Direction général des impôts
- DGM : Direction générale de migration
- DSCRП : Document de stratégie pour croissance et la réduction de la pauvreté
- DSRP : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- ETD : Entités Territoriales Décentralisées
- FARDC : Forces armées de la RDC
- FENU : Fonds d'Equipements des Nations Unies
- GARD : Gestion efficace axée sur les résultats de développement
- IDE : Investissements directs étrangers
- IDH : Indicateur de Développement Humain
- IMF : Institutions de microfinance
- INS : Institut National de la Statistique
- ITIE : Initiative pour la transparence des industries extractives
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- OCDD : Observatoire congolais du Développement Durable
- ODD : Objectifs du développement durable
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- PAM : Programme Alimentaire Mondiale
- PCIMA : Prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë
- PLD : Point lumineux de développement
- PME : Petites et moyennes entreprises
- PMI : Petite et moyenne industrie
- PNAT : Plan national d'aménagement du territoire
- PNC : Police nationale congolaise
- PNSD : Plan national stratégique de développement
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPP : Partenariat public – privé
- PTF : Partenaires techniques et financiers
- RDC : République démocratique du Congo
- REDD : Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation
- RIA : Rapid Integrated Assessment (Analyse Rapide Intégrée)
- RNEC : Répertoire national des entreprises du Congo
- SADC : Communauté pour le développement de l'Afrique australe
- SDAU : Schémas directeurs d'aménagement urbain
- SNPS : Stratégie nationale de protection sociale
- TIC : Technologies de l'information et de la communication
- TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
- UA : Union africaine
- UE : Union européenne
- UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
- HNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
- VIH/Sida : Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis

RESUME

Analyse des principaux problèmes de développement

Fragilité de l'Etat, gouvernance politique difficile, conflits et quêtes d'une voie de développement durable inclusif

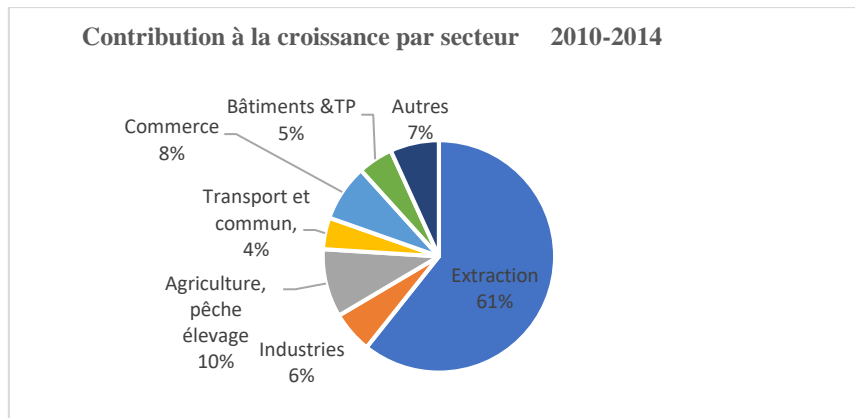
7. L'aggravation de la crise politique depuis 2015 a accentué l'accumulation de déficits dans tous les secteurs et de conflits latents qui n'ont reçu ni toute l'attention politique nécessaire ni les ressources matérielles requises jusqu'au jour où des conflits périodiques ont pu surgir à tout moment. Cette situation renvoie souvent aux causes structurelles du développement qui n'ont pas été traitées en profondeur depuis plusieurs décennies afin de permettre aux populations de sortir du cercle de la pauvreté et du repli identitaire. La pauvreté dont souffrent les populations n'est pas la conséquence des calamités naturelles comme dans certains pays sahéliens ; elle est due à la « malédiction des richesses naturelles », au mode de gouvernance qui a prévalu durant plusieurs décennies, à l'impact des conflits de plusieurs pays de la sous-région sur la stabilité et la paix dans l'Est de la RDC.
8. La forte paupérisation d'une grande partie de la population, la déficience des principaux services de base (eau potable, électricité, santé et éducation), le manque d'opportunités économiques et l'insécurité liée à la déliquescence de l'autorité de l'Etat ont fragilisé toutes les couches de la population. Outre la partie Est de la RDC et le Kasai, plusieurs tensions et rivalités entre communautés ont été à l'origine de certains affrontements meurtriers comme c'est le cas en l'Equateur, dans le Bas Congo, l'Ituri, la Province Orientale et les nouvelles provinces.
9. La plupart des conflits relevés obéissent souvent à des logiques d'intérêts et de positionnement de pouvoirs qui ont été exacerbées par l'appauvrissement des populations, la centralisation des pouvoirs à Kinshasa, le manque de légitimité des pouvoirs locaux et le repli du système politique, souvent sur des rivalités identitaires. Parfois, certains conflits éclatent à l'approche d'un événement déclencheur comme l'approche des élections et les délimitations territoriales entre localités.
10. Dans l'ensemble, la RDC accuse un faible niveau de gouvernance politique, économique et le niveau de corruption reste très élevé. Le système de reddition des comptes est presque défaillant, malgré les efforts entrepris pour renforcer les pouvoirs de la Cour des comptes. Le score de l'Indice Africain d'Ibrahim de Gouvernance de 2017 classe la RDC au 47^{ème} rang sur 54 pays africains avec une valeur de 32,1 soit 18 points de moins que la moyenne africaine. Le score de la dimension Sécurité et Etat de droit en RDC est en dessous de près de 40 % de la moyenne enregistrée en Afrique, malgré les progrès enregistrés de 2,7 % sur la période de 2006-2017.
11. Le problème majeur identifié en matière de gouvernance soulève un questionnement sur l'efficacité du système électoral en place et le manque d'indépendance de certaines institutions constitutionnelles dans la promotion de la bonne gouvernance et la stabilité des institutions.

Aggravation de la situation des droits de l'homme

12. Les espaces d'expression démocratique et les libertés individuelles se sont rétrécis et la violence s'est progressivement installée dans toutes les régions surtout à l'Est. Les actes d'intimidation et les violences envers des opposants politiques, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme sont plus nombreux qu'auparavant. Les manifestations politiques, même pacifiques, se terminent souvent par la mort de nombreuses personnes et par l'augmentation des tensions sociales et politiques dans certains quartiers de Kinshasa et quelques provinces du Nord Est du pays et du Kasai. Depuis 2015, le pays connaît une forte augmentation du nombre de violations des droits civils et politiques. Pour l'année 2018, le BCNDH a documenté 6 831 violations des droits de l'homme, en progression de 5 % par rapport à 2017 ; le nombre de violation des droits de l'homme a été multiplié par 2,8 entre 2011 et 2018. Les responsabilités de ces violations sont imputables à 61 % aux forces armées et de sécurité de l'Etat et 31 % aux groupes armés.

Croissance insuffisamment inclusive dominée par la logique de l'économie de rente

13. La croissance de l'économie congolaise a connu un taux de croissance moyen entre 2004 et 2017 de 6,5%. Cette croissance est toujours portée par les secteurs extractifs en particulier les mines. Les secteurs à fort potentiel de création d'emplois n'émergent pas ; la contribution du secteur extractif est très élevée, 61% comparée à celle fort modeste des secteurs à forte intensité de main d'œuvre tels que l'agriculture (10%) ou l'industrie (6%). La croissance du PIB par habitant subit le poids démographique et se situe en dessous du taux de croissance du PIB entre 2003 et 2016. La maîtrise de la croissance démographique est indispensable pour ne pas anéantir les efforts pour la croissance économique et le relèvement du niveau de vie des populations.



Pauvreté de masse et insécurité alimentaire croissante

14. L'Indice de Développement Humain (IDH) qui prend en compte les indicateurs sensibles à la répartition des revenus pour mieux refléter les inégalités de revenus (IDHI) montre pour 2017 que l'IDH normal de la RDC est passé de 0,457 (176^{ème} rang sur 188 pays) à 0,319 (IDHI ajusté aux inégalités) soit une perte de valeur de 30,3 %. Cette perte est due surtout aux inégalités de revenus (-37,9 %) dans la santé (-36,1%) et la scolarisation (-26,3 %).
15. La pauvreté en RDC touche massivement toutes les régions, 64 % de la population congolaise vivaient en 2012 en dessous du seuil de pauvreté ; avec l'aggravation de la crise économique et politique de 2014 et sur la base de certains indicateurs macro-économiques (forts taux d'inflation autour d'une moyenne annuelle de 20 % depuis 2012, aggravation du déficit du compte courant de près de 10 %, glissement de la valeur du Franc Congolais, etc.) et la perception du vécu quotidien des populations dans la satisfaction de leurs besoins alimentaires, cette pauvreté semble s'être aggravée.
16. Le rapport mondial du PNUD de 2016 indique que la pauvreté multidimensionnelle qui appréhende la pauvreté à travers trois dimensions (cadre de vie, santé et éducation) a touché en 2013-2014, 72,5% de la population congolaise, avec une très forte intensité (50,8 %) ; le taux de l'extrême pauvreté multidimensionnelle se situe à 36,7 %.
17. En termes d'analyse dynamique et sur la base des résultats des deux dernières enquêtes 1,2,3, la pauvreté monétaire a baissé entre 2005 et 2012 passant de 71,3 % à 63,4 % soit 7,9 points de baisse. La pauvreté reste majoritairement rurale mais sa baisse a été plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain.
18. L'insécurité alimentaire est également l'une des causes de la pauvreté en RDC. En 2019, selon l'IPC, 15,5 millions de personnes sont en situation de crise et d'urgence en matière d'insécurité alimentaire. .
19. Les causes profondes de la pauvreté et de la vulnérabilité socio-économique des populations renvoient au problème de l'inefficacité de la gouvernance dans ses multiples dimensions peu soucieuse de mettre en œuvre un nouveau schéma de croissance inclusive combinant des politiques macro-économiques efficaces et des politiques publiques sectorielles orientées sur la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et sur la création d'emplois durables aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Difficultés d'accès aux services sociaux de base

20. Des progrès dans le secteur de l'éducation sont indiscutables, surtout au niveau primaire. Tous les indicateurs ont enregistré des progrès. Cependant, on constate depuis 2010, une inversion de la tendance baissière des années 90 du taux d'achèvement et du taux net de scolarisation. Au niveau secondaire, les progrès sont limités et les disparités entre provinces sont importantes. Les taux de fréquentation scolaire se situent en 2017-2018 (MICS) à 78 % pour le primaire, 32 % pour le Secondaire premier cycle et 34 % pour le Secondaire second cycle. Les adolescents en dehors de l'école sont de plus en plus nombreux surtout à partir du cycle secondaire.
21. En matière de santé, les efforts du gouvernement et des PTF ont permis de réduire considérablement la mortalité des enfants de moins de 5 ans passant de 92 pour 1 000 naissances en 1990 à 50 en 2017-2018. Cette baisse se confirme également pour le taux de mortalité infanto-juvénile. Ces efforts ont permis, par ailleurs, de doubler la proportion des enfants vaccinés contre la rougeole à 71,6 % en 2013 contre 38% en 1990 mais une tendance d'inversion en 2017-2018 s'est opérée, avec un taux de 57 %. Malgré ces efforts indéniables, d'autres fondamentaux inquiétants du secteur de la santé donnent de signes négatifs comme par exemple les épidémies d'Ebola, la rougeole, l'assainissement et l'hygiène des populations.
22. L'accès à l'eau potable est faible en RDC surtout en milieu rural, 19 % en 2017-2018 contre 52 % en milieu urbain. Les performances de la RDC sont nettement en dessous de celles des pays comparables comme dans les Etats fragiles ou les pays en développement.
23. Les causes de ces faibles performances sont multiples en particulier celles liées à la faible utilisation des services sociaux de base en raison des faibles revenus monétaires des populations, de l'insuffisance des structures sanitaires et de personnels formés pour offrir des services de santé de qualité et en raison de l'absence d'un système de protection sociale inclusif et soutenable dans ses modalités de financement et de mise en œuvre.

Inégalités liées au genre

24. Les femmes en RDC n'occupent pas leur place dans toutes les sphères de la société, compte tenu des pesanteurs sociologiques, culturelles et du manque d'accès à toutes les opportunités offertes aux hommes. Elles font face à un taux élevé de Violences basées sur le genre (VBG) combiné à une faible disponibilité des services de prévention et d'aide, et à leur faible accès à la justice. Le pourcentage de femmes, candidates ou élues, est extrêmement faible.
25. Les femmes sont aussi sous représentées dans les processus de paix. Cela tient notamment au fait que ces processus ont principalement été dominés par les « seigneurs de guerre », les chefs des partis politiques dominants et les hommes influents.
26. De manière globale, les principaux facteurs limitatifs de la participation des femmes dans la vie politique, économique et sociale sont i) le cadre normatif défavorable, ii) l'influence de certains préjugés sociaux et d'une culture politique dominée par les hommes et iii) l'accès restreint des femmes aux ressources économiques et financières.

Gestion durable des ressources naturelles et gouvernance environnementale

27. Les conflits armés, la forte croissance démographique et l'exploitation non rationnelle et non contrôlées des ressources naturelles ont engendré une dégradation du capital naturel de la RDC. Son taux net de déforestation est estimé à 0,2 % entre 1990 et 2014. Le taux de couverture forestière qui était de 70 % en 1995, n'a représenté que 64 % en 2014. Face à cette situation, la RDC a bâti un réseau d'aires protégées sur plus de 10 % de son territoire avec l'objectif d'améliorer ce taux pour les prochaines années. L'érosion ravinante (47%), les inondations (16 %), les pluies diluviennes (14 %), les effondrements (5%) et les glissements de terrain (4,5%) sont les types de catastrophes les plus récurrents en RDC.
28. Depuis 2012, la RDC s'est engagée dans un processus d'intégration de la problématique des changements climatiques dans ses politiques et stratégies sectorielles ainsi que sa prise en compte dans la planification nationale de développement.
29. Les impacts du changement climatique se manifestent désormais sur tout le territoire notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'accès aux ressources, ce qui induit une forte vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire et de santé publique.

30. Les principales causes de la dégradation de la situation de l'environnement sont i) les pratiques agricoles non appropriées et les modes de consommation de l'énergie peu respectueux des fondamentaux du développement durable, ii) la faible productivité du secteur agricole et iii) la mauvaise gouvernance environnementale.

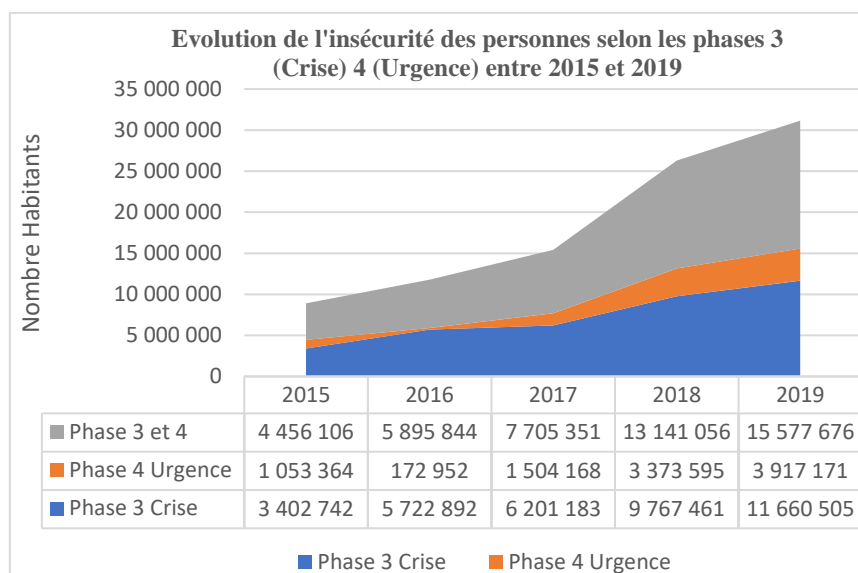
Leçons apprises de l'UNDAF 2013-2019 et synergies avec la MONUSCO

31. Les principales leçons apprises dans la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2019 sont :
- Le positionnement stratégique du SNU est pertinent et très avantageux pour soutenir les efforts du Gouvernement et des autres partenaires nationaux dans la réalisation, la protection et la promotion des droits humains.
 - L'efficacité de la mise en œuvre des programmes retenus par l'UNDAF a été variable selon les effets. Précisément, elle a été satisfaisante pour les effets 2 (développement économique), effet 3 (services sociaux) et effet 3 (VIH/Sida). Elle est plus contrastée pour les effets 1 (Gouvernance), effet 5 (environnement et gestion durable des ressources naturelles) et effet 6 (sécurité, droits humains, protection des civils). La moindre efficacité pour ces derniers effets de l'UNDAF semble être liée à plusieurs facteurs.
 - Le système de suivi et évaluation de l'UNDAF est faible en raison de plusieurs facteurs. Les outils de suivi et évaluation de l'UNDAF renseignant les indicateurs clés ne sont toujours pas en place en dehors de l'organisation des rapports annuels de l'UNDAF qui sont plus une compilation des rapports élaborés par les agences qu'un rapport d'ensemble à forte portée stratégique pour la qualité du dialogue d'une part au sein du SNU et avec la MONUSCO et, d'autre part entre le gouvernement et le SNU.
 - La coordination, les synergies et les complémentarités dans le développement des capacités sont assez faibles.
 - La coordination et les synergies entre la MONUSCO et l'Equipe Pays semblent avoir connu une nouvelle dynamique depuis la résolution des Nations Unies 2348 prévoyant l'allègement des forces et services de la MONUSCO en RDC. Plusieurs groupes de travail (Task Force) ont été mis en place pour dégager des diagnostics partagés et des solutions communes durables et des programmes conjoints face aux problèmes de la réintégration des réfugiés, aux exploitations artisanales des mines, aux droits de l'homme, aux violences sexuelles et à l'affaiblissement des institutions de l'Etat surtout dans le domaine de la justice et de la sécurité.
32. Au cours de la période 2013-2019, le SNU en RDC s'est distingué par la qualité, la neutralité et l'efficacité de ses appuis en maintenant ses capacités d'écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables sur les questions de droits de l'homme et avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre de ses programmes d'urgence humanitaire et de développement ainsi que pour le renforcement des plaidoyers sur les questions de sécurité, de protection des populations dans et hors des zones de conflits pour le respect des droits humains et la protection des femmes contre toutes les formes de violence.

Ne laisser personne de côté

33. L'un des objectifs fédérateurs des ODD est de s'assurer que personne ne soit laissé de côté des dynamiques économiques et sociales. Le principe central et fédérateur « *Ne laisser personne de côté* » a une portée stratégique et des implications programmatiques pour tous les partenaires nationaux et internationaux. Les analyses des principaux problèmes du développement, de l'environnement, de l'humanitaire, de la gouvernance et des questions liées à la paix et la sécurité en RDC ont permis d'identifier les groupes les plus vulnérables et les domaines où ces groupes sont les plus exposés.
34. Parmi les principales privations constatées subies par les populations les plus vulnérables, il y a la question de l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique. D'après les données de l'IPC du Cadre intégré de classification de Juin 2019, le nombre de personnes en crise et urgence alimentaire (phase 3 et 4) est estimé à 15,5 millions de personnes soit 26 % de la population totale analysée (59,8 millions de personnes) dont 3,9 millions en phase d'urgence. L'insécurité alimentaire en RDC

a pris une pente tangente ascendante avec une certaine accélération en 2016, après une évolution en dent de scie entre 2013 et 2015. Les provinces qui enregistrent les plus forts taux d'insécurité alimentaire en 2019 sont l'Ituri (44 %), le Tanganyika (41 %), le Kasai (40 %), le Kasai central (32 %), le Haut Katanga (32 %) et les autres provinces avec des taux variant entre 15 et 30 % à l'exception des deux provinces qui enregistrent des taux de 7 % (Mongala) et 11 % (Mayi Ndombe). En matière de malnutrition chronique pour les enfants de moins de 5 ans, le taux de malnutrition (retard de croissance modéré et sévère) n'est jamais descendu en dessous de 40 % depuis 2007, avec un taux de 42,7 % en 2013-2014 (EDS) dont 47,1% pour le milieu rural.



Source : RDC _Cluster Sécurité alimentaire IPC, 2015 à 2019

35. Les autres privations constatées et violations subies par les populations les plus vulnérables, il y a les questions liées à la dignité humaine, la sécurité devant la montée des violences surtout envers les femmes, l'accès aux services sociaux de base, et l'accès aux opportunités économiques pour sortir du cercle de la pauvreté dans ses multiples dimensions. En 2017, la pauvreté monétaire suivant le seuil de 1,90 \$ par jour touche 70 % de la population congolaise ; l'écart de pauvreté entre le milieu rural et le milieu urbain n'est pas très important contrairement à d'autres pays africains. Les femmes et les enfants sont les plus touchés par cette pauvreté.
36. Les Besoins des groupes vulnérables sont multiformes : i) protection de droits à l'intégrité physique et morale, ii) protection contre les violences surtout en direction des femmes et des enfants, iii) besoins liés aux facteurs de production et d'emplois décent, iv) besoins alimentaires, nutritionnels, de protection et de la santé et v) garantie de participation au développement et aux décisions.

Trajectoires et lacunes pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030

37. L'analyse rapide de l'évolution *tendancielle et optimale* des 17 ODD de la RDC selon les trajectoires des principales cibles retenues permet de dégager une matrice résumant les progrès enregistrés depuis 2015, les contraintes majeures et les accélérateurs possibles. Les principales conclusions de cette matrice peuvent être résumées au niveau des quatre dimensions des ODD : Economique, Social, Environnement et Gouvernance.
38. Les diagnostics sectoriels, l'analyse du RIA des ODD et la grille d'identification des principaux goulots d'étranglement pour chacun des 17 ODD permettent de dégager plusieurs insuffisances et contraintes qui pourraient constituer un handicap pour que la trajectoire des ODD de la RDC soit bien orientée visant des gains rapides selon les secteurs et les zones géographiques et suivant l'intensité des déficits constatés au niveau des principales cibles des ODD. Le premier niveau des lacunes réside dans l'oubli de plusieurs cibles dans l'élaboration des politiques sectorielles.

39. Le deuxième niveau de lacunes est lié à la faible intégration de façon systématique du genre (ODD5) nécessitant un ajustement afin que les femmes bénéficient des effets multiplicateurs que peuvent induire leur pleine participation et leur autonomisation. Le troisième niveau de lacunes et insuffisances réside dans la faible coordination entre les acteurs dans les différents secteurs, dans la cohérence des cibles prise en compte dans les différents documents programmatiques afin de mieux mutualiser les approches et moyens.
40. La réalisation des ODD va nécessiter des politiques publiques mises à jour et audacieuses, des financements pour les soutenir et des indicateurs pour en évaluer les résultats. Outre les lacunes résumées précédemment, s'ajoutent le cadre de mise en œuvre des ODD et la prévisibilité du système de financement des ODD et leur suivi de façon régulière. En matière de mise en œuvre, la RDC n'a pas encore adopté un cadre logique de suivi avec des indicateurs pertinents. Au niveau du financement des ODD, il y a la nécessité impérieuse de mener une analyse fouillée de l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre afin d'arrêter un schéma de financement des ODD cohérent et réaliste combinant plusieurs outils comme les instruments de financement (Ressources internes, APD mécanismes innovants, transferts de la diaspora congolaise, etc.), le transfert technologique, la coopération Sud-Sud, le partenariat Public/Privé, l'implication des provinces et des ETD dans le cadre d'un Cadre-Programme entre le gouvernement central et les provinces sur les ODD, le renforcement des capacités, etc.

Orientations pour le prochain cycle de l'UNDAF

41. Le SNU devrait agir sur certains fondamentaux de
42. bonne gouvernance dans ses multiples dimensions, de consolidation de la paix et de développement durable inclusif. Parmi ces fondamentaux, il y a :
- La consolidation et l'approfondissement de certains acquis de l'UNDAF en cours ;
 - L'approfondissement des analyses actualisées régulièrement et partagées entre tous les acteurs sur les facteurs déclencheurs des conflits armés et des crises (politiques, sociales, etc.) en vue de mettre en place des mécanismes de médiation durables et de proximité ainsi que des réponses rapides ;
 - Le renforcement des capacités de veille de la société civile et la promotion de la participation citoyenne est également à intégrer dans la gouvernance démocratique et économique (lutte contre la corruption) ;
 - La contribution à l'approfondissement de la portée stratégique et programmatique de la croissance inclusive et de l'inclusion sociale dans une perspective d'économie émergente
 - La contribution à l'élaboration d'une stratégie d'opérationnalisation des ODD adoptant une approche régionalisée en vue de réaliser des gains rapides pour certains ODD prioritaires selon les secteurs et les territoires accusant plus de déficits ;
 - La prise en compte du principe « *Ne laisser personne de côté* » dans les analyses de vulnérabilité et au niveau du ciblage programmatique du SNU ;
 - Le renforcement des capacités de gouvernance du secteur de l'environnement.
43. Trois axes d'intervention du prochain UNSDCF peuvent être privilégiés :
- ❖ *Paix durable, gouvernance inclusive, efficace et apaisée, respectueuses des règles démocratiques, des droits humains et des principes de la redevabilité*
 - ❖ *Croissance inclusive durable, sécurité alimentaire renforcée et gestion durable des ressources naturelles*
 - ❖ *Meilleur accès des populations aux services sociaux de base de qualité, système de protection sociale inclusif et statut nutritionnel amélioré*

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE : *analyse causale basée sur les droits humains et prise en compte des personnes laissées de côté*

44. Les travaux du processus d'élaboration CCA, devant faciliter la formulation de l'UNDAF 2019-2023 ont été conduits selon une démarche participative impliquant d'une part l'ensemble des agences du SNU, la MONUSCO et d'autre part les partenaires nationaux (gouvernement et société civile) ainsi que les partenaires techniques et financiers. Le processus a veillé à respecter certains principes directeurs :

- Le caractère inclusif du processus en impliquant tous les partenaires nationaux clés et les agences du SNU ainsi que la MONUSCO, compte tenu de l'impact de son retrait futur et dans la perspective de faire de l'UNDAF l'unique cadre stratégique conjoint de l'Equipe Pays et de la MONUSCO ;
- Le recours systématique à l'analyse basée sur les droits humains permettant de saisir la profondeur des questions des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de bien orienter les programmes du SNU dans le traitement des causes sous-jacentes et profondes qui font obstacle à la réalisation des droits ;
- La prise en compte des ODD en tant que matrice d'analyse de la situation de référence et cadre stratégique pour les priorités de développement du pays ;
- L'intégration des fondamentaux des pays fragiles et plus particulièrement ceux du New Deal pour l'engagement dans les Pays Fragiles ;
- la prise en compte du principe central et fédérateurs « Ne laisser personne de côté » ;
- l'intégration de la dimension sous-régionale dans les analyses des problèmes de paix, de sécurité et de développement ;
- La prise en compte de cinq dimensions dans les analyses et l'établissement des priorités :
 - o Droits humains
 - o Egalité de genre et autonomisation des femmes
 - o Développement durable et résilience
 - o Ne laisser personne de côté
 - o Redevabilité

45. Le processus d'élaboration du CCA a observé trois étapes :

1. *Analyse de la situation de référence* : le travail s'est focalisé sur :

- La confirmation/affinement de certaines tendances lourdes des problèmes de développement du pays ;
- L'identification des tendances non manifestes se dégageant des données socio-économiques qui ont pu marginaliser certaines catégories de la population ;
- La mise en évidence des disparités catégorielles et spatiales engendrant toute forme de discrimination ;
- L'analyse approfondie des causes des problèmes identifiés en déterminant leurs causes immédiates, sous-jacentes et profondes ayant eu des impacts directs et/ou indirects sur les nombreux problèmes de développement, en particulier en matière de consolidation de l'état de droit, d'accès aux services sociaux de base, de réduction de la pauvreté et de consolidation de la paix ;
- La conduite d'une analyse centrée sur les droits humains en vue de dégager les déficits et les solutions alternatives ;
- L'analyse des relations entre les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations pour préciser le rôle des différents acteurs selon les domaines où les déficits sont constatés ;
- L'identification des lacunes des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de cibler les capacités à renforcer ;
- La prise en compte de la question du renforcement des capacités en vue d'éclairer les choix de ciblage des capacités à accompagner, en lien avec les défis nationaux de développement ;

- L'examen des risques et des catastrophes naturelles ainsi que des crises humanitaires ;
- L'appréciation du niveau de vulnérabilité et de l'état de respect des droits de l'homme selon les provinces de la RDC et plus particulièrement dans l'Est de la RDC ;
- La priorisation des problèmes et des solutions en lien avec les diagnostics sectoriels et transversaux.

2. *Mise en perspective des leçons apprises* de l'exécution de l'ancien UNDAF en examinant quatre problématiques centrales :

- Qu'a apporté l'UNDAF 2014-2019 comme changements dans le mode de fonctionnement de certaines institutions et dans le relèvement socio-économique des populations ainsi que dans leur autonomisation par rapport aux facteurs de vulnérabilité et de risques ?
- Qu'a apporté l'I4S dans certaines provinces et quels sont ses liens avec l'UNDAF au plan stratégique et au niveau programmatique ?
- Quels étaient les avantages comparatifs du SNU méritant consolidation et approfondissement sur la base des bonnes pratiques des différents programmes mis en œuvre dans le cadre de l'UNDAF ?
- Les mécanismes de coordination du SNU en RDC ont-ils été suffisamment efficaces et pro actifs dans la mise en œuvre des différents programmes/projets et le renforcement du dialogue avec le gouvernement et les autres partenaires au développement ?

3. *Mise en commun* avec les parties prenantes (gouvernement, agences du SNU et MONUSCO) des principaux problèmes identifiés et des orientations stratégiques pour le prochain UNDAF dans le cadre d'un atelier national tenu les 29, 30 novembre et 01 décembre 2017 et au cours des réunions thématiques avec les principaux partenaires nationaux et les agences du SNU.

46. L'analyse du CCA s'articule autour des trois points suivants :

- Identification des problèmes majeurs, l'analyse de leurs causes immédiates, sous-jacentes et structurelles (profondes) ainsi que sur l'examen, l'évaluation des rôles et des capacités des différents acteurs ;
- Analyse des avantages comparatifs du SNU et de la MONUSCO en vue de mieux identifier les bonnes pratiques et les acquis à consolider ainsi que les nouveaux défis ;
- Identification des personnes les plus vulnérables selon les secteurs et les provinces ;
- Analyse de la trajectoire des ODD entre des progrès et contraintes majeures ;
- Proposition des axes stratégiques des priorités d'intervention pour les cinq prochaines années sur la base des principaux défis identifiés intégrant les priorités nationales, les urgences de certaines régions, les questions les plus sensibles et urgentes liées au respect des droits humains, au renforcement de l'état de droit, à la réduction de la vulnérabilité socio-économique des populations, de la sécurité et la consolidation de la paix.

II. PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT ET LEURS CAUSES : *la RDC entre croissance, crises, conflits et quête vers une gouvernance efficace au service du développement inclusif et durable*

2.1 Fragilité de l'Etat, gouvernance politique à faible effet sur la réduction des vulnérabilités et conflits récurrents

2.1.1 Dynamique des conflits

47. L'une des principales causes de la crise profonde et récurrente qui mine depuis des décennies la société congolaise est le problème de la légitimité politique. En effet, depuis son accession à l'indépendance- le 30 juin 1960 -, la RDC a connu une trentaine d'années de régimes de gouvernance monolithique suivie d'une transition politique très difficile et d'un système électoral qui n'a pas réussi à jeter les bases solides de nouvelles pratiques démocratiques garantissant l'impartialité, l'inclusivité et la tolérance. Les conflits armés liés au contrôle de la rente minière et

à ses dividendes, à l'accumulation des problèmes fonciers non résolus, à des rivalités ethnico communautaires, aux enjeux électoraux de circonstance et aux conflits sous-régionaux ont engendré d'énormes pertes en vies humaines, de fortes tensions ethniques et l'appauvrissement d'une grande partie de la population fragilisant grandement la cohésion sociale du pays. Le pays a mal géré sa transition politique après les cycles de guerre ayant abouti aux élections de 2006. En dépit de la mise en place de certaines institutions clés, le pays demeure un Etat fragile, incapable d'assurer la main mise sur son territoire. Outre les raisons historiques, les différentes études identifient huit sources de fragilité dans le pays à savoir : (i) la centralisation des pouvoirs et l'affaiblissement des institutions de l'Etat (ii) la perte de confiance des populations en la capacité des forces de sécurité et de l'armée à les protéger contre toutes les formes de violence, (iii) l'instabilité de la région des grands lacs qui affecte en particulier l'Est du pays; (iv) le haut niveau de la corruption et l'impunité; (v) le chômage des jeunes ; (vi) les problèmes liés à l'exploitation illégale des ressources qui financerait certains groupes armés; (vii) la pauvreté, les inégalités de revenus et de genre ; et (viii) l'insécurité alimentaire et l'impact de la crise provoquée par les personnes déplacés et réfugiés.

48. Aujourd'hui, malgré la tenue de trois (3) élections présidentielles (2006, 2011 et 2018), le pays se trouve otage de son système électoral et de sa classe politique avec des jeux d'alliances qui se font et se défont en fonction des enjeux de pouvoirs et d'opportunités de captation des rentes économiques. Les événements liés aux événements du Kasai et de l'alternance politique démontrent clairement la persistance de la fragilité politique du pays influençant lourdement sur les possibilités de relever les défis de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations.
49. Les conflits armés dans l'Est qui ont mobilisé et mobilisent encore les efforts de tous les acteurs nationaux et internationaux pour stabiliser cette zone et la crise du Kasai ont eu des impacts réels sur les activités économiques, la montée des tensions politiques, les déplacements des populations et la coexistence pacifique entre les populations dans plusieurs localités de l'Ouest. Tous les équilibres sociaux, communautaires et de pouvoirs ont été déstructurés entraînant la marginalisation, la discrimination et le développement des foyers de conflits et d'instabilités, fragilisant le processus de stabilisation de certaines zones, le système électoral mettant ainsi à mal tout le processus démocratique engagé par la nouvelle Constitution de 2006 et la confiscation de la décentralisation avec le mouvement de recentralisation de tous les pouvoirs. Les raisons en sont nombreuses et compréhensibles étant donné les effets destructeurs des différentes guerres au plan économique, social et de perte de la confiance des populations en l'incapacité de l'Etat à offrir des perspectives d'amélioration de leurs conditions de vie et de protection de leurs sécurités physique et juridiques.
50. L'aggravation de la crise politique depuis 2015 a accentué l'accumulation de déficits dans tous les secteurs et de conflits latents qui n'ont reçu ni toute l'attention politique nécessaire ni les ressources matérielles requises jusqu'au jour où des conflits périodiques peuvent surgir à tout moment. Cette situation renvoie souvent aux causes structurelles de développement qui n'ont pas été traitées en profondeur depuis plusieurs décennies pour permettre aux populations de sortir du cercle de la pauvreté et du repli identitaire. La pauvreté dont souffrent les populations n'est pas la conséquence des calamités naturelles comme dans certains pays sahéliens ; elle est due à la « malédiction des richesses naturelles », au mode de gouvernance qui a prévalu durant plusieurs décennies, l'impact des conflits de plusieurs pays de la sous-région sur la stabilité et la paix dans l'Est de la RDC ; cela est également imputable à l'absence de véritables politiques d'aménagement du territoire et d'appui à l'émergence des économies régionales et locales.
51. Les rentes économiques surtout minières révèlent une désarticulation entre ressources et territoires. La rivalité pour leur captation en font des facteurs de fragilisation des institutions et de l'économie, de l'alimentation, du maintien des conflits armés et de la tension socio-politique. Les rivalités et le système de captation des dividendes de la rente minière semblent jouer un rôle très défavorable à la démocratie en RDC. La crise de gouvernance de la deuxième république et surtout l'exploitation des ressources naturelles ont de toute évidence constitué des facteurs de conflits qui se succèdent depuis 1996. Les tensions et conflits liés à la captation et à la redistribution de la rente minière obéissent à des logiques verticales (entre niveau central et niveau des provinces voire micro-locales) et horizontales (entre les neuf Etats voisins de la RDC).
52. Dans certaines zones de l'Est de la RDC, la question des rentes paraît secondaire par rapport à celle du peuplement (fortes densités et rivalités ethniques). Outre les impacts humanitaires et sécuritaire,

l'agriculture a subi les effets directs du développement des exploitations industrielles et artisanales des mines au profit du travail dans les mines. L'insécurité est parfois entretenue par les groupes armés pour obliger les populations rurales vers les sites miniers. Les formes traditionnelles de la solidarité sociale sont déstructurées et remplacées par des comportements individualistes à travers les gains rapides ; les conflits s'inscrivent surtout dans la banalisation de la violence, la perte de l'influence des parents sur leurs enfants et de l'autorité de l'Etat sur ses institutions provinciales et locales. Les points de repère du système des valeurs traditionnelles sont brouillés et accentués par l'absence de réponse de la part de l'Etat à travers des actions d'envergure de resocialisation par l'école, la santé, les projets économiques et l'existence de mécanismes locaux d'intermédiation sociale. Tout porte à penser que les groupes armés, connectés à des réseaux de coalitions d'intérêts et jouant un rôle important dans l'affaiblissement de l'Etat, s'inscrivent dans une fonction économique utilitaire basée sur la maximisation du profit attendu du maintien des conflits facilitant l'exploitation des ressources naturelles. La très grande faiblesse de l'ordre public associée à l'impunité généralisée a favorisé le développement d'un mode d'organisation économique de prédation et de circuits illégaux d'échanges réduisant les ressources de l'Etat et détruisant les ressources naturelles avec des effets néfastes sur l'agriculture, l'eau et le tissu social des plusieurs régions.

53. La forte paupérisation d'une grande partie de la population, la déficience des principaux services de base (eau potable, électricité, santé et éducation), le manque d'opportunités économiques et l'insécurité liée à la déliquescence de l'autorité de l'Etat ont fragilisé toutes les couches de la population. Outre la partie Est de la RDC et le Kasai, plusieurs tensions et rivalités entre communautés ont été à l'origine de certains affrontements meurtriers comme c'est le cas dans l'Equateur, dans le Bas Congo, l'Ituri, la Province Orientale et les nouvelles provinces.
54. La paix et la sécurité dans certaines zones de l'Ouest de la RDC sont en danger réel. L'Ouest de la RDC comprend certaines régions très défavorisées avec l'importance du chômage (surtout des jeunes), de la pauvreté et de la malnutrition constituant un terreau favorable pour l'enrôlement des populations dans des organisations messianiques ou/et leur manipulation par diverses forces politiques et religieuses. Ces zones constituent des foyers très dangereux avec un potentiel élevé vers un retour à un conflit violent. Certains secteurs comme celui du Kasai ont été en lutte contre Kinshasa depuis l'époque de Mobutu et l'opposition y est bien organisée et supposée être armée. Un facteur aggravant la situation déjà explosive est la croyance par les Congolais de l'Ouest qu'ils ont été négligés pendant plusieurs décennies et qu'ils ont souffert d'insécurité, de manque de justice, et de possibilités de développement à cause de ce manque d'attention.
55. Plusieurs données de la MONUSCO et d'autres études révèlent la nature et la profondeur de certaines causes des conflits touchant surtout le Kasai Occidental, le Bandundu, l'Equateur et le Katanga. Les conflits fonciers et coutumiers y sont prédominants créant des tensions entre communautés et une pression sur les institutions de l'Etat et celles des provinces qui sont complètement démunies pour proposer des solutions justes et viables. Les conflits de succession de pouvoirs coutumiers sont importants et représentent une part non négligeable des conflits qui éclatent. Les conflits opposent souvent les clans et même à l'intérieur du clan lui-même mettant en exergue les conflits entre générations et pour des intérêts divergents sur les ventes des terres. Dans l'ensemble, la majorité des conflits renvoient à des problèmes de développement à la base liés au contrôle des ressources (mines, terres, forêts, etc.) et à l'absence d'un système efficace de provision pour des services sociaux de base de qualité et de façon continue permettant de réduire la vulnérabilité et la marginalisation des populations locales. Les autres causes sont liées au repli identitaire aggravé par l'enclavement, au problème de gouvernance, au développement de certaines sectes religieuses, aux rivalités ethno-politiques et à la porosité des frontières engendrant mouvements de populations et divers conflits frontaliers.
56. La plupart de ces conflits obéissent souvent à des logiques d'intérêts et de positionnement de pouvoirs qui ont été exacerbées par l'appauvrissement des populations, la centralisation des pouvoirs à Kinshasa, le manque de légitimité des pouvoirs locaux et le repli du système politique souvent sur des rivalités identitaires. Parfois, certains conflits éclatent à l'approche d'un événement déclencheur comme l'approche des élections et les délimitations territoriales entre localités.

57. L'éclatement au grand jour de certains conflits est dû essentiellement à l'absence de mécanismes et d'autorités impartiales pour prévenir et régler les conflits parfois très anciens ; mais ceux-ci renvoient souvent à la rareté de certaines ressources productives (agriculture, pêche, opportunités d'emploi, etc.) et à la jalousie dans un environnement de pauvreté de masse touchant certaines provinces plus que d'autres. D'autres conflits sont liés à la qualité de l'inclusion politique et aux règles de la participation qui sont façonnées autant par des règles formelles que par des normes et pratiques informelles.
58. Cette situation se traduit principalement par :
- Le développement de poches (constituées parfois de plusieurs Territoires) d'instabilités et de conflits parfois très violents, mettant en exergue la faiblesse criante des institutions de l'Etat et l'affaiblissement des pouvoirs locaux qui n'ont plus la totale maîtrise dans la gestion des conflits locaux ;
 - Le développement des conflits liés à l'accès aux ressources (terre, zones de pêches, forêts, etc.), le manque de convictions partagées sur ce que doivent être les identités collectives et les autorités collectives selon le niveau territorial et les sphères (communautaires, privées, publiques, etc.) ;
 - Le développement sans cesse croissant des cas de conflits fonciers qui sont à l'origine des conflits recensés, ayant dégénéré en conflits ethniques, politiques et en rivalités liées au contrôle du pouvoir coutumier ;
59. La perte de confiance des populations en l'autorité de l'Etat central et des provinces face à l'impunité généralisée à tous les niveaux devant les crimes et infractions commises.
60. Les *causes immédiates* de ces conflits et instabilités sont :
- L'impunité généralisée en raison de la très faible efficacité du système judiciaire et la défaillance des forces de sécurité ;
 - Les faibles connaissances des droits et les faibles capacités pour les faire prévaloir ;
 - Les faibles capacités des OSC dans leurs rôles de veille et de défense des droits de l'homme et la défense des groupes les plus vulnérables surtout les femmes et les enfants.
61. Les *causes sous-jacentes* sont :
- La non effectivité de la décentralisation au niveau provincial et local renforce le pouvoir central limitant les capacités de réponses aux problèmes de développement des populations locales ;
 - La sous-estimation et la négligence des pouvoirs locaux dans la prévention et la gestion des conflits.
62. Les *causes profondes* sont :
- L'absence d'une vision prospective de la gouvernance nationale et provinciale portée par un leadership animé par le souci de renforcer continuellement l'Etat de droit, respectueux de l'efficacité d'une gestion unifiée d'un vaste espace riche mais déstructuré en raison de l'héritage de plusieurs décennies de mal gouvernance ;
 - La non traduction des grands principes de la nouvelle Constitution et de certains engagements internationaux en politiques publiques plus décentralisées, respectueuses du principe de partage des pouvoirs et des ressources entre l'Etat et les provinces ;
 - Le retard pris dans le développement d'un système électoral efficace et transparent pour garantir l'organisation des élections présidentielles, provinciales et locales ;
 - Les faibles capacités des forces armées, de sécurité et l'absence d'un système judiciaire partial et efficace.

2.1.2 Fragilité multidimensionnelle de la RDC

63. La RDC est confrontée depuis 2015 à de multiples tensions et incertitudes ravivées par la fragilité de son système électoral et la résurgence de plusieurs conflits internes constituant aujourd'hui de sérieux facteurs limitatifs à l'enracinement des bonnes pratiques démocratiques et de consolidation de la paix, conditions indispensables au développement économique et social. L'adoption par référendum de la nouvelle Constitution, l'organisation des premières élections générales en 2006 et l'intégration en 2009 des groupes armés ont ouvert l'espoir d'une stabilisation de la RDC. Mais la lenteur dans la mise en œuvre des réformes politiques clés, la crise post-électorale de 2011 à l'issue des élections présidentielle et législative contestées et l'aggravation des tensions politiques en 2016 du fait du report « calculé ou imposé. » de l'élection présidentielle ont replongé le pays dans un mode de gouvernance de plus en plus centralisé et fortement polarisé entre la majorité et l'opposition avec des conséquences économiques et sociales désastreuses. Mais l'organisation des élections en décembre 2018 risque de ne pas résoudre tous les problèmes de la gouvernance en raison de l'imperfection du système d'organisation des élections et le manque d'indépendance de certaines institutions de contrôle de légalité du processus électoral. Les contestations des résultats des élections de 2018 par l'opposition risquent également la qualité de travail du gouvernement qui issu d'une coalition fragile entre deux mouvements politiques.
64. La RDC demeure un Etat fragile avec de réelles faiblesses au niveau du processus démocratique, de la décentralisation, de la restauration de l'autorité de l'Etat, en particulier au niveau de la justice et de la sécurité, dont la faiblesse entretient la corruption et l'impunité. Le pays connaît une situation sécuritaire des plus volatiles surtout à Est et au Kasai, où les groupes armés sont de plus en plus nombreux et organisés. L'affaiblissement de l'autorité de l'Etat due au retard accusé dans la mise en œuvre des réformes dans les secteurs de la sécurité, de la justice, de la fonction publique, et la prise en otage du système électoral entravent le processus d'alternance des pouvoirs et l'ouverture de nouvelles perspectives de stabilité et de consolidation de la paix.
65. L'analyse de des facteurs de la fragilité de la RDC et son évolution entre 2013-2018¹ à travers l'étude des cinq (5) Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'Etat de droit (Peacebuilding Statebuilding Goals _PSG) montre clairement que le pays se situe pour 4 PSG (Politiques légitimes/inclusives, Sécurité, Fondements économiques et Revenus et services) sur cinq en phase de *crise* ; le pays se positionne dans une phase 2 (Reconstruction) de *transition* pour le PSG Justice, avec des facteurs encore fragiles susceptibles de faire basculer la RDC en phase de crise. La RDC est toujours à la croisée des chemins de la stabilisation en raison des questions sécuritaires et économiques ainsi que de la fragilité de son mode de gouvernance dominé par les alliances et les coalitions entre les forces politiques, sociales et économiques qui sont imprévisibles rendant l'exercice de renforcement de l'état de droit aléatoire. Le pouvoir exécutif actuel issu des élections de décembre 2018 traduit des équilibres fragiles dans la gestion partagée des affaires publiques entre plusieurs piliers de pouvoirs politiques, ministériels, et administratifs et d'intérêts économiques. L'analyse spatiale des cinq PSG selon les provinces permet de nuancer deux catégories de provinces selon les performances réalisées au niveau des cinq PSG. La première catégorie comprend deux provinces qui s'inscrivent dans deux dynamiques différentes ; la province du Sud-Ubangi grâce à l'amélioration du mode de gouvernance est sortie de la phase de crise pour s'inscrire dans la phase de reconstruction ; en revanche, la province du Sud-Kivu est déjà en phase de reconstruction en raison de la dynamique de certaines dynamiques économiques liées au développement du commerce informel notamment dans le secteur minier et même illicite. La deuxième catégorie des provinces se caractérise pour la grande majorité des provinces par les faibles progrès au niveau des objectifs (PSG) dans le domaine de la gouvernance, la sécurité et l'administration publique. En résumé, **deux PSG jouent le rôle d'accélérateur pour les trois autres** ; une fois l'autorité de l'Etat rétablie, renforcée et la sécurité améliorée grâce à des forces de sécurité (armée et police) républicaine et efficace, les autres PSG seront certainement tirés vers le haut permettant l'amélioration de la situation socio-économique des populations.

¹ Evaluation de la fragilité en RDC, Rapport final, Février 2019 Ministère du Plan/PNUD

Niveau de fragilité de la RDC en septembre 2018					
PSG*	Phase 1 Crise	Transition			Phase 5 Résilience
		Phase 1 Reconstruction	Phase 2 Stabilisation	Phase 3 Transformation	
PSG1 : Politiques légitimes et inclusives	1,83				
PSG2 : Sécurité	1,49				
PSG 3 : Justice		2,13			
PSG4 : Fondements économiques	1,71				
PSG5 : Revenus et services	1,71				

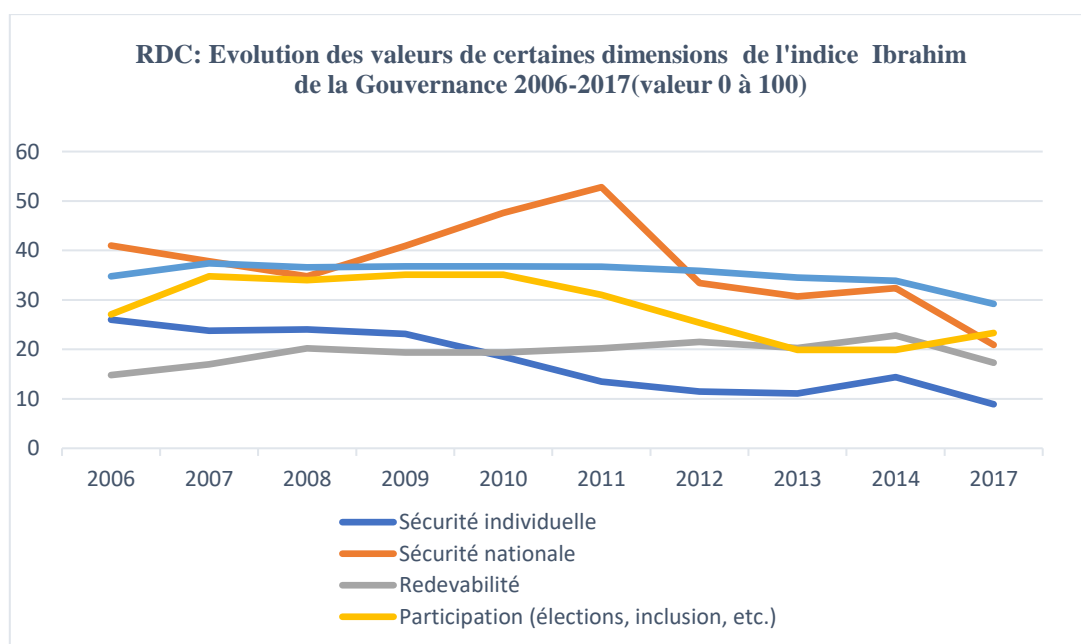
Source : Evaluation de la fragilité en RDC, Rapport final, Février 2019 Ministère du Plan/PNUD

*PSG : Peacebuilding Statebuilding Goals

66. Cette fragilité est également appréhendée par un autre indice calculé au plan mondial par le Fund For Peace (FFP) sur la base de 12 indicateurs de risque (de cohésion, économiques, sociaux et transversaux). Les valeurs de cet indice varient entre 40 (pays les moins fragiles comme la Finlande et la Norvège) et 110 et au-delà comme le Soudan et la RDC. Selon cet indice, la RDC, avec un score autour de 110 s'est toujours classé parmi les dix pays les plus fragiles au monde. En 2019, la RDC s'est classée au 5^{ème} rang parmi le groupe des pays connaissant les forts risques après le Yémen, la Somalie, le Sud Soudan et la Syrie. Mais le pays a nettement amélioré sa situation de 2006 qui était classé au 2^{ème} rang des pays les plus fragiles.
67. L'OCDE appréhende la fragilité à travers cinq dimensions (politique, sociale, économique, environnementale et sécuritaire). En 2018, la sévérité de la fragilité de la RDC se situe surtout au niveau politique (redevabilité, justice et corruption), social (personnes déplacées et accès à la justice) et sécuritaire (violences, faiblesse de l'état de droit et insécurité). La RDC est classée au 5^{ème} rang sur 15 pays extrêmement les plus fragiles. Elle compte trois (3) villes (Bunia, Goma et Bukavu) sur les 25 ville les plus fragiles au monde du fait des taux élevés de violence, liée aux conflits, au chômage élevé et au faible accès aux services sociaux de base. Les facteurs de fragilité de la RDC sont largement liés aux conflits, à l'insécurité, à l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, au respect de l'état de droit, au nombre de personnes déplacés internes et la pauvreté de masse. La gouvernance reste également peu prévisible et inefficace dès l'approche des grandes élections (présidentielle, législatives et provinciales).
68. *Le manque d'efficacité et d'efficience de la gouvernance nationale et provinciale fragilisant l'Etat dans ses capacités de pilotage, de respect de l'état de droit et de consolidation de la paix* constituent la contrainte majeure à la stabilité politique, sociale et au développement socioéconomique de la RDC. La situation s'est encore plus aggravée depuis 2015, d'une part avec les tensions politiques entretenues sur le processus électoral mettant en cause toutes les opportunités d'alternance politique et, d'autre part du fait de l'aggravation de la crise économique liée à la baisse des cours des matières premières et au manque de rigueur dans la gestion des finances publiques. Le système politique en RDC est de plus en plus polarisé rendant le dialogue difficile entre majorité et opposition, sur l'impasse du processus électoral dont la régularité et la continuité ont été interrompues. Les difficultés de dialogue entre les forces politiques du pays sur une feuille de route de sortie de la crise ont amené la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) à jouer un rôle de médiation qui a permis l'adoption et la signature de l'Accord politique du 18 octobre 2016 pour l'organisation d'élections apaisées, crédibles et transparentes. Les élections devaient être organisées au plus tard le 31/12/2017 mais le décès du chef historique M. Etienne Tshisekedi et les divergences sur la période de transition ont retardé de nouveau les élections. Finalement, après plusieurs tractations, les élections présidentielle, législatives et provinciales ont été organisées en décembre 2018.

2.1.3 Gouvernance politique et institutionnelle peu efficace porteuse de multiples incertitudes sur la consolidation de l'état de droit et la trajectoire des ODD

69. Au mois de décembre 2018, les élections présidentielle, législative et provinciales. Au terme de ces élections, la RDC a connu sa première transition pacifique, avec l'accession de Félix Tshisekedi à la présidence de la République, issu du parti historique d'opposition fondé par son père, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) dans le cadre de la coalition Cap pour le changement (CACH). Les résultats des élections législatives et provinciales ont été marqués par la très large victoire du Front commun pour le Congo (FCC), coalition dont Joseph Kabila est l'autorité morale, remportant 341 des 500 sièges à l'Assemblée nationale. Cette situation est inédite dans l'histoire de la RDC conduisant à une coalition ou « cohabitation » entre le CACH et le FCC. Ainsi, un gouvernement de coalition a été mis en place au mois de septembre 2019 composé de 66 ministres. Ce nouveau contexte de gouvernance, malgré les contestations des résultats par l'opposition, ouvre de nouvelles perspectives de relance de l'économie nationale vers une diversification des bases productives et de ciblage des zones géographiques les plus vulnérables. Mais la coalition gouvernementale, sans un programme de gouvernement réaliste fondé sur une gestion axée sur des résultats réalistes porté par une plateforme de coordination efficace entre la Présidence, le Premier ministre et les deux blocs des équipes ministérielles. Cependant, la matrice des cibles prioritaires des ODD et le PNDS révisité à la lumière du programme présidentiel pourront faciliter le consensus et le travail gouvernemental sur les priorités de développement et de consolidation de la paix.
70. Dans l'ensemble, la RDC accuse un faible niveau de gouvernance politique, économique et son niveau de corruption reste très élevé. Le score de l'Indice Africain d'Ibrahim de Gouvernance de 2017 classe la RDC au 47^{ème} rang sur 54 pays africains avec une valeur de 32,1, soit 17,8 points de moins que la moyenne africaine. Sur la période 2008-2017, la RDC a accusé un recul de -2,8 % par an. Le recul est imputable surtout à l'affaiblissement de l'Etat de droit et à la dégradation de la sécurité avec -12,5 % (avec une très forte dégradation de la sécurité individuelle -25% de la sécurité nationale liée aux violences à l'encontre des civils par des acteurs non étatiques ainsi que l'importance du nombre des déplacés) et à l'aggravation de la situation des droits humains (-4,7 %). En matière de participation et de droits humains, les performances négatives de la RDC sont liées essentiellement au retard dans l'organisation des élections (-27,2 %), à la liberté d'association/réunion (-24,3 %), à la faible participation des femmes au pouvoir judiciaire (-25 %) et au système électoral (-17,5 %).



71. La faiblesse de la gouvernance en RDC s'explique aussi par la faible capacité de l'appareil statistique en dépit de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui a couvert la période 2012-2017. La mise en œuvre de la SNDS doit être évaluée pour tirer les leçons et élaborer une nouvelle génération de la SNDS capable de répondre aux besoins importants de collecte pour le suivi et évaluation des ODD et des programmes nationaux de développement. La SNDS actualisée permettra d'assurer une production régulière des données à travers la réalisation de recensement général de la population et de l'habitat tous les dix ans, des enquêtes sociodémographiques et économiques, ainsi que des statistiques de routine.

Performance de la RDC en matière de gouvernance selon l'indice d'Ibrahim pour 2017						
Catégories	2017		Sous-catégories	2017		
	RDC	Afrique		RDC	Afrique	
1. <i>Sécurité et Etat de droit</i>	19,4	52,6	1.1 Sécurité individuelle	8,9	46,1	
	Rang		1.2 Sécurité nationale	20,9	75,1	
	47/54		1.3 Redevabilité	17,3	35,3	
			1.4 Etat de droit	30,6	53,9	
2. <i>Participation et droits de l'homme</i>	31,2	49,2	2.1 Participation	23,3	49,2	
	Rang		2.2 Droits	29,2	44,2	
	46/54		2.3 Genre	40,7	54,0	
3. <i>Développement Economique Durable</i>	33,6	44,8	3.1 Infrastructures	24,7	44,5	
			3.2 Gestion publique	40,0	43,3	
			3.3 Environnement des entreprises	34,9	41,1	
			Rang	3.4 Secteur rural	34,8	51,1
44/54						
4. <i>Développement Humain</i>	44,3	52,8	4.1 Education	37,2	45,9	
			Rang	4.2 Santé	60,5	67,8
			42/54	4.3 Protection sociale	35,2	45,9
Gouvernance globale	32,1	49,9				
	Rang					
	47/54					

Source : Fondation Mo IBRAHIM « Indice 2017 » Rapport annuel 2018

72. La centralisation des pouvoirs, la faiblesse des institutions démocratiques à satisfaire les droits fondamentaux des congolais, et l'absence des mécanismes inclusifs et pro actifs entre les acteurs politiques, les élites et la société civile constituent des obstacles majeurs pour le renouveau démocratique, la refondation de l'Etat et l'établissement d'un pacte national sur la gouvernance et d'un contrat social dans le processus de consolidation de la paix et la reconstruction du pays ainsi que dans la réduction de toutes les formes de vulnérabilités des populations.

73. Le problème majeur identifié en matière de gouvernance soulève un questionnement sur l'efficacité du système électoral en place et le manque d'indépendance de certaines institutions constitutionnelles dans la promotion de la bonne gouvernance et la stabilité des institutions. A la lumière de ce qui précède, les causes immédiates, sous-jacentes et profondes relatives au problème majeur de la gouvernance sont :

i) Causes immédiates

- Le rétrécissement de l'espace d'expression démocratique à travers l'interdiction des réunions et la limitation du droit de manifester ;
- Les faibles capacités des acteurs politiques, des élites et de la société civile à trouver des compromis politiques et observer des règles de gouvernabilité, compte tenu des enjeux de pouvoir source de contrôle du système de captation des rentes économiques ;
- La mauvaise gestion du calendrier électoral et le non-respect des libertés publiques dans l'expression des partis politiques et la société civile ;
- Le déficit de légitimité et de crédibilité des gouvernements successifs dans le respect des institutions démocratiques et la mise en œuvre des politiques publiques pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés quotidiennement les populations ;
- Les faibles connaissances des droits par la population et ses faibles capacités à les faire prévaloir ;

- La pratique de manipulation de la population et certains conflits armés à des fins politiques dans le but de peser sur le jeu démocratique ;
- La faiblesse du système statistique national qui ne facilite pas la production régulière des données démographiques socio-économiques pour l'aide à la prise de décision.

ii) Causes sous-jacentes

- Le non-respect et/ou la violation récurrente de la Constitution du pays engendrant l'incertitude politique et la méfiance des investisseurs ;
- La faible dotation en ressources budgétaires des ministères et des provinces limitant leur capacité à fournir des services de proximité et garantir le respect de l'état de droit ;

iii) Causes profondes

- Le non-respect de la Constitution et des procédures et des règles démocratiques ainsi que le manque de culture de dialogue entre les acteurs politiques et la société civile pour un pacte national sur la paix, la sécurité et le respect des droits humains ;
- La culture politique dominante focalisée sur la recherche d'intérêts personnels au détriment de l'intérêt général et la logique de confrontation comme seul mode de conquête du pouvoir politique au détriment d'une vision et d'une stratégie de développement économique et social ;
- Le manque de culture de redevabilité et le déficit de légitimité à plusieurs niveaux.

2.1.4 Système judiciaire peu performant

74. Au niveau du secteur de la justice, depuis plusieurs décennies, l'organisation du système judiciaire en RDC est confrontée à des multiples problèmes juridiques, institutionnels et financiers. Les plus importants de ces problèmes sont le manque de magistrats, la faible implantation des Tribunaux de paix et pour enfants, l'éloignement des Tribunaux de Grande Instance des justiciables et la modicité des moyens budgétaires. La quasi absence de frais de fonctionnement des juridictions rend toute possibilité d'itinérance ou de délocalisation ponctuelle improbable. Et la suppression des Tribunaux coutumiers a rendu l'accès à la justice encore plus difficile, surtout pour les groupes les plus vulnérables.
75. La carte judiciaire du pays, compte tenu de l'étendue du territoire, ne répond plus aux besoins des populations surtout dans les zones rurales. En 2015, il existe 115 tribunaux de paix sur les 178 prévus par la loi. Cette situation est la source de plusieurs dysfonctionnements surtout avec la non effectivité du suivi et du contrôle. Les audiences foraines ne sont pas nombreuses, faute de moyens et parfois de sécurité. La faible couverture judiciaire faible se ressent également sur les auxiliaires de justice. La concentration des avocats dans les grandes villes et leur quasi absence des milieux ruraux privent la majorité de la population du droit à la défense. Il n'existe aucun texte encadrant globalement les prestations d'aide légale au bénéfice des personnes les plus vulnérables. La protection des justiciables est également un frein pour l'accès à la justice. Ainsi, il est souvent constaté que des victimes et témoins renoncent à une procédure judiciaire en raison des menaces et représailles de la part des auteurs présumés ou des évadés. Les autorités ne sont pas sensibilisées et responsabilisées face aux problèmes de protection que peuvent rencontrer les victimes et témoins. L'exécution des condamnations civiles à charge de l'Etat est toujours difficile.
76. En matière de réformes engagées, il y a lieu de signaler surtout l'adoption de la loi organique n°13/011-B du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, la loi n°001/2009 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant et la loi n°002/2001 du 03 juillet 2001 portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux de commerce. En matière d'audiences foraines, un guide méthodologique a été adopté par l'Assemblée générale du CSM.
77. La lutte contre l'impunité demeure l'un des défis majeurs à relever et ce, notamment en ce qui concerne les crimes commis par les groupes armés, les forces de police et l'armée pour toutes formes de corruption et de violences basées sur le genre.
78. Au cours des dernières années, plusieurs programmes financés avec le concours de l'Union Européenne, de la MONUSCO, du PNUD, de la Suède, de la France, de la Belgique et de l'USAID

notamment, ont permis de soutenir les efforts du Gouvernement congolais dans le cadre de son plan d'action 2007-2012.

79. Les principales causes immédiates, sous-jacentes et profondes pour le système judiciaire sont :

ii) Causes immédiates

- Les faibles capacités de la justice à être présente et efficace sur l'ensemble du territoire ;
- La montée des violences basées sur le genre et l'impunité généralisée ;
- L'absence de tout dispositif opérationnel d'aide pour faciliter l'accès à la justice des groupes vulnérables et la très faible protection des victimes de toutes les violences et injustices subies ;

ii) Causes sous-jacentes

- Le retard pris dans la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et mesures de modernisation et d'efficacité du secteur judiciaire ;
- Le faible niveau de formation des magistrats et des auxiliaires de justice et l'absence de tout système de sanctions contre les mauvaises pratiques de corruption.
- Justice à faibles rendements et accès difficile pour les populations pauvres ;
- Force de sécurité manque de formation et de qualification ;
- Manque de confiance des populations dans le système judiciaire ;

iii) Causes profondes

- Faible séparation des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire ;
- Manque de confiance des populations dans le pouvoir de la justice de sanctionner les crimes et violations des droits humains ;
- Faibles moyens alloués au système judiciaire pour garantir tous les services juridiques en toute partialité.

2.1.5 Décentralisation à l'arrêt limitant les capacités provinciales et locales dans l'exercice de la gouvernance locale et la gestion du développement régional/local

80. Avec la troisième république, suite à l'adoption de la nouvelle Constitution du 18 février 2006, la RDC s'est engagée résolument dans le processus de décentralisation d'envergure en 2008 en promulguant la nouvelle loi sur la décentralisation territoriale et administrative. Aux termes de l'article 2 de la nouvelle Constitution, la RDC est désormais composée de la ville-Province de Kinshasa et de 25 provinces toutes dotées de la personnalité juridique.

81. Entre janvier et février 2015, la RD Congo s'est dotée d'une nouvelle législation consacrant un nouveau découpage territorial. Le pays est passé de 11 à 26 provinces dans un contexte de crise politique découlant du report des élections présidentielles prévues pour décembre 2016. Le glissement du calendrier électoral n'a fait que différer jusqu'aux prochaines échéance électorales de décembre 2018, les problèmes d'effectivité de la décentralisation. La réforme territoriale a été initiée dans un contexte de renversement de la conjoncture économique, à la suite de la baisse des cours des produits de base dont dépend le pays. L'installation des nouvelles provinces a été maintenue alors que le financement de leurs coûts de fonctionnement n'avait pas été prévu dans le budget du gouvernement central, ni dans celui des provinces. La légitimité des institutions provinciales est mise à mal avec le report des élections des exécutifs provinciaux en 2016.

82. Pourtant, la RDC a enregistré des progrès indéniables en adoptant plusieurs textes juridiques et des documents programmatiques comme le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD). Le transfert annuel de 40 % des ressources aux provinces et la mise en place d'un système de péréquation pour les projets d'investissement provinciaux à travers la Caisse de Péréquation a du toujours du mal à se concrétiser faute de volonté politique de mettre en mouvement le processus de décentralisation par étapes successives. Le nouveau glissement du calendrier électoral à l'échéance de 2018, les faibles moyens budgétaires pour les 26 provinces, l'arrêt de la décentralisation et la perte de repères pour les populations locales en raison de leurs fortes attentes et espoirs qu'elles placent dans l'avènement d'une administration plus décentralisée pour leur venir en aide constituent immanquablement des facteurs potentiels déclencheurs de nouvelles flambées de violence, de prise d'initiatives des provinces pour assurer leur propre fonctionnement.

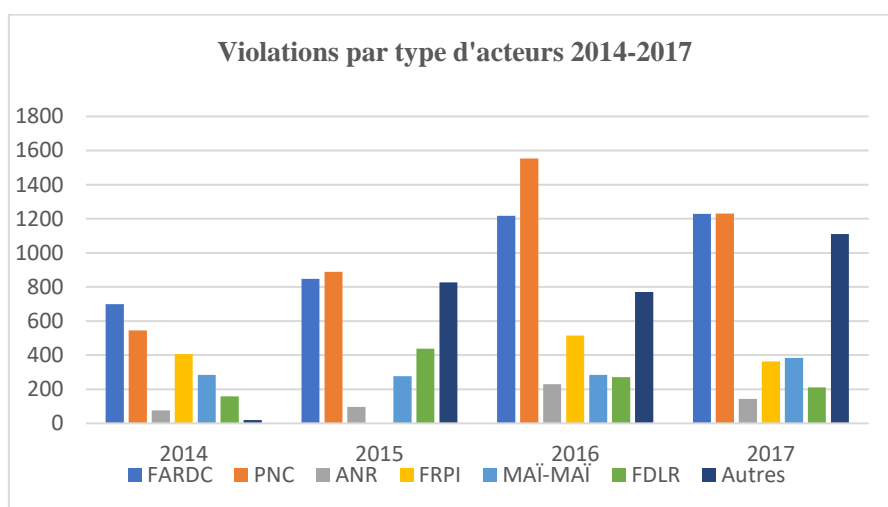
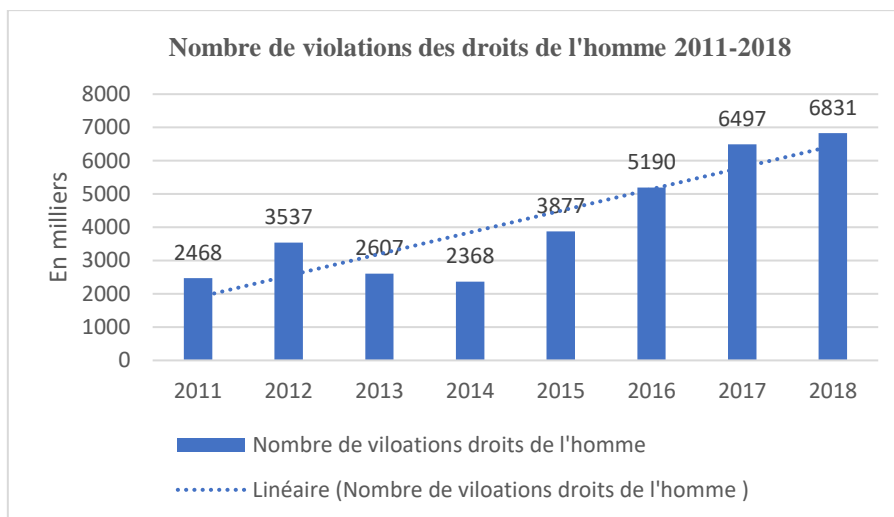
83. Compte tenu de l'étendue du territoire de la RDC et la diversité socio-économique des provinces, la décentralisation inscrite dans la Constitution apparaît comme un levier important pour mettre en œuvre des politiques publiques de proximité et responsabiliser les élus provinciaux et locaux dans la gestion de leur développement dans le cadre d'une approche de contrat programme basée sur les orientations nationales des principaux référentiels de développement, du premier schéma national et des schémas provinciaux d'aménagement du territoire ainsi que de différents programmes gouvernementaux.
84. Les principales causes immédiates, sous-jacentes et profondes de la question de la décentralisation dans ses multiples dimensions (juridique, institutionnelle, économique et financières) sont :
- i) Causes immédiates**
 - Absence de capacités administratives locales pour assurer convenablement l'offre des services publics locaux de qualité ;
 - Difficultés d'émergence de capacités locales résilientes pour réduire la vulnérabilité des communautés de base face aux multiples risques liés à l'insécurité alimentaire et toutes les formes de violence surtout envers les femmes ;
 - i) Causes sous-jacentes**
 - Absence depuis plusieurs années d'exécutifs locaux élus pour gérer les affaires locales ;
 - Administrations provinciales et locales dépourvues de moyens humains et de ressources budgétaires conséquentes pour accompagner les initiatives locales et la fourniture des services publics ;
 - Faible coordination entre les provinces et les Entités Territoriales Décentralisées ;
 - La non opérationnalisation du Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la décentralisation.
 - ii) Causes profondes**
 - La non traduction des grands principes de la décentralisation contenus dans la Constitution et stratégies et politiques de décentralisation et de promotion de la gouvernance locale selon une démarche de progressivité ;
 - La non effectivité de partage des ressources financières entre l'Etat et les provinces ;
 - L'affaiblissement de l'Etat dans ses prérogatives d'assurer l'état de droit et la mise en œuvre d'un système de péréquation budgétaire réduisant les inégalités régionales.

2.2 Situation critique des droits humains

85. La crise politique qui s'est aggravée en 2016 en raison du report des élections présidentielles a eu pour impact principal le non dialogue politique entre les forces politiques et la recrudescence de toutes les formes de violence. Les espaces d'expression démocratique et les libertés individuelles se sont rétrécis et la violence s'est progressivement installée dans toutes les régions surtout à l'Est. Les actes d'intimidation et les violences envers des opposants politiques, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme sont plus nombreux qu'auparavant. Les manifestations politiques, même pacifiques, se terminent souvent par la mort de nombreuses personnes et l'augmentation des tensions sociales et politiques dans certains quartiers de Kinshasa, quelques provinces du Nord Est du pays et du Kasai. Depuis 2015, le pays connaît une forte augmentation du nombre de violations des droits civils et politiques ; entre juin 2016 et mai 2017, le BCNUDH a documenté 1080 violations liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit près du double par rapport à la période précédente (553 violations). Les restrictions/interdictions de manifester se sont de plus en plus imposées dans toutes les régions du pays.
86. L'activisme des nombreux groupes et milices armés a eu des effets dévastateurs sur l'intégrité physique de plusieurs milliers de personnes et le maintien de la paix. L'impunité des violences perpétrées par les groupes armés, les forces de police et de l'armée de façon disproportionnée ont poussé les populations à quitter leurs localités à la recherche d'une réelle protection et de meilleures conditions de survie.
87. Les violences dans les provinces du Kasai liées à l'apparition de la milice Kamuina Nsapu ont causé la mort d'au moins 596 personnes, dont 153 enfants, et le déplacement de plus d'un million de personnes. Dans les provinces du Kasai, du Tanganyika, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, le nombre de milices et de groupes armés, notamment de groupes d'autodéfense, a augmenté, et les tensions

interethniques se sont exacerbées, provoquant un grand nombre d'attaques contre les populations civiles. Les violences surtout sexuelles restent toujours impunies surtout pour les agents de l'Etat pour les violations des droits de l'homme commises lors des manifestations organisées dans les provinces du Kasai, en raison de l'inexistence d'un système judiciaire impartial et efficace ainsi que du manque de volonté de l'Etat de veiller à l'exécution des sanctions prononcées par la justice. Les évadés de prisons sont de plus en plus fréquents ; pour l'année 2016, au moins 1.008 personnes se seraient évadées des centres de détention (Sud-Kivu, Kongo central, Ituri, etc.). Les causes les plus fréquentes de ces évasions sont la négligence et la corruption des gardes ainsi que l'état de délabrement des infrastructures des prisons.

88. Pour l'année 2018, le BCNUDH a documenté au moins 6 831 violations des droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire de la RDC, en progression par rapport à 2017 de 5 % ; le nombre de violations a été multiplié par 2,8 entre 2011 et 2018. Les types de violations enregistrées sont les atteintes au droit à la liberté et la sécurité de la personne (1.630 violations et 6.289 victimes), suivies des atteintes au droit à l'intégrité physique (1.221 violations et 2.522 victimes), puis des atteintes au droit de propriété (950 violations), des atteintes au droit à la vie (814 violations et 1.501 victimes, dont 480 victimes d'exécutions extrajudiciaires et arbitraires perpétrées par des agents de l'Etat) et des cas de travaux forcés (73 violations et 511 victimes). Les provinces les plus touchées sont le Nord-Kivu (1.910 violations) et de l'Ituri (749 violations) ainsi qu'à l'ouest, avec la province du Haut-Katanga dans laquelle 328 violations ont été documentées. Les deux tiers des violations des droits de l'homme se sont situés dans les provinces de l'Est. Cette situation traduit bien la persistance du conflit dans l'Est de la RDC mais également les crispations politiques liées aux incertitudes du processus électoral. Les responsabilités de ces violations sont imputables à 61 % aux agents de l'Etat et 31% aux groupes armés. Dans les autres provinces en particulier dans les provinces du Haut-Katanga et de l'Equateur, les violations des droits de l'homme sont liées à la liberté d'expression et au droit d'expression.
89. Les violences ont également touché l'ouest de la RDC, avec 1.749 violations enregistrées au cours de l'année 2016 soit un peu plus du tiers (34 %) du nombre total des violations documentées, en très forte augmentation, près de 91% par rapport à 2015 (917 violations). Les violences enregistrées sont liées à une restriction de l'espace démocratique et à la résurgence du conflit interethnique Twa – Luba dans la province du Tanganyika ainsi que les atteintes aux droits de l'homme perpétrées dans le cadre de la lutte contre la milice de Kamuina Nsapu dans les provinces du Kasai. Les provinces les plus touchées à l'Ouest sont, outre le Haut-Katanga, la province de Kinshasa (255 violations) et celle du Kongo-Central (248 violations).
90. La majorité des violations des droits de l'homme sont attribuables aux agents de l'Etat, près de 64% du nombre total des violations documentées avec notamment 257 exécutions extrajudiciaires et 480 victimes, tandis que plus de 36% du nombre total des violations ont été perpétrées par les groupes armés dont 331 exécutions sommaires ayant provoqué la mort de 718 personnes.
91. L'absence d'un dialogue politique inclusif et apaisé en vue de dégager une plateforme consensuelle, consensus accepté et respecté par tous les acteurs sur le respect des règles d'organisation des élections libres et transparentes ainsi que sur la gestion de la période post-électorale, met toujours en danger la stabilité du pays et affaiblit encore plus l'autorité de l'Etat dans ses missions de maintien de la paix, de sécurité sur l'ensemble du territoire et d'amélioration des conditions de vie des populations.



92. A la lumière de ce qui précède, les causes immédiates, sous-jacentes et profondes relatives au problème lié au respect et élargissement des droits de l'homme sont :

i) Causes immédiates

- Le non-respect de l'état de droit et des textes internationaux sur les droits de l'homme ;
- L'impunité aux crimes commis par les forces de sécurité, de l'armée et des groupes armés faute d'un système judiciaire efficace et impartiale ;

ii) Causes sous-jacentes

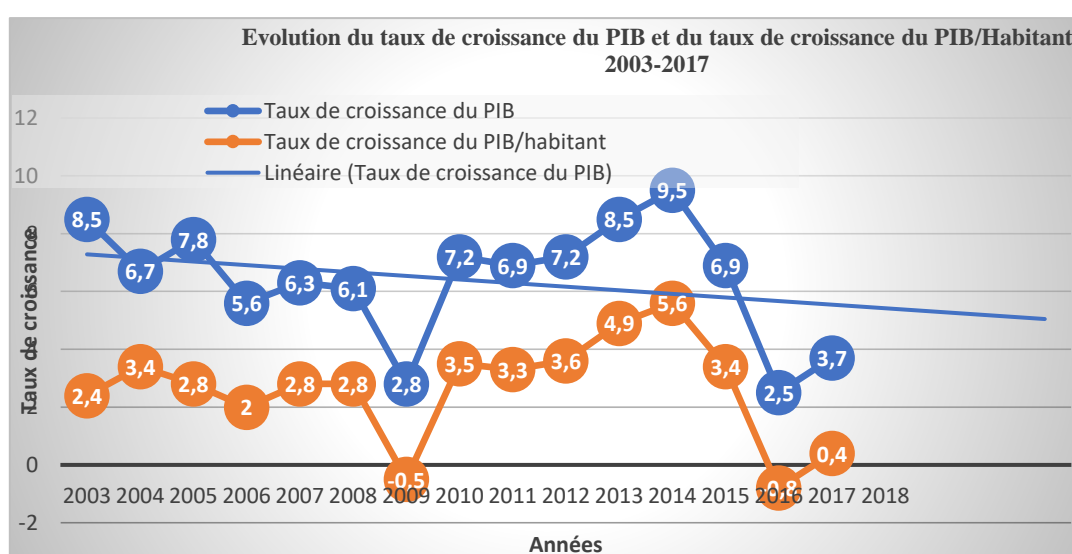
- Impossibilité de l'Etat, au plan institutionnel et financier, de garantir la jouissance des droits à tous les citoyens dans toutes les provinces ;
- La faible connaissance des populations de leurs droits et les moyens dont elles disposent pour se protéger contre les injustices et les violences subies ;
- L'insuffisance de la vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux sur les droits de l'homme ;
- La faiblesse de l'assistance juridique et judiciaire.

iii) Causes profondes

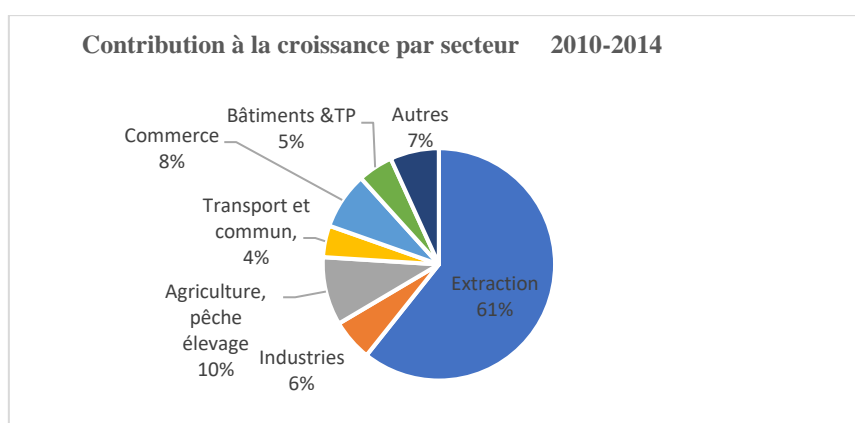
- Les pesanteurs socio-culturelles et l'absence de la culture de dialogue et de compromis social sur la base des principes des droits de l'homme et de la sécurité humaine dans ses multiples dimensions ;
- Le recul de l'état de droit et le non-respect de la Constitution et les instruments juridiques internationaux.

2.3 Croissance économique non inclusive portée par une économie de rente spéculative au détriment d'une économie plus diversifiée

93. La croissance de l'économie congolaise a connu un taux de croissance annuel moyen entre 2004 et 2017 de 6,5%. Cette croissance s'est distinguée par des fluctuations, passant de 5,6 % en 2006 à 3,4 % en 2017. Elle a été fortement soutenue au cours de la période 2010 et 2015, avec un taux frôlant les deux chiffres (9,5 %) en 2014. Mais la crise politique et la baisse des cours des matières premières s'installant progressivement dès 2015 ramenant le taux à 2,4 % en 2016 ; une timide reprise a été amorcée en 2017 avec le taux de 3,4 %. Cette croissance est toujours portée par les secteurs extractifs en particulier les mines. Les secteurs à fort potentiel de création d'emplois n'émergent pas ; la contribution du secteur extractif est très élevée, 61% comparée à celle fort modeste des secteurs à forte intensité de main d'œuvre tels que l'agriculture (10%) ou l'industrie (6%).
94. La croissance du PIB par habitant subit le poids démographique et se situe en dessous du taux de croissance du PIB entre 2003 et 2016. La maîtrise de la croissance démographique est indispensable pour ne pas anéantir les efforts pour la croissance économique.



Sources : B.C. Congo et Banque Mondiale



Source : Données de la Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 2014

95. L'analyse de la qualité de la croissance sur la base de l'Indice de la Qualité de Croissance (IQC) proposé par Mlachila, Tapsoba (2014) mesurant respectivement la nature de la croissance en termes de vigueur, volatilité, diversification, orientation extérieure et retombées sociales (éducation et santé) montre que la croissance n'a pas été suffisamment inclusive, se traduisant par une faible diversification des bases productives, la très faible baisse de la pauvreté (monétaire et

multidimensionnelle) et la baisse d'allocation des ressources aux secteurs sociaux. La forte dépendance du secteur minier expose continuellement l'économie aux risques de retournement de la conjoncture internationale avec les variations des cours mondiaux. Le tissu productif actuel ne favorise pas la chaîne des valeurs du pays et la création d'emplois, source de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. A l'analyse du tableau suivant, il apparaît que la qualité de croissance ne s'est améliorée qu'à la dernière période. Le pays reste cependant à la traîne comparativement à d'autres pays en développement et à d'autres pays africains.

Années	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2011
IQC_RDC	0,392	0,346	0,371	0,488
Moyenne de l'échantillon	0,55	0,58	0,62	0,65
Rang sur 93 pays	78 ^{ème}	87 ^{ème}	89 ^{ème}	83 ^{ème}
Rang sur 41 pays africains	26 ^{ème}	33 ^{ème}	36 ^{ème}	32 ^{ème}

Source : Mlachila, Tapsoba (2014)

96. D'autres indicateurs (indice Ibrahim et Indice de pauvreté multidimensionnelle, Doing Business, etc.) sur la croissance inclusive mettent en avant certains piliers qui ne connaissent pas de réels progrès en RDC, en particulier la gouvernance économique (environnement des affaires, corruption, manque d'efficacité des politiques publiques, etc.), la persistance de fortes inégalités (revenus, territoriales et genre), la faible implication des populations dans le processus de développement (en raison de la mal gouvernance), l'absence d'un système inclusif de protection sociale, l'insuffisance et l'inefficacité des dispositifs de création d'emplois. A cela s'ajoutent, pour certaines régions du pays, les questions sécuritaires réduisant les opportunités de création d'activités génératrices de revenus durables et la fixation des populations dans leurs terroirs.
97. La prédominance des activités minières sans aucune stratégie de valorisation des produits locaux localement et le système de captation de la rente minière mis en place par un cercle de plus en plus restreint d'élites de politiciens réduisent les recettes de l'Etat et par conséquent ses capacités à engager le pays dans de grands chantiers de reconstruction et d'édification d'une économie nationale impulsée par des activités ascendantes de diversification des bases productives et des capacités nationales d'entrepreneuriat de développement des économies provinciales et locales. Cette logique de fonctionnement d'une économie de rente a généré la grande corruption qui concerne une large gamme de transactions. La pauvreté, les faibles salaires des fonctionnaires et la précarité des conditions de vie de très larges couches de la population ont accéléré le développement de toutes les formes de corruption qui sont très imbriquées (touchant toutes les hiérarchies des administrations publiques). La fragilité de l'Etat congolais, la corruption irriguent par des circuits opaques toute la pyramide sociale et politique engendrant des coûts additionnels de la valeur des transactions, estimés entre 20 à 40 %. Ces pratiques de corruption ont des impacts sur le développement des investissements privés et l'efficacité des institutions publiques et démocratiques mettant en danger les systèmes électoraux et la crédibilité des institutions dans leur ensemble. Cette corruption réduit non seulement les marges budgétaires de l'Etat pour les dépenses sociales et sécuritaires mais elle exacerbe également les tensions claniques/ethniques par la capture de l'Etat au bénéfice d'une élite ou d'un groupe restreint. En 2010, selon la banque mondiale, le potentiel fiscal du secteur minier est de 15 à 20 % du PIB soit sept fois sa contribution actuelle aux recettes du budget de l'Etat.
98. Les principales causes immédiates, sous-jacentes et profondes de la non inclusivité de la croissance sont :
- i) **Causes immédiates**
 - Faible accès l'emploi décent et d'opportunités de revenus ;
 - Mécanismes insuffisants de protection sociale pour couvrir des larges couches de la population ;
 - ii) **Causes sous-jacentes**
 - Faible diversification des bases productives et absence d'outils d'appui au secteur informel où une grande partie de la population exerce ses activités économiques ;

- Politiques publiques faiblement efficaces touchant largement toutes les sphères de production surtout celles des pauvres ;
- Absence de filets sociaux à forts impacts sur le niveau de vie des populations.

iii) Causes profondes

- Faible gouvernance économique ;
- Schéma de croissance dominé par l'économie de rente centrée sur l'exploitation des mines ;
- Absence de toute stratégie opérationnelle pour promouvoir une croissance inclusive et un système de protection sociale inclusif et efficace ;
- Aggravation des inégalités de revenus et territoriales.

2.4 Pauvreté de masse, inégalités fortes, insécurité alimentaire croissante et vulnérabilités socio-économiques aggravées

99. *L'Indice de Développement Humain (IDH)* qui prend en compte les indicateurs sensibles à la répartition des revenus pour mieux refléter les inégalités de revenus (IDHI) montre pour 2017 que l'IDH normal de la RDC est passé de 0,457(176ème rang sur 189 pays) à 0,319 (IDHI ajusté aux inégalités) soit une perte de valeur de 30,3 %. Cette perte est due aux inégalités de revenus (-37,9%), de santé (-36,1%) et d'éducation (-26,3 %). Avec cette nouvelle méthode de calcul adoptée depuis 2010, l'IDHI devient l'indice de développement humain « potentiel » à atteindre en l'absence de toute inégalité ; cela ouvre, pour la RDC, des perspectives pour le développement de programmes ciblés et des stratégies d'accélération d'atteinte de certaines cibles liées aux ODD visant l'amélioration des performances des systèmes de santé, d'éducation et d'amélioration de revenus des populations. La perte que subit la RDC dans la valeur de son IDH est plus forte que celle enregistrée dans la moyenne mondiale (-22,1 %) et dans la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne (-32,2 %).

**RDC : Comparaison des IDH, IDH Inégalités (IDHI)
et des pertes dues aux inégalités en 2017**

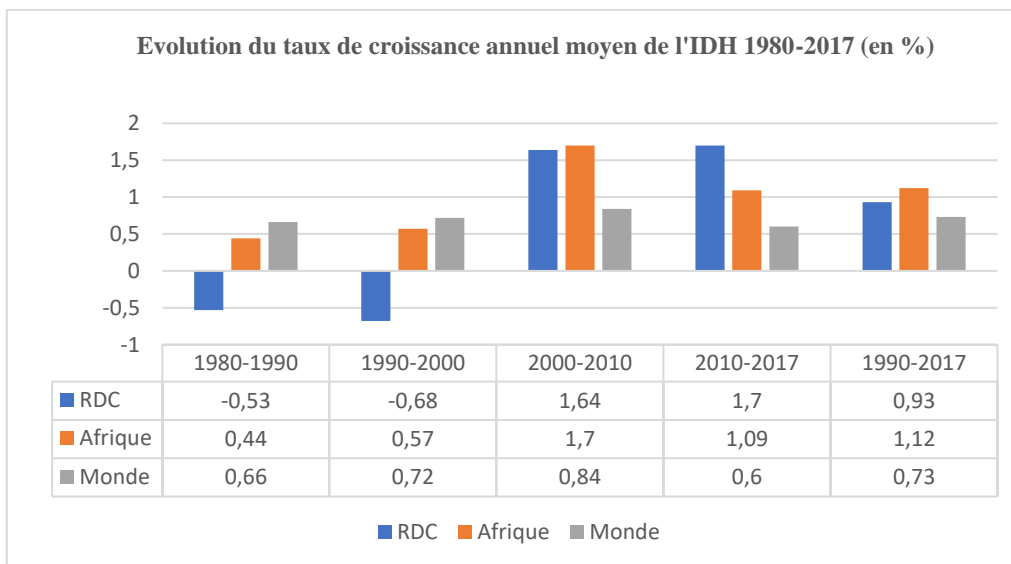
Pays	IDH	IDHI	% des pertes
Monde	0,728	0,582	-20,0 %
Afrique Subsaharienne	0,537	0,372	-30,8 %
RDC	0,457	0,319	-30,3 %

Source : Rapport mondial sur le développement humain en 2016, PNUD

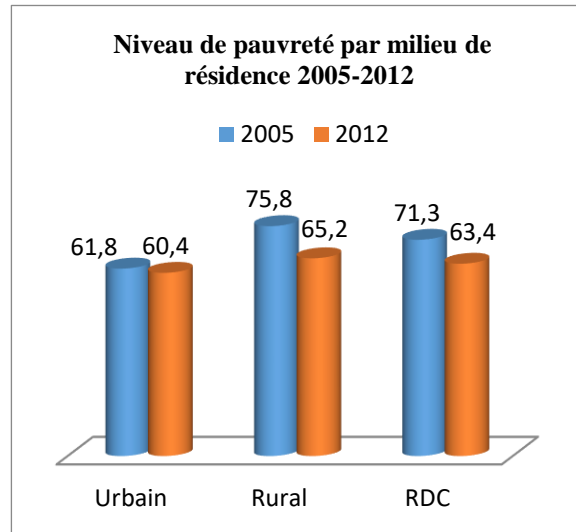
100. Sur une tendance longue la RDC a accusé un taux négatif de son IDH de -0,53 % de recul annuel entre 1980-1990 qui s'est aggravé au cours de la décennie 1990-2000 avec -0,68 % pendant que la moyenne africaine se situait dans la fourchette de +0,44 à + 0,57 % de développement. Entre les années 2000-2010, le pays a amorcé son rattrapage avec un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de 1,64 % puis avec un taux de 1,7 % entre 2010-2017. Les difficultés d'accès aux soins de santé, avec un très fort taux de mortalité maternelle et de pauvreté monétaire de masse plombent le faible niveau de développement humain, le plaçant dans les dix derniers pays du monde qui enregistrent un développement faible. Les inégalités de revenus jouent un rôle négatif dans le processus de rattrapage. Les forts taux de croissance économique (une moyenne de 6 % sur la période de 2007-2015), annulés en partie par la forte croissance démographique (3,1% par an) n'ont pas permis d'inverser la courbe de la pauvreté qui touche 63,4 % de la population en 2012 soit 45 millions de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté² dont 60 % sont répartis entre les provinces du Bandundu, de l'Equateur, du Kasai et du Katanga. Le taux de croissance économique moyen entre 2005 et 2012 de 5,8 % n'a eu pour effet qu'une baisse moyenne annuelle de la pauvreté de

² Le seuil de pauvreté monétaire en RDC est la somme de deux seuils, à savoir le seuil de pauvreté alimentaire et le seuil de pauvreté non alimentaire. Le seuil de pauvreté monétaire pour l'année 2012 est de 869 210,3 en francs congolais pour le milieu urbain (356 585,4 pour l'Alimentaire et 512 624,9 pour le Non alimentaire) et de 579 248,5 francs en milieu rural (260 481,5 pour l'Alimentaire et 318 767,0 pour le Non alimentaire) .

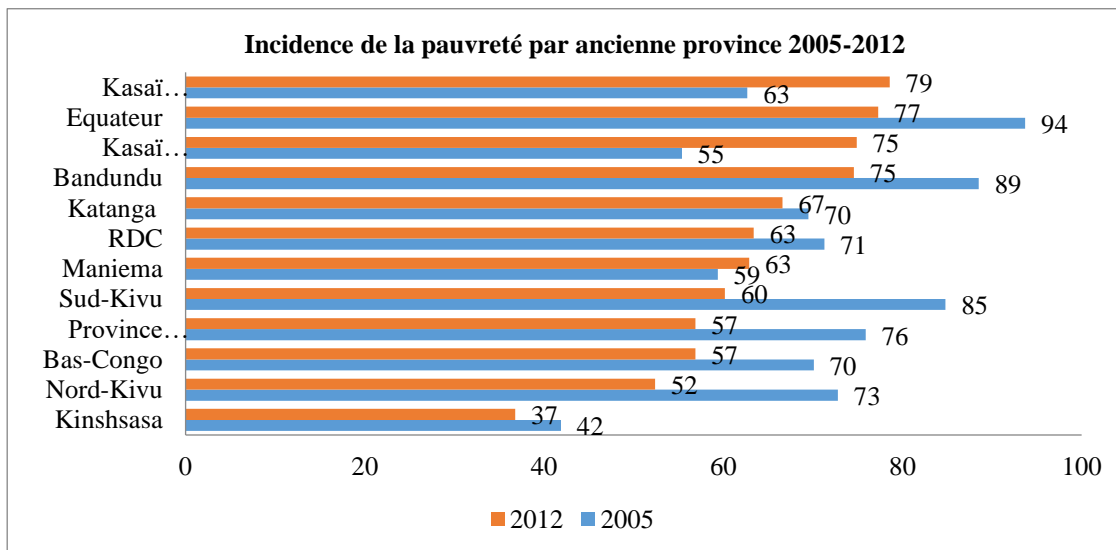
1,2%. Dans d'autres pays, avec des taux de croissance du PIB moins élevés, la pauvreté a reculé de 4 à 7 % selon les pays. Les meilleures performances enregistrées dans certains pays comme le Ghana et le Rwanda ont été attribuées au renouveau de leurs schémas de croissance dans le sens de l'inclusivité, à la mise en place des stratégies de réduction de la pauvreté, à la promotion des politiques nationales de protection sociale, au meilleur ciblage des politiques sectorielles et à la qualité de la gouvernance nationale et locale.



101. La pauvreté en RDC touche massivement toutes les régions, 64 % de la population congolaise vivaient en 2012 en dessous du seuil de pauvreté, avec une baisse de cinq (5) points entre 2005 et 2012. La profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté) est passée de 29,7 % en 2005 à 25,4 % en 2012. La sévérité de la pauvreté (les plus pauvres des pauvres) touche 13,1 % de la population en 2012 contre 16,1 % en 2005. Avec l'aggravation de la crise économique et politique de 2014 et sur la base de certains indicateurs macro-économiques (forts taux d'inflation autour d'une moyenne annuelle de 20 % depuis 2012, aggravation du déficit du compte courant de près de 10 %, glissement de la valeur du Franc Congolais, etc.) et la perception du vécu quotidien des populations dans la satisfaction de leurs besoins alimentaires, cette pauvreté semble s'être aggravée. Selon les résultats de l'enquête 1,2, 3 de 2012 pour la pauvreté « subjective », 44 % des ménages interrogés considèrent que la situation économique est pire ou mauvaise par rapport à 2011, 43 % avoir baissé leurs achats et 74 % n'ont pas la possibilité d'épargner. Près de deux tiers des ménages considèrent que le manque de travail est la cause principale de la pauvreté en RDC. Le taux moyen de la pauvreté monétaire de 2012 cache des fortes inégalités spatiales ; les forts taux enregistrés en 2012 concernent le Kasai Oriental (79 %), l'Equateur (77 %), Bandundu (75 %) et le Kasai (75%).



Source : INS : Enquête 1,2,3 de 2012



102. En matière de pauvreté multidimensionnelle qui appréhende la pauvreté à travers trois dimensions (cadre de vie, santé et éducation), le rapport mondial du PNUD de 2016 indique, 72,5% de la population congolaise a subi plusieurs privations en en 2013-2014, avec une très forte intensité (50,8%) ; le taux de l'extrême pauvreté multidimensionnelle se situe à 36,7 %. Les privations les plus criantes concernent le niveau de vie (53,4 %), suivi par la santé (31,0 %) et l'éducation (15,6%).
103. En termes d'analyse dynamique et sur la base des résultats des deux dernières enquêtes 1,2,3, la pauvreté monétaire a baissé entre 2005 et 2012 passant de 71,3 % à 63,4 % soit 7,9 points de baisse. La profondeur de la pauvreté a baissé de 6 points passant de 32,3% à 26,5%, soit 6 points en baisse, tandis que la sévérité de la pauvreté (P2) a également diminué de 4 points, passant de 18,5% à 14,5% entre les deux périodes. La pauvreté reste majoritairement rurale mais sa baisse a été plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, la pauvreté a baissé de 10,6 points en milieu rural, passant de 75,8% en 2005 à 65,2% en 2012. Tandis qu'en milieu urbain, elle est passée de 61,8% en 2005 à 60,4% en 2012, soit un recul de 1,4 points. Cela s'explique par l'intensification de certains programmes de développement touchant certaines zones comme le Sud Kivu (de 85 % en 2005, le taux est tombé à 60 % en 2012 soit une baisse de 25 points) et l'Equateur (son taux de pauvreté est passé de 94 % en 2005 à 77 % en 2012 soit une baisse de 17 %). Si la baisse de la pauvreté est globale entre 2005 et 2012, trois provinces ont cependant connu une hausse de la pauvreté, à savoir : les deux Kasaï et dans une moindre mesure le Maniema.

104. La pauvreté monétaire en 2012 touche toutes les catégories de la population ; peu de changement par rapport à 2005. Elle frappe plus les travailleurs précaires et les manœuvres avec respectivement 67 % et 72%. Cette pauvreté n'épargne personne puisqu'on compte 45 et 54 % des pauvres chez les cadres et les employeurs qualifiés. La pauvreté en conditions de vie³ au plan national est de 73% mais elle est plus forte en milieu rural, près de 80 % contre 31 % en milieu urbain ; le taux enregistré à Kinshasa est de 6,25 %.
105. Les déterminants de la pauvreté monétaire sont multiples. Les inégalités sont parmi les facteurs aggravant la pauvreté et la vulnérabilité des populations. La RDC n'a pas enregistré de progrès spectaculaires depuis 2010 pour réduire les inégalités ; l'indice de Gini est passé de 60 en 2007 à 44,4 en 2010 et s'est stabilisé à ce niveau en 2012. Les autres facteurs renvoient aux multiples carences et à l'inaccessibilité du congolais à différents services sociaux de base. La carence en nourriture est à la base de l'insécurité alimentaire frappant essentiellement les enfants. Bien que la situation reste préoccupante, l'enquête EDS 2014, débouche sur une tendance à la baisse des taux de malnutrition chez les enfants, toutefois très modérée. La proportion des enfants connaissant un retard de croissance est en baisse entre 2007 et 2014 passant respectivement de 47% à 42%. La proportion des enfants souffrant d'émaciation aurait légèrement diminué entre 2007 et 2014, passant de 10% à 8% au cours de cette période. Ceux souffrant d'insuffisance pondérale est en net recul de près de 9 points dans la même période avec 31% en 2007 et seulement 22% en 2014 mais cette situation a stagné en 2017. Selon l'enquête MICS 2017-2018, l'insuffisance pondérale touche 23% des enfants de moins de 5 ans soit une légère détérioration par rapport à 2014. Le retard de croissance des enfants de moins de 5 ans en 2017-2018 est de 42 % et l'émaciation a été de 7 % (gain de 1 point par rapport à 2014). En résumé, sur la période 2007-2018, la situation de l'état nutritionnel des enfants n'a guère changé.
106. Au niveau de l'insécurité alimentaire, les résultats de l'enquête QUIBB (INS, 2016) révèlent presque un ménage sur deux est confronté au problème de l'insécurité alimentaire ; 16,4% des ménages sont sévèrement affectés. Cette moyenne nationale cache des disparités entre les provinces ; 16 provinces sur les 26 que compte le pays ont des taux d'insécurité alimentaire au-dessus de la moyenne nationale. Il s'agit des provinces suivantes : Sankuru, Maniema, Tshopo, Sud Ubangi, Bas Uélé, Haut Uélé, Tanganyika, Kasai Oriental, Kasai Central, Ituri, Lomami, Kwango, Nord Kivu, Sud Kivu, Kasai et Mongala.

³ qui retient 17 items portant l'essentiel sur le confort et l'état du logement des ménages (8) et les taux de possession de biens durables (7).

Situation de la sécurité alimentaire par province en 2016

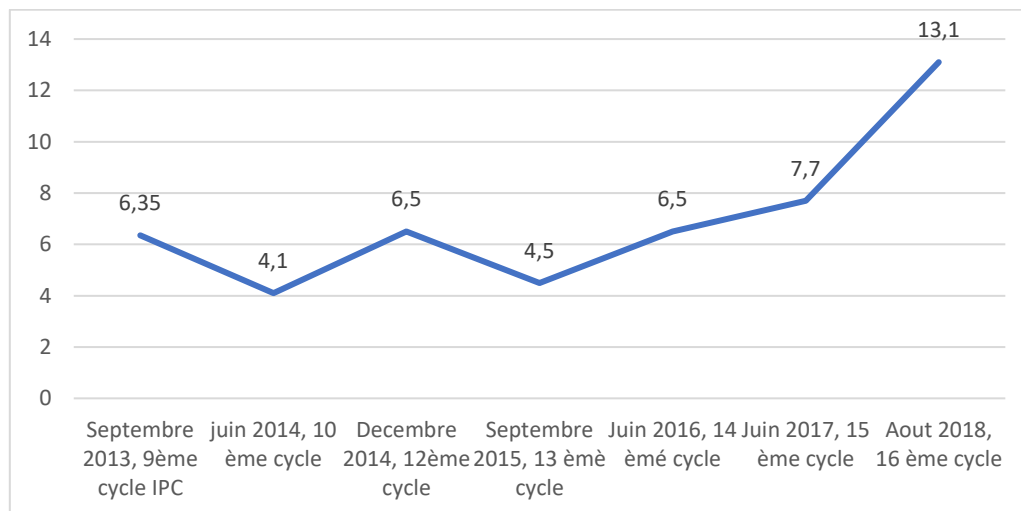
Provinces	Sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire limite	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire sévère
Kinshasa	41,2%	43,9%	13,1%	1,8%
Kongo Central	21,1%	42,0%	26,8%	10,2%
Kwango	6,2%	39,6%	38,2%	16,0%
Kwilu	23,3%	40,6%	27,5%	8,5%
Mai Ndombe	12,0%	45,9%	32,7%	9,5%
Equateur	18,1%	53,6%	22,8%	5,5%
Sud Ubangi	3,4%	30,0%	44,3%	22,2%
Nord Ubangi	9,1%	52,1%	31,9%	6,9%
Mongala	6,1%	44,0%	36,6%	13,3%
Tshuapa	10,4%	42,9%	30,7%	15,9%
Bas Uélé	3,2%	30,8%	34,9%	31,1%
Tshopo	4,3%	27,0%	41,2%	27,6%
Haut Uélé	3,4%	32,4%	41,2%	23,1%
Ituri	10,0%	34,9%	33,5%	21,6%
Nord Kivu	15,0%	31,2%	31,9%	21,9%
Sud Kivu	8,5%	38,9%	35,8%	16,8%
Maniema	2,2%	28,4%	44,8%	24,7%
Haut Katanga	29,0%	37,2%	21,9%	11,9%
Lualaba	17,1%	49,8%	24,2%	8,9%
Haut Lomami	17,1%	37,5%	32,8%	12,6%
Tanganyika	7,4%	26,8%	34,0%	31,8%
Kasaï Oriental	6,0%	32,1%	40,6%	21,3%
Lomami	6,6%	38,7%	38,6%	16,1%
Sankuru	3,7%	26,4%	48,5%	21,4%
Kasaï	10,9%	36,8%	34,3%	18,0%
Kasaï Central	6,9%	33,5%	38,9%	20,6%
Ensemble du pays	12,8%	37,8%	33,1%	16,4%

Source : INS, QUIBB/RDC, 2016.

107. L'insécurité alimentaire est paradoxalement touchée une grande partie de la population rurale. En 2011-2012, 54 % des ménages ruraux (28 millions de personnes) sont touchés par l'insécurité alimentaire dont 7,5 millions de personnes sévèrement touchées. Les provinces les plus touchées par l'insécurité alimentaire sont le Sud Kivu (64 %), le Kasai Oriental (62%), l'Equateur (60 %), la Province orientale (58 %) et la Katanga (57 %). Les deux tiers des personnes touchées par l'insécurité alimentaire sont concentrés dans quatre provinces (Equateur, Sud Kivu Katanga et province Orientale) sur onze. L'insécurité alimentaire sévère touche surtout le Sud Kivu, le Kasai Oriental et le Katanga. L'analyse intégrée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle menée en juin 2018 à travers l'IPC révèle une situation préoccupante pour 23% de la population rurale. Ces résultats ont été confirmés par l'évaluation de la campagne agricole 2017-2018 qui a permis de quantifier le déficit alimentaire net à 22%. Ces estimations mettent en exergue les principaux constats suivants
- Environ 13,1 millions de personnes sont estimées en phases 3 et 4 (phase de crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë), représentant 23% de la population rurale des 101 territoires sur un total de 145 territoires ;
 - Les zones affectées par les conflits armés et inter-ethnique/communautaire continuent à être les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire aiguë. En effet, 9 territoires ont été classés en phase 4 ou phase d'urgence. Il s'agit des territoires de Djugu (Ituri) ; Kalemie, Nyunzu et Manono (Tanganyika) ; Mitwaba et Pweto (Haut Katanga) ; Kamonia et Mweka (Kasai) ; et Miabi (Kasai-Oriental). Trente et un autres territoires en phase 3 sont éparpillés à travers le pays, y compris dans les zones dites stables ;

- Plusieurs facteurs sont à la base de cette détérioration globale de la sécurité alimentaire observée entre juin 2017 et juin 2018. Il s'agit principalement de la montée marquée des conflits armés dans le pays en 2017, particulièrement en Ituri et Sud-Kivu et l'extension des affrontements dans le Tanganyika et le grand Kasai. Ces conflits ont provoqué de nouveaux déplacements des populations et détérioré davantage la sécurité alimentaire des ménages ;
- Les problèmes de nutrition touchent environ 6 millions d'enfants malnutris et 7,2 millions de femmes souffrant d'anémie ;
- Le nombre des zones de santé en alerte est passé de 7,5% en 2017 à 14% de l'ensemble des zones de santé du pays en 2018 ;
- Le nombre des zones de santé en alerte au plan national est passé de 7,5% en 2017 à 14% de l'ensemble des zones de santé du pays en 2018. Cette augmentation du nombre de zones de santé en alerte qui passe du simple au double corrobore pratiquement l'allure de l'augmentation de la population en crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë et en urgence (phases 3 et 4 de l'IPC 16ème cycle), Cette situation a eu des conséquences sur la santé les enfants à très bas âge, avec des taux de mortalité en augmentation ;

Evolution de la situation de la faim en RDC
(Nombre de personnes en insécurité alimentaire aiguë en millions)



Source : Cluster Sécurité Alimentaire, Rapports IPC, 2013 à 2018, RDC.

108. Dans l'ensemble, les causes de l'insécurité alimentaire sont liées au sous-emploi du monde rural (71 % en 2012), à l'enclavement, au sous-encadrement des petites exploitations agricoles et à la pauvreté. En revanche, certaines zones connaissant des situations permanentes de crise manifestent plus de besoins d'assistance en raison :

- Des attaques à répétition des groupes armés, des incendies de villages/champs, des conflits inter communautaires ; c'est le cas de la province Orientale et du Sud Kivu ;
- L'afflux de réfugiés (centrafricains et burundais) dans les zones de l'Equateur, de la province orientale et du Sud Kivu ;
- D'importantes crises nutritionnelles en particulier dans l'Equateur, le Kongo Central, les provinces de l'Ouest et du Centre ;
- Des chocs importants comme les inondations fréquentes, la perturbation des marchés (flambée des prix) et les faibles moyens de production.

109. Ainsi, le chemin à parcourir par la RDC pour l'atteinte de l'ODD 1 et l'ODD2 sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire d'ici 2030 est encore long exigeant à la fois l'adoption d'un nouveau schéma de croissance plus inclusive, une politique agricole plus ambitieuse, des appuis plus massifs au monde rural et des politiques sociales plus ciblées et efficaces. Pour les prochaines années, la

RDC devrait se fixer comme objectif stratégique de réduction annuelle de la pauvreté au moins 4 % contre actuellement 1,2 %, permettant ainsi au pays de s'inscrire dans une trajectoire ascendante pour l'atteinte de l'ODD1 et de faire reculer l'insécurité alimentaire selon un rythme plus soutenu.

110. *L'analyse des déterminants du développement et de la pauvreté* montre clairement, avant tout, les incidences de la croissance économique qui a été très insuffisamment inclusive, se traduisant d'une part par la persistance d'une pauvreté monétaire de masse touchant 64 % et une pauvreté multidimensionnelle affectant 72,5 % de la population congolaise et d'autre part par l'aggravation des inégalités sociales et territoriales plombant le développement humain à un faible niveau en raison de l'impact de la non inclusivité de la croissance qui a prévalu ces dix dernières années et des inégalités sur les niveaux des multiples privations touchant les pauvres surtout en matière de revenus monétaires convenables, d'accès aux services sociaux de base et d'élargissement des droits surtout pour les femmes. Les impacts touchent surtout les populations rurales pour les dimensions de la pauvreté (monétaire et non monétaire). Ensuite, le profil de la pauvreté en RDC met en exergue la forte corrélation de la pauvreté avec les caractéristiques des ménages que sont la taille du ménage, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, les secteurs d'activité et le sexe du chef de ménage. Les déséquilibres spatiaux, l'insécurité alimentaire, les conflits armés et les violations des droits humains s'affichent aussi comme un véritable déterminant de la pauvreté notamment dans les localités rurales et plus particulièrement dans l'Est de la RDC et le Kasaï. Les défis de développement, surtout l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté impliquent donc la prise en compte, d'une part, de la question de la croissance inclusive avec ses principaux piliers (gouvernance, mécanismes de réduction des inégalités, politiques macro-économiques, genre, etc.) de la question de l'équité territoriale dans le système de programmation et de réalisation des investissements productifs et sociaux et, d'autre part, de la gestion durable et transparente des ressources naturelles au service du développement durable inclusif. L'analyse des déterminants de la pauvreté montre également l'influence de la fécondité élevée entraînant la forte dépendance par âge. Ceci est reflété par la forte corrélation entre la pauvreté et la taille du ménage.

i) Les causes immédiates de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité socio-économiques des populations sont multiples en particulier :

- Le faible niveau des revenus monétaires et des opportunités d'auto consommation surtout en milieu rural qui ne permettent pas d'assurer les moyens d'existence durable des larges couches de la population surtout pour satisfaire les besoins de base (alimentaire avant tout) ni d'assurer l'accès aux services sociaux de base ;
- La taille du ménage ou le nombre de personnes à charge qui ne permet pas de répondre aux besoins de base en raison du faible niveau de revenus monétaires ;
- L'insécurité liée aux conflits armés dans l'Est et le Kasaï met les populations dans des situations de dépendance alimentaire vis-à-vis des actions humanitaires et réduit les possibilités de fixation des populations dans leurs localités pour mener les activités productives ;
- Les obstacles à l'accès au marché du travail en raison du faible niveau d'éducation et de formation pour les jeunes et adultes ;
- Le très faible niveau de développement de la micro finance inclusive qui limite les opportunités de création de micro-entreprises et d'activités génératrices de revenus ; sources de réduction de la vulnérabilité de larges couches de la population.

ii) Les principales causes sous-jacentes de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité socio-économique des populations sont :

- La croissance est très insuffisamment inclusive et peu génératrice de diversification des bases productives dans toutes les provinces, et de création d'emplois décents durables ;
- Les déséquilibres macro-économiques récurrents réduisent les ambitions de la RDC de mener des politiques publiques audacieuses de reconstruction du pays et de développement des nouvelles filières de production en dehors des activités minières ;
- Le faible niveau d'allocation des ressources aux politiques sectorielles les plus prioritaires et la très insuffisante efficacité des politiques sociales (éducation, santé, assainissement, protection

sociale, etc.) ont laissé de côté des millions de personnes hors du circuit économique et social et ont réduit une grande partie de la population à une stratégie de survie ;

- L'insécurité alimentaire touchant 40 % de la population totale de la RDC dont la majorité se trouve dans les zones rurales en raison du très faible pouvoir d'achat des ménages et de la forte dépendance par rapport aux produits alimentaires de base, du fait que le secteur agricole n'arrive pas à produire en quantité et qualité suffisantes pour répondre aux besoins du marché.

iii) **Les causes profondes** de la pauvreté et de la vulnérabilité socio-économique des populations sont principalement liées à :

- L'inefficacité de la gouvernance peu soucieuse de mettre en œuvre un nouveau schéma de croissance inclusive combinant des politiques macro-économiques efficaces et des politiques publiques sectorielles orientées sur la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et sur la création d'emplois durables aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- La faible mobilisation des ressources internes du budget de l'Etat impactant négativement la lutte contre la pauvreté. Les dépenses de fonctionnement prenant le dessus sur les investissements, et la contrainte financière n'offrent pas de marge de manœuvre suffisante au financement de l'économie congolaise ; les données récentes montrent que le taux de mobilisation des recettes publiques en RDC est trop bas se situant en dessous de 10 %.
- La forte dépendance de l'économie nationale des activités minières source de développement des réseaux de captation de la rente minière, d'amplification de la corruption sous toutes ses formes, engendrant l'appauvrissement de l'Etat dans ses capacités à jouer pleinement son rôle dans la conduite des politiques économiques et sociales ;
- La désarticulation de l'espace national, faute d'infrastructures de communication et des capacités d'offres de services d'appui aux secteurs productifs et d'amélioration de la qualité des services sociaux de base.

2.5 Progrès, difficultés et inégalités d'accès aux services sociaux de base

2.5.1 Démographie : Forte croissance et dividende démographique sous contraintes

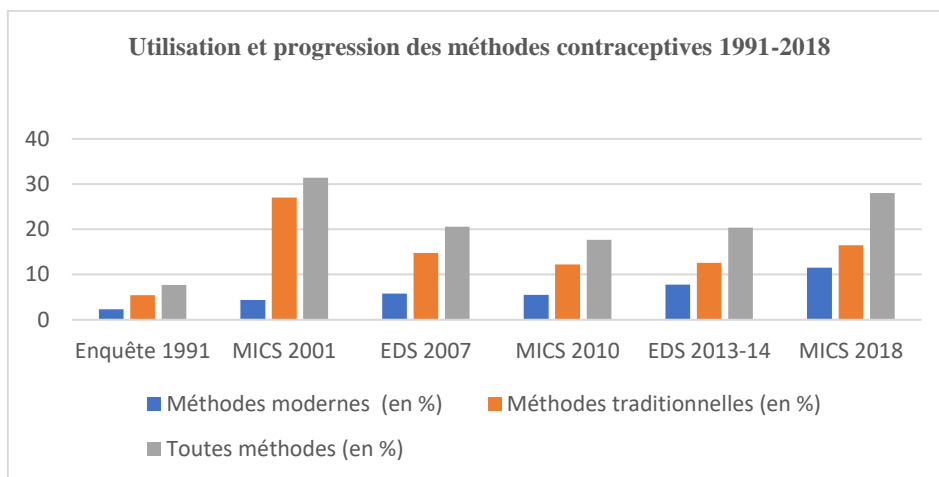
111. La population de la RDC est passée de 15 millions d'habitants en 1960, année de l'indépendance, à 30,7 millions au recensement de 1984 et à 85 millions en 2014 soit un taux de croissance démographique estimé par l'INS à 3,1 %. La densité moyenne n'est pas forte, avec 30 habitants par kilomètre carré ; mais des inégalités spatiales sont importantes variant entre 10 à 20 habitants au kilomètre carré dans l'Equateur et entre 80 à 100 habitants au kilomètre carré à l'Est dans le Nord-Kivu et Sud-Kivu.

112. Cette dynamique démographique est la conséquence d'une fécondité élevée, 6,2 enfants par femme en 2017⁴ contre 6,3 enfants en 2007, variant selon le milieu de résidence avec une moyenne de 5,4 enfants par femme en milieu urbain, et 7,3 en milieu rural plaçant la RDC parmi les 10 pays ayant la plus forte fécondité au monde. En 2017, l'indice de fécondité le plus faible a été enregistré à Kinshasa avec 3,6 enfants par femme et le plus fort à Maniema à 8,4 enfants par femme. La mortalité reste élevée surtout maternelle 846 pour 100 000. L'utilisation de la contraception reste selon les enquêtes MICS, en progression passant de 17,7 % en 2010 à 28 % en 2017, reste encore faible, surtout en milieu rural ; les besoins non satisfaits en moyens contraceptifs demeurent encore très élevés. Ils se situent à 24,4 % en 2007 (EDS, 2007) et cinq ans après à 27,7 % (EDS, 2013-2014). Ces chiffres indiquent que les besoins d'investissement en planification familiale sont encore importants et cela interpelle le gouvernement et les partenaires à promouvoir des programmes plus ambitieux. Les méthodes traditionnelles représentent entre 60 et 70 % selon les années des méthodes utilisées. Le bon en avant en 2001 de 31,4% est tombé en 2013 à 20,4 % du fait du manque d'efficacité des politiques publiques et de la faiblesse des plaidoyers. En effet, selon les différentes réalisées, les mesures d'accompagnement aux femmes en termes de conseils et d'information sont

⁴ MICS 2017-2018

très insuffisantes puisque entre 20 et 30 % selon les années des besoins en contraception n'ont pas été satisfaits.

113. La première prise de conscience de la RDC sur la question démographique remonte à 2008, avec l'adoption d'un nouveau document portant sur la Politique de Population et la *Déclaration de Politique Nationale de Population*. Cette politique publique favorable à la maîtrise démographique n'a pas infléchi la dynamique démographique en cours, malgré l'engagement du gouvernement à travers l'initiative « Family Planning 2020 » en 2013 lors de la *Conférence sur la Planification Familiale* d'Addis-Abeba de novembre. Dans cet élan de prise de conscience par touches successives, le Ministère de la Santé Publique a adopté un Plan stratégique national à vision multisectorielle 2014-2020 en matière de planification familiale en vue d'« assurer une augmentation rapide et soutenue de l'utilisation de méthodes modernes et efficaces de contraception par les femmes et les hommes congolais qui le souhaitent ».



114. La population de la RDC va continuer à s'accroître d'ici 2050, quelles que soit les hypothèses retenues. Elle devrait se situer entre 140, 160 et 185 millions, selon l'hypothèse considérée. La dimension démographique est un des enjeux de développement du pays pour les prochaines années ; une prise de conscience s'impose à tous les niveaux de la société. Plusieurs leviers sont à activer et mettre en place :

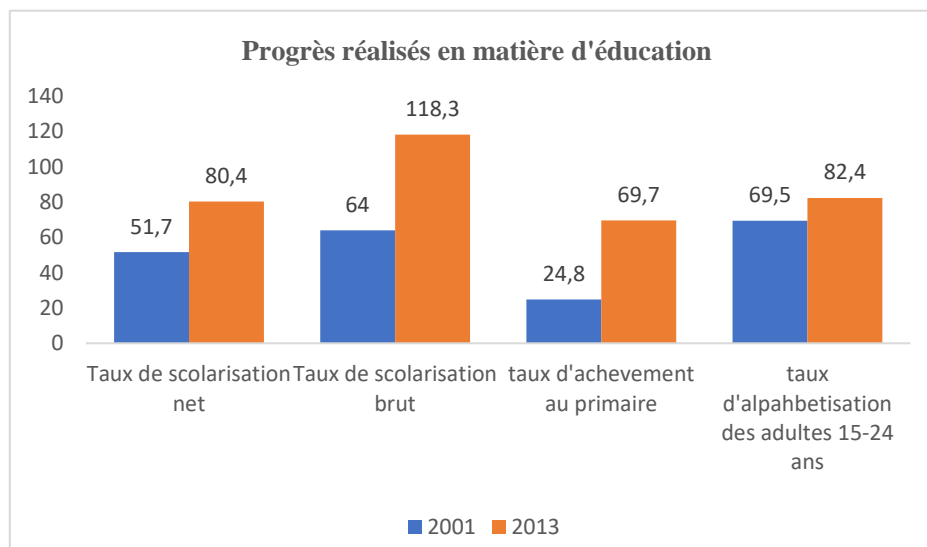
- L'accélération de la transition démographique, condition nécessaire à la diminution des taux de dépendance actuels élevés qui pèsent sur le développement ;
- Le relèvement du niveau du capital humain à travers les efforts en matière d'éducation et de santé de qualité ainsi que la santé de reproduction ;
- La création d'emplois pour les jeunes ;
- La prise en compte du triptyque Population-Développement -Dividende démographique dans tous les référentiels stratégiques et sectoriels de développement ;
- La lutte contre toutes les discriminations basées sur le genre et les violences sexuelles.

115. Parmi ces leviers, la RDC a surtout mis l'accent sur le développement du capital humain. Les autres dimensions n'ont pas bénéficié de toute l'attention. L'histoire lointaine des pays développés et récente des pays émergents montre clairement que la transition démographique a été un des axes de développement qui a contribué au relèvement économique et à l'amélioration du statut socio-économique de la femme. La maîtrise progressive de la fécondité a été un des leviers porteurs pour bénéficier du premier dividende démographique ; il a fallu 40 ans pour ces pays pour bénéficier des retombées de façon optimale du dividende démographique. Pour la RDC, les niveaux élevés de fécondité, associés à de très fortes proportions de grossesses à bas âge à risques constitue un frein pour amorcer réellement un processus de transition démographique. Cela passe nécessairement d'une part par l'utilisation massive de la contraception et l'utilisation de services de santé de reproduction de qualité et facilement accessibles en vue de réduire les mortalités maternelle et infantile et, d'autre part par un changement de mentalités, de normes et de responsabilités surtout au niveau de l'homme par rapport à la procréation et la notion du bien-être familial. Le deuxième

levier du dividende démographique en RDC réside dans les capacités d'investissement du pays à améliorer le niveau d'éducation, de formation et de création d'emplois décents pour les jeunes.

2.5.2 Education : progrès contrastés par des inégalités et la faible qualité de l'enseignement

116. Des progrès dans le secteur de l'éducation sont indiscutables, surtout au niveau primaire. Tous les indicateurs ont enregistré des progrès. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 – 24 ans, en province comme au niveau national, s'est accru continuellement entre 1990 et 2013, passant de 56,7 % en 1990 à 82,4 % en 2013. La fréquentation scolaire au primaire a progressé de 61% (2007) à 74,8% (2010), puis à 80,4% en 2013-2014 et 78 % en 2017 (MICS). Cependant, on constate depuis 2010, une inversion de la tendance baissière des années 90 du taux d'achèvement et du taux net de scolarisation. Le taux d'achèvement en cinquième année du primaire a triplé passant de 24.8% en 2001 à 69,7% en 2013 mais enregistrant une baisse en 2017-2018 avec un taux de 67 % .



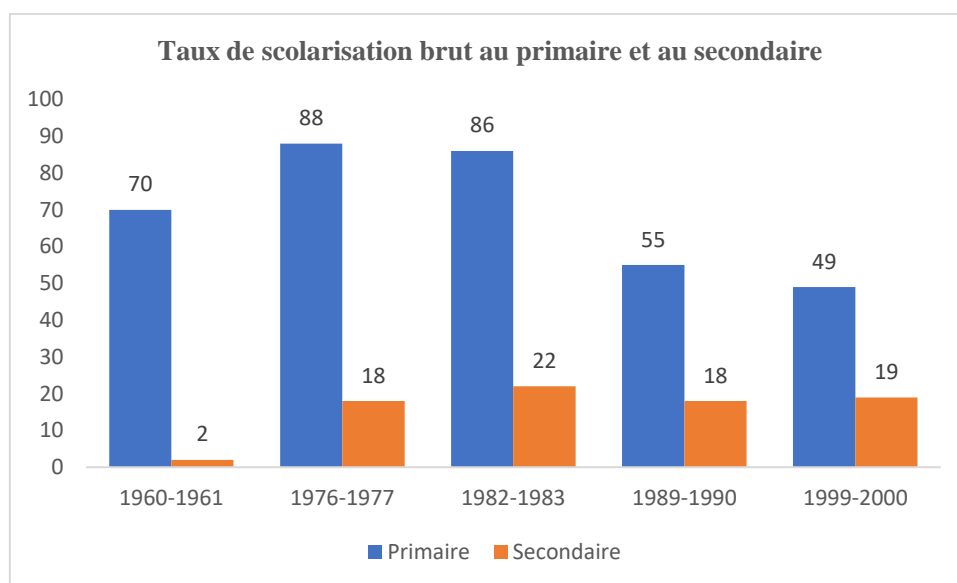
Sources : Enquête 1,2 3 et Banque Mondiale

117. Plus significatif est le taux net de scolarisation dans le primaire, lequel est passé de 51,7 % en 2001 à 80,4 % en 2013. Ce qui signifie qu'il y a d'une part une réduction significative de la déperdition scolaire, et d'autre part une présence accrue à l'école de presque tous les groupes d'enfants en âge scolaire. La qualité de l'enseignement est également a enregistré certains progrès, malgré les inégalités régionales. Toutefois, on note que ces taux cachent d'énormes disparités entre les provinces et/ou les groupes de population ciblée : (i). Un écart important du taux net de scolarisation sépare le Nord-Kivu avec 84,7 % et le Katanga avec 72,8 % ; (ii) sur les 11 provinces, six (Katanga, les deux Kasai, Province Orientale, Equateur, Sud-Kivu) ont des taux nets de scolarisation au primaire en dessous de la moyenne nationale. Selon certains analystes, la déperdition scolaire est restée très élevée avec seulement 7 élèves sur 10 entrants au cycle primaire qui termineront le cycle (RESEN 2014). En ce qui concerne le taux brut de scolarisation, il est passé de 64 % en 2001 à 118,3 % en 2013, témoignant de l'effort du gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, d'assurer l'éducation à tous les enfants y compris ceux ayant dépassé l'âge officiel.

118. Malgré les efforts fournis par les Gouvernements successifs de la RDC avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, la scolarisation primaire universelle n'est pas encore effective. L'éducation se heurte à d'importantes inégalités liées au genre et discrimination à l'égard de populations vulnérables telles que les handicapés, les populations autochtones, les enfants affectés par le VIH et les travailleurs de la rue. Au plan de la qualité de l'éducation et de l'efficacité interne, les résultats de l'analyse des acquis des élèves démontrent de forts taux de redoublement (11% en 2011-2012) et d'abandon. Le faible taux d'enseignants qualifiés et leur répartition inéquitable ne sont pas de nature à favoriser un enseignement de qualité. En effet, certains indicateurs en 2017 (MICS2017-2018) liés surtout au niveau des taux d'achèvement des cycles scolaires montrent clairement les faibles performances du système éducatif, avec des taux

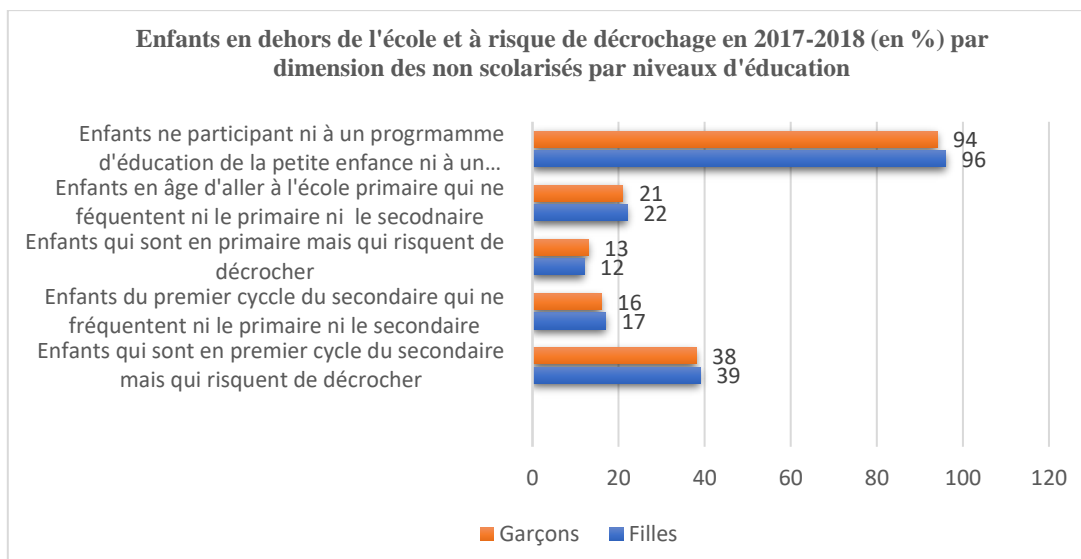
d'achèvement i) du cycle primaire de 67 %, iii) du premier cycle secondaire de 54 % et iv) secondaire second cycle de 16 %. Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école primaire qui ne fréquent ni le primaire ni le secondaire de 22 % pour les filles et 21 % pour les garçons ; le risque de décrochage du premier cycle du secondaire aussi bien pour les filles que pour les garçons touchent 40 % des élèves.

119. Au niveau secondaire, les progrès sont limités et les disparités entre provinces sont importantes. Les progrès sont réels mais ils sont moins forts que ceux du primaire. Ces progrès sont toutefois minés par des disparités entre provinces comme celles observées dans le primaire. Trois provinces (Bandundu, Bas-Congo Maniema) ont connu une amélioration de leurs taux bruts de scolarisation, tandis que ces taux ont plutôt régressé dans quatre autres (Kinshasa, Orientale, Nord-Kivu et Sud-Kivu). Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de création récente (Décembre 2014) est confronté à des problèmes liés à l'organisation institutionnelle, à la performance et au financement du secteur.



Source : Banque mondiale 2005

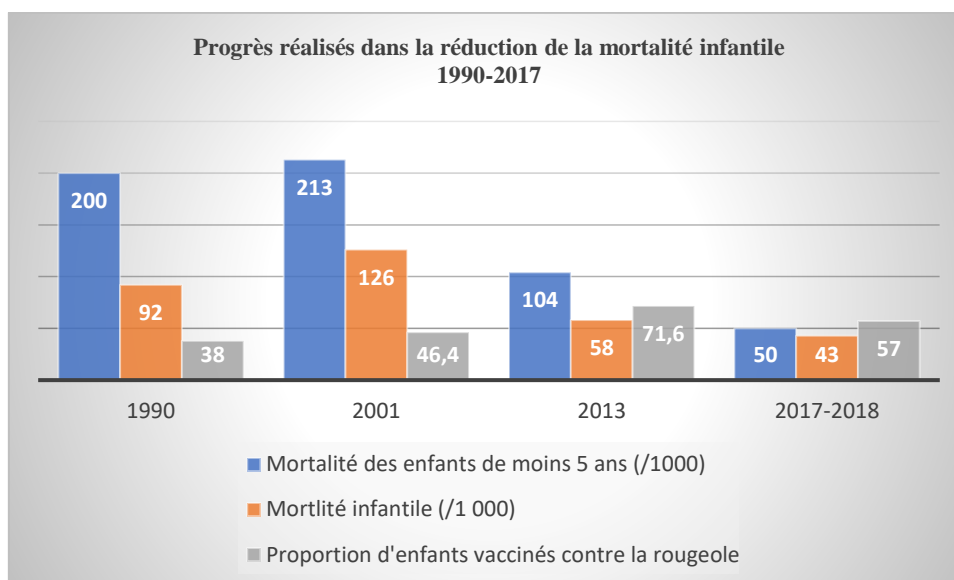
120. L'abandon scolaire lié à plusieurs facteurs constitue un réel problème. Le taux moyen d'abandon au cycle primaire en 2012 était de 11,9% pour les filles et de 11,3% pour les garçons. Pour les années de début (première année) et de fin (sixième) de cycle primaire, les taux d'abandon étaient encore plus élevés avec respectivement 21% et 22%. Selon les données de l'enquête MICS 2017-2018, 22% des garçons et 21 % des filles en âge d'aller à l'école primaire ne fréquent ni le primaire ni le secondaire. Le niveau de décrochage en premier cycle secondaire est également très important, 39% pour les garçons et 38 % pour les filles. L'abandon, surtout en première année s'explique par des causes économiques : l'impossibilité pour les élèves de faire face à des frais jouant un rôle important dans l'exclusion scolaire. Ces taux d'abandon montrent par ailleurs les limites de la mesure de gratuité introduite depuis 2010, qui a supprimé les frais scolaires directs ainsi que le paiement des frais de fonctionnement aux écoles primaires et aux bureaux des directions. Mais depuis 2019, les autorités gouvernementales ont affiché leurs intentions à relancer le processus de la gratuité de l'enseignement primaire.



Sources : Enquête MICS 2017-2018

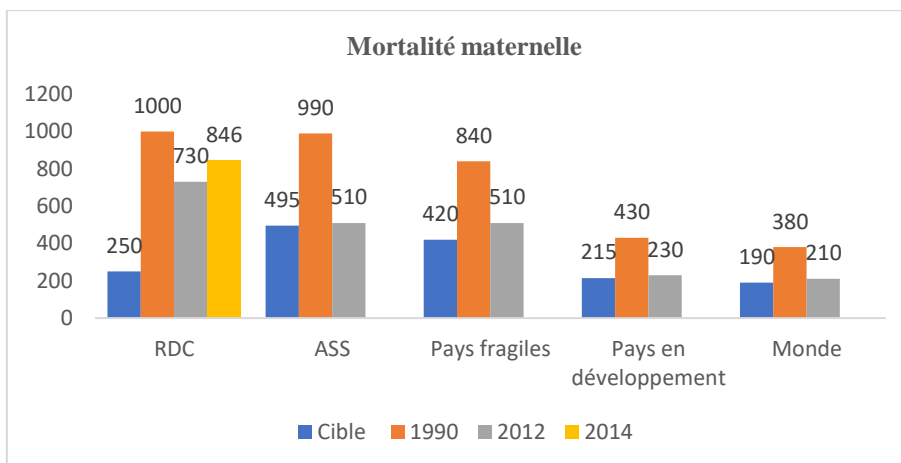
2.5.3 Santé : Progrès insuffisants plombés par un fort taux de mortalité maternelle et inégalités d'accès

121. Les efforts du gouvernement et des PTF ont permis de réduire considérablement la mortalité des enfants de moins de 5 ans passant de 200 en 1990 à 50 en 2017-2018. Cette tendance à la baisse se confirme également pour la mortalité infantile qui a été réduite de moitié passant de 92 pour 1 000 naissances en 1990 à 58 en 2013 pour descendre à 43 en 2017-2018 (MICS). Ces efforts ont permis par ailleurs de doubler la proportion des enfants vaccinés contre la rougeole à 71,6 % en 2013 contre 38 % en 1990 ; mais on constate un recul de vaccination pour la rougeole entre 2013 et 2017 passant de 71,6 à 57.



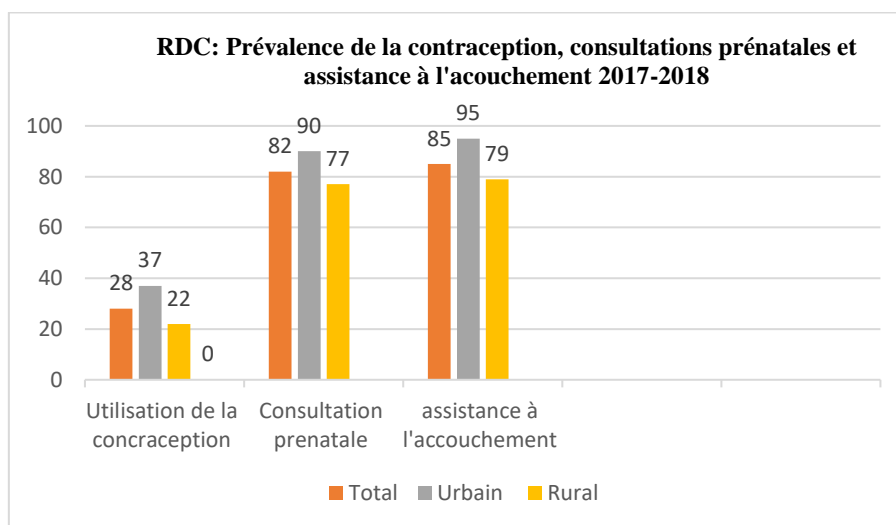
Sources : EDS 2007-2013 et MICS2017-2018

122. En revanche, la mortalité maternelle, malgré une légère baisse, reste encore élevée. Le taux de mortalité maternelle a été réduit passant de 1.000 décès pour 100 000 naissances en 1990 à 846 décès en 2013. Ce taux reste encore élevé par rapport à la moyenne africaine et même comparé à celle des Etats fragiles.



Source : EDS, INS et Banque mondiale

123. Au niveau de la santé de reproduction, le pourcentage des femmes ayant accédé aux soins prénatals d'un prestataire formé a considérablement augmenté, soit à 82 % en 2017-2018 contre 56% en 1990. De même, on constate une augmentation du nombre d'accouchements assistés par un prestataire formé qui ont atteint 85 % en 2017 alors qu'il était à 60 % en 2001. Dans les zones rurales, ces taux sont plus faibles, avec des taux de consultation prénatale de 77 % et 79 % pour l'assistance à l'accouchement en 2017-2018. Concernant la contraception, le taux de prévalence contraceptive reste toujours faible, 28 % au plan national et 22 % en milieu rural. Le taux d'utilisation des méthodes de contraception modernes est de 35 % pour le non mariés et 16 % pour les mariées.



Source : MICS 2017-2018

124. En matière de prévalence des maladies et épidémies, les tendances ont été inversées mais des améliorations sont attendues pour certaines maladies. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le **VIH/Sida** : (i) la prévalence du VIH dans la population était de 1,2 % en 2014 contre 5 % en 1990 ; (ii) les nouvelles infections VIH ont été diminuées de moitié passant à 18.049 en 2014 ; (iii) les décès dus au Sida ont également baissé à 17.931 cas en 2014 ; soit un recul de 21 % . Il y a beaucoup d'obstacles à la réduction de la prévalence du VIH/Sida, parmi lesquels on peut citer : (i) l'ignorance des précautions à prendre pour éviter de contracter le virus ; (ii) l'accès limité aux services de prévention ; (iii) le contexte de la précarité de la vie ; (iv) la promiscuité ; (v) la précocité des rapports sexuels, (vi) le multi partenariat sexuel ; (vii) la mobilité des populations ; (viii) le faible financement par le gouvernement de la lutte contre la pandémie. Chez les enfants de moins de 5 ans, le taux de prévalence du **paludisme** est en baisse à 23 % ; cette maladie reste cependant la

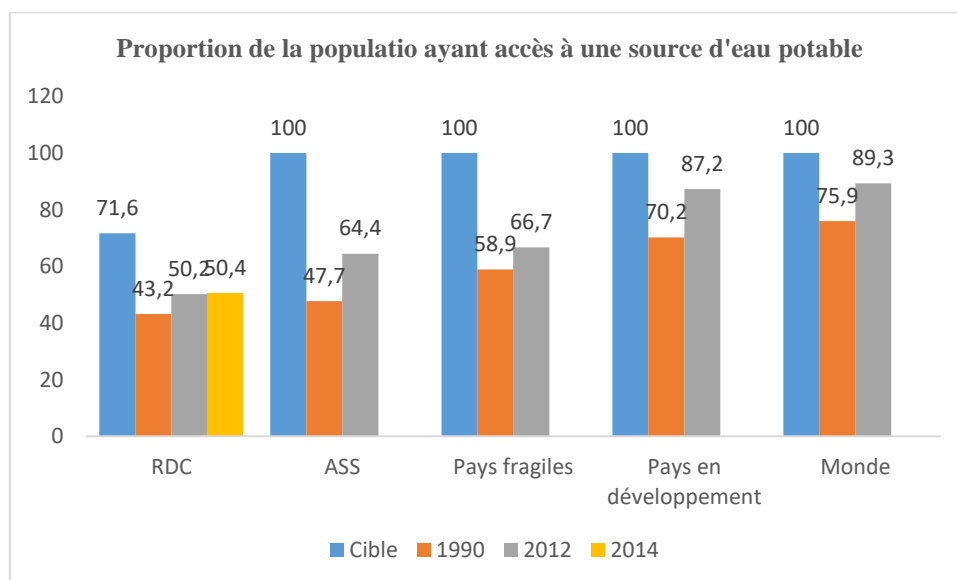
cause principale de la mortalité (80 %) et de la morbidité (76 %). Passant de 181 pour 100.000 habitants en 2005 à 162 en 2014, la prévalence de la **tuberculose** (toutes formes confondues) a été inversée.

125. Mais depuis 2015, la RDC est confrontée, sans précédent, à certaines épidémies en particulier l’Ebola, le choléra et la rougeole. De 2017 à 2019, les services sanitaires ont enregistré un nombre important de décès, près de 3 000 liés à Ebola, 4 000 liés à la rougeole touchant principalement les enfants et entre 1000 et 1 500 sont dus au choléra. Le nombre de personnes qui ont besoin d’assistance sanitaire d’urgence a augmenté, évaluée en 2018 à 10,5 millions de personnes⁵. Les populations en besoins d’aide humanitaire sont en nette augmentation, 13 millions de personnes en 2018 selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

2.5.4 Eau et assainissement : retards et inégalités accentuées

126. L’accès à l’eau potable est faible en RDC, 33 % en 2017 (MICS) au plan national mais ce taux se situe à 19 % en milieu rural contre 52 % en milieu urbain⁶. Malgré les progrès réalisés entre 1995 et 2014, la RDC n’a pas atteint la cible de 71.6% prévue pour 2015 ; les performances de la RDC sont nettement en dessous de ceux pays comparables, les Etats fragiles ou les pays en développement.

127. Le principal défi du secteur de l’eau est la défaillance dans la mise en œuvre des principales réformes envisagées dans le cadre du DSCR. Cette réforme concerne la restructuration de l’entreprise publique du secteur à savoir la REGIDESO. L’optimisation de sa gestion ainsi que son redressement sont à ce prix. Sur le plan structurel, les contreperformances en matière d’accessibilité à l’eau potable sont dues à la forte expansion démographique que connaît la RDC. Les actions prioritaires à entreprendre sont : (i) la réalisation d’infrastructures modernes de fourniture d’eau potable tant en milieu urbain qu’en milieu rural ; (ii) la promotion de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ; (iii) la mise œuvre effective des réformes de l’entreprise du secteur en rapport avec la décentralisation. D’une manière générale, le Gouvernement devrait se doter d’une politique nationale de l’eau, des normes et standards d’accès à l’eau potable, de la carte hydrogéologique et d’inventaire des eaux souterraines afin de garantir l’accès à l’eau potable à l’ensemble de la population.



Source : Données de la Banque mondiale et de l’enquête EDS (2013-2014)

⁵ Sources : OMS, Octobre 2019

⁶ L’appréciation du taux d’accès à l’eau potable est variable d’une source d’enquête à une autre. Ainsi, l’EDS 2013-2014 donne un taux national d’accès de 50,4 %. L’enquête MICS2017-2018 situe le taux d’accès 32 % en se référant à une source améliorée à condition que le temps de collecte de l’eau ne dépasse pas les 30 minutes. Pour un aller-retour.

128. En matière d'assainissement, les progrès sont très lents. La proportion des populations ayant un système d'assainissement amélioré est passée de 19 % en 1995 et 31 % en 2012 et en 2017 (MICS) ce taux se situe à 33 %. Plusieurs comportements sont en cause ; mais l'absence d'une stratégie et des programmes bien ciblés selon les milieux urbain et rural explique le retard dans ce secteur. Parmi les mesures préconisées, il y a : (i) l'assainissement pluvial (installation des collecteurs primaires, secondaires et tertiaires dans les centres urbains et périurbains) ; (ii) l'assainissement de base (mise en place de réseaux d'égout, de latrines à fosse ventilée, des fosses septiques, des toilettes publiques et la collecte et le traitement des déchets, en milieu urbain ; et l'implantation de latrines publiques de type VIP et des latrines traditionnelles améliorées pour les ménages en milieu rural) ; et (iii) le développement d'un programme d'éducation à l'hygiène et à l'assainissement.

129. Pour l'ensemble des services sociaux de base, les principales causes de retard et de déficits sont :

i) Causes immédiates

- La gouvernance est peu efficace et efficiente ; dans le secteur de la santé, les progrès ne sont pas rapides surtout au niveau de la baisse des mortalités et les disparités régionales ;
- La faible coordination et appropriation des interventions des partenaires au développement limitant l'impact de l'offre des services notamment dans le secteur de la santé, de l'eau et l'assainissement ;
- L'insuffisance des budgets sociaux et la faiblesse du système de protection sociale pour accompagner les groupes les plus vulnérables ;
- La faiblesse du rôle de la société civile surtout dans les domaines du VIH/Sida, de l'hygiène et de l'assainissement.

ii) Causes sous-jacentes

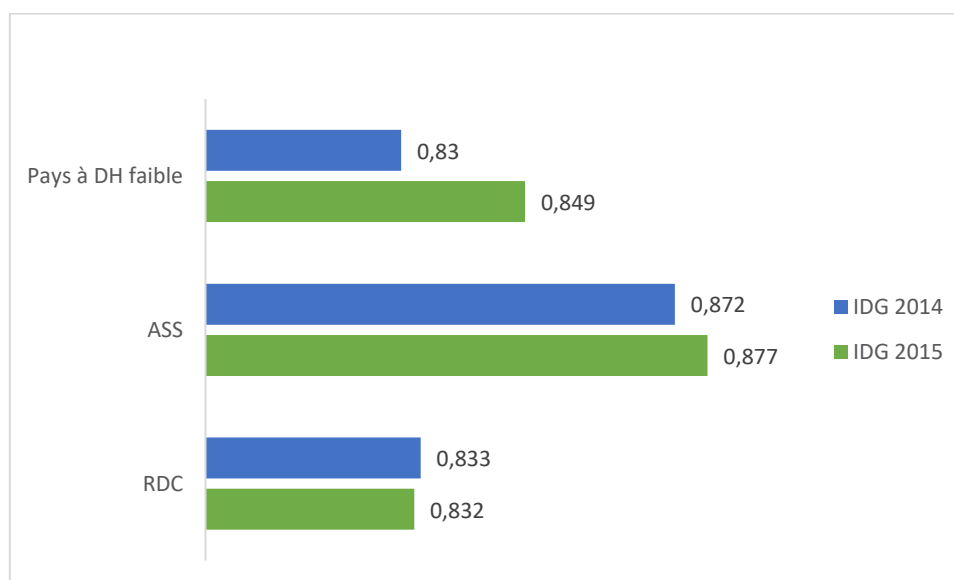
- La faible utilisation des services sociaux de base en raison des faibles revenus monétaires des populations et l'influence des croyances à l'efficacité de certaines formes de médecine traditionnelle ;
- L'insuffisance des structures sanitaires et de personnels formés pour offrir des services de santé de qualité, en particulier dans les zones rurales/enclavées pour toucher les populations les plus défavorisées ;
- La faible qualité des services de santé et d'éducation dissuadent les populations à la non-utilisation des services ;
- L'absence de stratégies et programmes centrés sur les plus importants déficits de certaines cibles prioritaires des ODD.

iii) Causes profondes

- L'instabilité structurelle et les conflits récurrents ;
- Le manque de maîtrise de la croissance démographique entraînant une demande sociale élevée dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi, etc. ;
- Le non-respect des principes de bonne gouvernance et des droits humains sur le niveau d'allocation des ressources suffisantes pour les secteurs sociaux ;
- L'étendue et la profondeur de la pauvreté monétaire limitant l'accès aux services des soins de base ;
- L'absence d'un système de protection sociale inclusif et soutenable dans ses modalités de financement et de mise en œuvre.

2.6 Inégalités liées au genre et importance de la violence basée sur le genre

130. Pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la RDC a ratifié en 1985, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. En 2006, la RDC a inscrit dans sa loi fondamentale l'égalité entre les hommes et les femmes, l'équité et l'autonomisation des femmes en indiquant que les pouvoirs publics doivent veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'endroit de la femme et assurer la protection et la promotion de ses droits (articles 12, 13, 14 et 15). En appui à la Constitution, la loi portant modalités des droits de la femme et de la parité Homme et Femme a été promulguée en août 2015, malgré certaines insuffisances de cette loi.
131. Malgré ce dispositif juridique évolutif pour donner plus de droits et de place à la femme dans la vie politique, sociale, économique et culturelle, plusieurs situations sont encore inquiétantes pour garantir la sécurité, l'intégrité physique et les droits économiques des femmes devant toutes les formes d'inégalité qu'elles subissent quotidiennement dans toutes les provinces et de façon plus dramatique dans les zones de conflits dans l'Est et le Kasai.
132. L'indice de développement genre de la RDC publié par le rapport mondial sur le développement humain par le PNUD a connu une légère baisse entre 2014 et 2015 passant de 0,833 à 0,832. Il se situe en dessous de ceux des pays de l'Afrique subsaharienne (ASS) et des pays à développement humain faible.

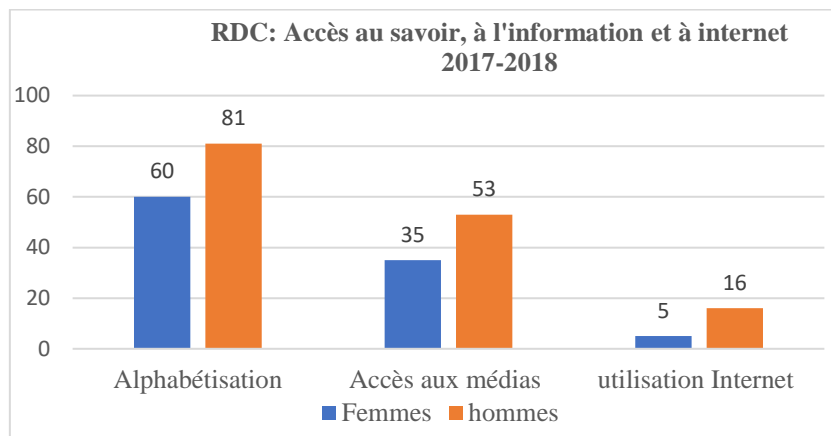


Source: Rapport PNUD 2016

133. Les femmes en RDC n'occupent pas leur place dans toutes les sphères de la société, compte tenu des pesanteurs sociologiques, culturelles et du manque d'accès à toutes les opportunités offertes aux hommes. Elles font face à un taux élevé de Violences Basées sur le Genre (VBG) combiné à une faible disponibilité des services de prévention et d'aide, et à leur faible accès à la justice. Le pourcentage de femmes, candidates ou élues, est extrêmement faible. Après les élections de 2006, elles représentaient 4,6 % des sénateurs et 8,6 % des députés nationaux. En 2018, le taux de représentation des femmes à l'Assemblée Nationale est de 8,6 % en 2018 contre 10 % en 2011. Le niveau de représentation des femmes dans les assemblées provinciales est de 10,6 % en 2018. La rareté des candidatures féminines explique en grande partie leur faible représentations dans les assemblées nationale et provinciales.
134. Plusieurs études et enquêtes indiquent clairement d'une part que les droits des femmes et des filles restent faiblement connus et promus et d'autre part que les inégalités subies sont déjà au cœur de la cellule familiales à travers les multiples tâches assurées (entretien de la maison, repas, recherche de l'eau, etc.). Les femmes, surtout en milieu, ont des lourdes charges professionnelles et

familiales. Ainsi, en 2017, les femmes rurales âgées de 15 ans et plus assurent les trois quart (75 %) des besoins d'eau des leurs ménages en eau en parcourant plus de 30 minutes au moins trois fois par semaine alors que les hommes n'accomplissent ce type de tâche qu'à hauteur de 9 %.

135. Les organisations féminines de la société civile ne disposent pas des ressources matérielles, financières et humaines suffisantes et de qualité pour assurer une véritable vulgarisation des différents instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux. Le leadership politique féminin est encore faible pour les plaidoyers sur des questions vitales pour les femmes.
136. Les inégalités entre hommes et femmes se situent également dans l'accès au savoir, à l'information et à la technologie. Selon les données de l'enquête MICS 2017-2018, les hommes ont un meilleur niveau d'alphabétisation de 81 % que les femmes, 60 %. L'accès aux médias est meilleur pour les hommes (53 %) que les femmes (35 %). En matière d'accès et d'utilisation d'internet, 5 % des femmes ont la possibilité d'accéder à ce type de service alors que cette proportion est de 16 % pour les hommes.



Source : MICS 2107-2018

137. La RDC connaît une prévalence extrêmement élevée de la violence sexuelle et basée sur le genre, 52% des femmes congolaises sont victimes de violence conjugale, 39% des femmes déclarent avoir été battues ou blessées, et 27% ont été victimes de pratiques traditionnelles néfastes. Le mariage précoce est courant dans toutes les provinces. Depuis 1994, on estime que plus d'un million de femmes et de jeunes filles ont été victimes de violences sexuelles. Une stratégie nationale de lutte contre les VSBG a été élaborée en 2009 et une loi sur les violences sexuelles a été élaborée en 2006 dans le but de mettre fin à la victimisation systématique des femmes et des jeunes filles. Les femmes entrent en première union à un âge plus précoce que les hommes : l'âge médian à la première union est de 18,7 ans pour les femmes de 25-49 ans contre 24,2 ans pour les hommes du même groupe d'âges, et 43 % des femmes âgées de 25-49 ans sont en union avant d'atteindre l'âge de 18 ans. En 2017-2018, selon l'enquête MICS, la proportion des filles mariées avant 15 ans est de 8 %, avec un taux de 11 % en milieu rural. Cette proportion se situe à 29 % pour les filles âgées de 18 ans, avec un phénomène plus accentué dans les zones rurales, 40 %.
138. La construction sociale des sexes et les pratiques de socialisation, contribuent à maintenir les femmes écartées des sphères du pouvoir et du processus de prise de décision politique, limitant leur implication dans la vie citoyenne et sociale du pays. En dépit de la mise en place de certaines mesures en faveur d'une représentativité accrue des femmes au sein des institutions, celles-ci restent largement absentes des partis politiques qui n'ont pas développé une socialisation politique en faveur de la promotion du genre et la plupart d'entre elles n'ont pas encore une culture politique qui puisse leur permettre d'avoir un intérêt significatif pour la politique. En outre, le manque d'autonomie financière des femmes et leur accès restreint aux moyens de production notamment à la terre, limitent sévèrement leur implication dans la vie politique et citoyenne du pays. Le pourcentage de femmes candidates aux élections législatives n'a pas augmenté entre 2006 et 2011 et il n'y a eu aucune femme candidate à la présidentielle de 2011; 9,73 % de femmes ont été élues députées nationales et l'électorat féminin a connu une baisse avec 49,7% de votantes inscrites. Au niveau provincial en 2006, on comptait 1531 femmes sur un total de 13 474 candidats, soit 11,4%.

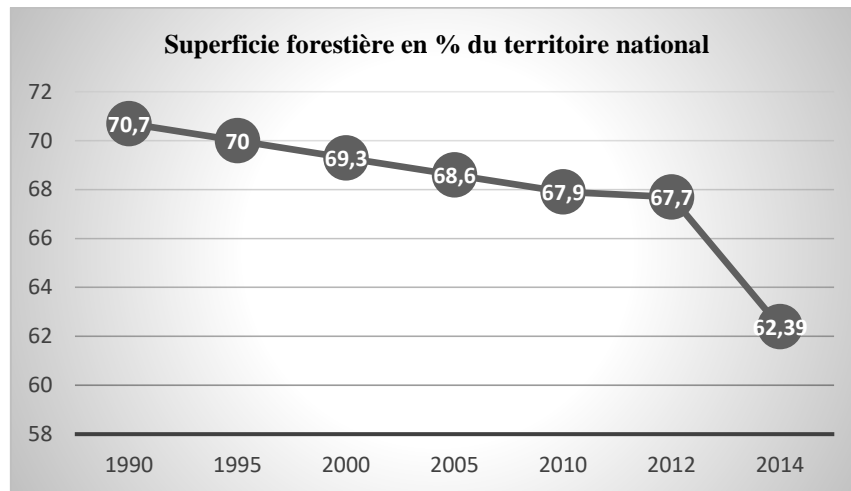
Elles n'ont été que 6,8% des élus soit 43 femmes sur un total de 589. Là encore c'est Kinshasa qui arrivait en tête avec 9 femmes sur 44 soit 20,5% et le Katanga avec 13 femmes sur 93, soit 14%. Le Maniema a été encore une fois la dernière province avec 0% de femmes élues mais beaucoup de provinces n'avaient enregistré qu'une candidate, c'est le cas de l'Equateur, du Bas Congo et du Nord Kivu. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, sur 26 Gouverneurs de provinces, on ne compte qu'une seule femme Gouverneur.

139. En ce qui concerne les postes nominatifs, le gouvernement congolais n'a pas non plus développé une politique claire qui puisse favoriser la promotion et le recrutement des femmes. A noter qu'en plus des postes électifs et nominatifs, il existe aussi des structures de pouvoir non formelles qui n'ont pas agi sur certains facteurs pour renforcer la participation des femmes ; elles n'ont pas encore fait l'objet d'une identification au niveau national et provincial, mais encore moins au niveau local où les structures de pouvoir s'alignent souvent aux normes coutumières.
140. Les femmes sont aussi sous représentées dans les processus de paix. Cela tient notamment au fait que ces processus ont principalement été dominés par les « seigneurs de guerre », les chefs des partis politiques dominants et les hommes influents. Les femmes n'ayant pas été à la tête de mouvements armés pendant la guerre, et n'occupant pas de manière significative des postes de décision dans les partis politiques dominants, leur participation aux négociations de paix est restée marginale.
141. De manière globale, on peut retenir les facteurs ci-après comme entraves à la participation politique des femmes :
- Le cadre normatif défavorable
 - La faiblesse du mouvement féminin : manque d'une masse critique de femmes capables et intéressées
 - L'influence de certains préjugés sociaux et d'une culture politique dominée par les hommes
 - L'absence de textes de loi favorisant une représentation égalitaire des sexes et à des postes de décision dans les partis politiques
 - L'accès restreint des femmes aux ressources économiques et financières
 - L'absence ou la faiblesse de la formation des femmes à l'action citoyenne et politique
142. Les causes immédiates, sous-jacentes et profondes liées à la question du genre sont :
- i) Causes immédiates**
 - Impunité aux actes de violence envers les femmes sous toutes leurs formes ;
 - Faible protection des femmes et des filles victimes des violences ;
 - ii) Causes sous-jacentes**
 - Inégalités liées à l'accès au foncier et aux ressources ;
 - Faible plaidoyer sur les questions liées au genre au plan politique et à la représentation démocratique dans toutes les élections ;
 - iii) Causes profondes**
 - Pesanteurs socio-culturelles marquées par la prédominance de l'homme dans toutes les sphères sociales, économiques et politiques ;
 - Cadre normatif est peu favorable à la promotion économique et sociale de la femme ;
 - Faible capacité d'organisation des femmes pour jouer le leadership national dans les fonctions de veille et de défense des droits de la femme.

2.7 Gestion durable des ressources naturelles et gouvernance environnementale

143. Les conflits armés, la forte croissance démographique et l'exploitation non rationnelle et non contrôlées des ressources naturelles ont engendré une dégradation du capital naturel de la RDC. Le taux de couverture forestière qui était de 70 % en 1995, n'a représenté que 62,4 % en 2014. Le graphique suivant montre une accélération du rythme de baisse des forêts sur 25 ans. Ce rythme qui était lente de 3% par an sur 22 ans (1990-2012) s'est accru sur les 3 dernières années à 8% par an. On dénombre un certain nombre de zones critiques, à savoir : (i) celles autour des grandes agglomérations urbaines (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani) ; (ii) la région du Bas-fleuve dans le Kongo Central ; (iii) la région de Gemena-Budjala- Kungu et celle de Bumba dans l'Equateur ; (iv)

la région des deux Kivu ; (v) la région de Kindu dans le Maniema (MCN-T, 2015). Face à cette situation, la RDC a bâti un réseau d'aires protégées sur plus de 10 % de son territoire avec l'objectif d'améliorer ce taux pour les prochaines années.



Rapport OMD 2010-2015

144. Les événements répertoriés liés à la dégradation de l'environnement ont permis l'élaboration d'une esquisse de carte multirisque représentant la distribution géographique des catastrophes et leur évolution dans le temps. Il y a deux principales zones de forte concentration des catastrophes qui sont l'est du pays (Kivu et Ituri) et l'ouest au Kongo central et Kinshasa. En plus de ces deux zones, il y a une zone moyennement concentrée se trouvant au Sud-Katanga. Le reste des régions du pays connaissent très peu de catastrophes d'origine naturelle. Quant à l'évolution temporelle, on remarque une sensible augmentation des événements catastrophiques dès le début des années 2000. Cette croissance serait due peut-être à l'attention de plus en plus grande accordée par l'homme aux catastrophes.
145. L'érosion ravinante (47%), les inondations (16 %), les pluies diluviennes (14 %), les effondrements (5%) et les glissements de terrain (4,5%) sont les types de catastrophes les plus récurrents en RDC.
146. Depuis 2012, la RDC s'est engagée dans un processus d'intégration de la problématique des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que sa prise en compte dans la planification nationale de développement. Ceci repose sur les cadres et mesures existants ; notamment :
- La Stratégie-Cadre Nationale REDD pour une réduction sensible de la déforestation et de la dégradation forestière ;
 - Le Programme d'Action National d'Adaptation aux effets de changements climatiques (PANA) pour améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques ;
 - La Stratégie Nationale de Développement Sobre en Carbone pour un développement national exempt d'émissions des GES ou avec des émissions minimales des GES ;
 - Le développement de l'électrification décentralisée en vue de rapprocher les centres de production des centres de consommation et ainsi favoriser l'émergence des micro-activités industrielles ;
 - La promotion des sources alternatives d'énergie telles que le solaire, la géothermie en vue de les substituer aux énergies fossiles dans les différents secteurs de la vie nationale;
 - Le développement de réseaux et de modes de transport (substitution du fuel par l'électricité dans le transport ferroviaire, renforcement de la législation en ce qui concerne l'âge des véhicules à l'importation) pour une réduction sensible des émissions des GES dans le secteur des transports de masse ;
 - La récupération du gaz des puits de pétrole pour leur réutilisation comme source de production énergétique, principalement dans le secteur résidentiel ;

- La gestion durable des déchets en vue de la bio-méthanisation pour la production de l'énergie électrique.
 - Le processus d'élaboration du Plan National d'adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2014, pour développer la résilience du pays et lutter contre la vulnérabilité induite par les risques climatiques.
147. En termes de défis socio-économiques et environnementaux, on peut relever que la RDC, avec une superficie d'environ 152 millions d'hectares de forêts (soit 60 % du territoire), possède la seconde plus grande étendue de forêts tropicales du monde. Cependant, le taux de déforestation est estimé de 0,2 à 0,3 % dont les principales causes sont l'agriculture sur brûlis et l'utilisation de bois de chauffe. Cela fait que d'ici 2030, la RDC perdrait 12 à 13 millions d'ha de forêts, avec pour conséquence une émission d'environ 400 MtCO_{2e} à cet horizon (MECNDD, 2015).
148. Les impacts du changement climatique se manifestent désormais sur tout le territoire notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'accès aux ressources, ce qui induit une forte vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire et de santé publique. En plus de cela, le changement climatique exacerbe les risques hydro-climatiques un peu partout à travers le pays. Dans certaines régions, de nouveaux risques de catastrophes font leur apparition ; des vents violents en Ituri et au Sud-Kivu, des pluies diluviennes un peu partout provoquent des inondations et des destructions d'habitat.
149. Face à cette situation, la RDC s'est dotée d'un mécanisme financier (Fonds National REDD+) à hauteur de 200 millions USD permettant au pays d'être en phase d'investissement du processus REDD+. Le pays a développé un portefeuille de 8 programmes variés et ambitieux appelés à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs agences du SNU ont appuyé cette dynamique en particulier le PNUD, le FENU, la FAO et UN-HABITAT. En prolongement à ces actions, la RDC a mis en place un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) et un système MRV capable de mesurer l'état et l'évolution de ses ressources forestières et de répondre aux exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le premier rapport sur les résultats des politiques et mesures REDD+ est quant à lui attendu pour la fin 2018. Enfin, plusieurs appuis ont été apportés aux populations vulnérables en vue d'améliorer leurs capacités de résilience face au changement climatique dans le secteur rural.
150. A la lumière de ce qui précède, les causes immédiates, sous-jacentes et profondes liées maitriser le développement durable et la gestion des ressources naturelles sont :
- i) Causes immédiates**
 - Pratiques agricoles non appropriées et modes de consommation de l'énergie peu respectueux des fondamentaux du développement durable ;
 - Détournement de la main-d'œuvre agricole au profit des activités minières ;
 - Dégradation des ressources naturelles en raison des exploitations minières peu soucieuses des questions environnementales.
 - ii) Causes sous-jacentes**
 - Insécurité foncière et alimentaire ;
 - Faible accès des populations aux énergies renouvelables ;
 - Faible productivité du secteur agricole ;
 - Exploitations forestières non contrôlées
 - Faibles capacités d'adaptation au changement climatique.
 - iii) Causes profondes**
 - Mauvaise gouvernance environnementale ;
 - Pression forte sur les ressources naturelles et la prédominance de l'économie de rente centrée sur les mines ;
 - Conflits armés et moyens d'existence des populations très limités.

III. VISION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : *défis et perspective de développement inclusif durable*

151. L'Etude nationale prospective de 2016 a exploré les voies et moyens pour créer les meilleures conditions du développement durable à l'horizon 2040. Trois scénarios ont été élaborés : conservateur, réaliste et optimiste. Le scénario réaliste, illustré dans l'infographie suivant, que la RDC pourrait atteindre le stade de pays à revenu intermédiaire de 3.394 ou 4.226 USD par tête avec ou sans endettement extérieur. Les retombées de ce stade de développement sur les emplois sont très significatives avec près de 6,8 millions d'emplois créées de 2016 à 2040. L'incidence de la pauvreté baisserait de plus de la moitié, passant de 63,4% en 2015 à plus ou moins 27% en 2040, avec ou sans endettement extérieur. Le montant des investissements publics requis serait cependant plus important avec l'endettement extérieur. On passerait ainsi d'un montant de 10 milliards en 2030 à celui de 30 milliards en 2040. Ces résultats en matière d'emplois ou de réduction de la pauvreté, exigeraient des taux élevés de croissance (11 % en moyenne) et de mise en valeur des potentialités en ressources naturelles (75%). Dans le cas contraire, le pays risque de demeurer dans la catégorie des pays à faible revenu.
152. La RDC est ainsi appelée au cours des prochaines décennies d'amorcer rapidement la mutation de son schéma de développement économique et social actuel dominé par l'économie de rente, la fragilité de ses institutions et la vulnérabilité socio-économique de ses populations à autre un schéma de développement alternatif basé sur une économie diversifiée, forte et des dynamiques sociales et environnementales porteuses d'effets multiplicateurs sur la réduction des inégalités sociales, la promotion de la dignité humaine et la gestion durable des ressources naturelles.
153. C'est ainsi que la RDC s'est engagée depuis 2015 dans le processus de contextualisation et de priorisations des cibles des ODD. Cet élan s'est prolongé en 2016 avec les travaux de préparation du PNSD qui a intégré les principales préoccupations des ODD et la vision de l'Afrique 2063. Sept orientations stratégiques ont été retenues :
1. La consolidation de la sécurité, la démocratie et la justice pour des institutions fortes et une meilleure gouvernance ;
 2. L'investissement massif, qualitatif, équitable et efficace dans l'homme – dès son jeune âge – pour l'égalité de genre, plus de progrès socioéconomique et la réalisation du dividende démographique ;
 3. L'amélioration du climat des affaires et la mobilisation suffisante des ressources financières pour développer le secteur privé et le rendre compétitif ;
 4. la diversification de l'économie et l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents ;
 5. L'accroissement de la productivité de l'agriculture pour garantir la sécurité alimentaire, devenir le grenier de l'Afrique tout en mobilisant la masse ouvrière ;
 6. La résorption du déficit infrastructurel pour une mobilité quasi parfaite et un accès large et permanent à l'énergie ;
 7. La protection de l'environnement, l'accès à l'eau et l'assainissement, et l'adaptation aux exigences des changements climatiques pour un cadre de vie meilleure.
154. Ces orientations stratégiques du PNSD prennent aussi en compte les questions liées aux réfugiés, aux déplacés internes et les rapatriés.
155. Quatre piliers stratégiques ont été retenus :

Pilier 1 : Paix, sécurité, démocratie et gouvernance. Ce pilier vise à éradiquer l'insécurité et renforcer la surveillance aux frontières de la république afin de mettre progressivement un terme définitif aux conflits armés ; l'objectif est de restaurer l'autorité de l'Etat en vue de garantir la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance.

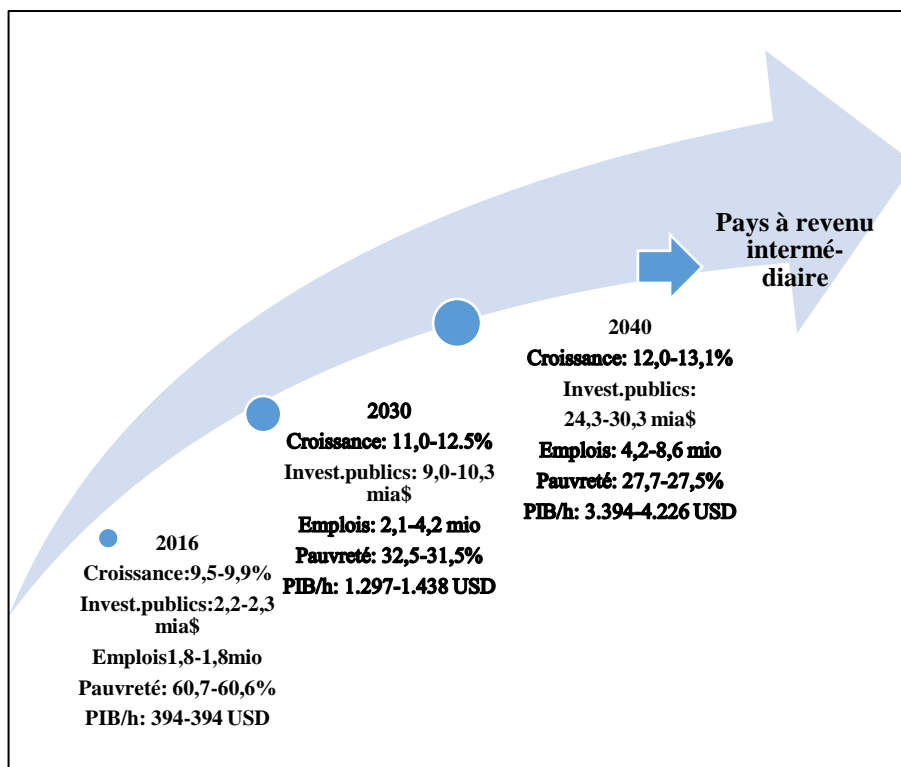
Pilier 2 : Gestion macroéconomique et développement de l'activité économique. Il s'agira d'élargir l'espace fiscal grâce à une meilleure collecte des impôts en mettant en œuvre la loi organique des finances publiques (LOFIP). Une politique d'attraction des investissements sera mise en place pour consolider la croissance économique et rendre l'économie plus compétitive.

Pilier 3 : Infrastructures, environnement et cadre de vie. La construction et la modernisation des infrastructures sera soutenue par un plan national d'aménagement du territoire (PNAT) et un plan directeur national intégré des transports (PDNIT). Les points lumineux de développement (PLD) permettront de développer d'un Système national intégré et multimodal d'infrastructures (routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, énergétiques, informatiques et communicationnelles) performant.

Pilier 4 : Capital humain, emploi et bien-être social. Les secteurs visés sont la santé et l'éducation pour accroître les taux de scolarisation, la qualité de l'éducation et l'offre de soins de santé primaires de qualité à tous. Les thématiques de ce pilier sont i) l'investissement dans l'homme et dans la recherche, ii) la planification familiale et la mise en valeur du dividende démographique, iii) la création des emplois stables et l'amélioration de revenus et iv) la protection sociale et le genre.

156. Le nouveau gouvernement mis en place en août 2019 à la suite des élections présidentielle et législative de décembre 2018, a présenté son programme autour de 15 piliers en septembre 2019 devant l'Assemblée Nationale. Ce programme s'inspire largement du PNSD et du programme présidentiel.

Scénario réaliste de développement de la RDC vers un pays à revenu intermédiaire
A l'horizon 2040



Etude prospective 2014

IV. **PROGRES DU PAYS VERS L'AGENDA 2030 : vers une trajectoire ascendante mettant en avant la sécurité alimentaire, les moyens d'existence durable des populations et la paix**

4.1 **Leçons apprises des OMD**

157. En matière de réalisation des OMD, sur les dix-sept cibles suivies et évaluées en RDC, seule la cible VIH/Sida a été atteinte. Les principales leçons apprises sont : (i) la période 1990-2002 n'a pas été favorable pour la mise en œuvre des programmes opérationnels ciblés sur les OMD, compte tenu des conditions sécuritaires et du manque de confiance généralisée entre les populations et les institutions en raison de la guerre et des instabilités politiques, (ii) l'appropriation des OMD par tous les acteurs nationaux et provinciaux a été tardive, (iii) les faibles capacités de résilience de l'Etat pour la continuité des programmes mis en œuvre ainsi qu'une politique distributive équitable basée sur l'inclusion sociale entamée dans un horizon temporel défini et porté par un schéma de croissance économique inclusive (iv) la conception d'instruments de mise en œuvre et de suivi des OMD a mis beaucoup de temps à se mettre en place, (v) malgré ces difficultés structurelles et conjoncturelles, le financement des certaines politiques sociales a relativement été assuré par des ressources internes et extérieures.

158. Les principaux progrès accomplis et lignes d'actions pour les ODD peuvent être résumés comme suit :

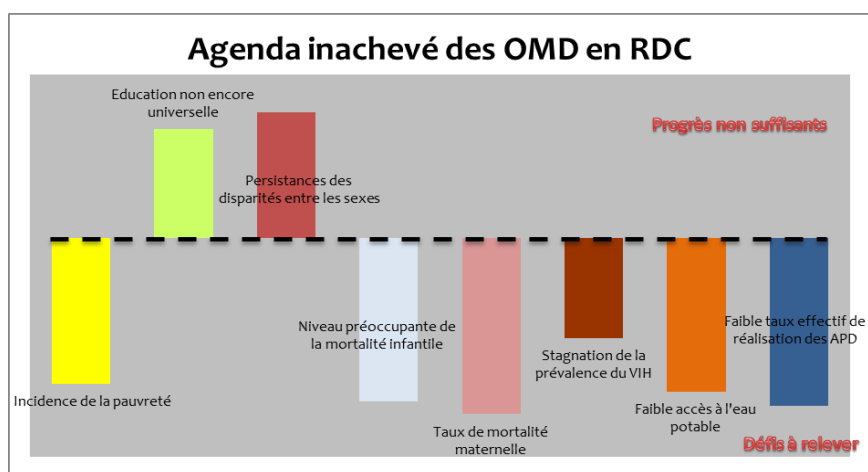
1. **Baisse de l'incidence de la pauvreté et diminution de la malnutrition aigüe mais sans atteindre l'objectif fixé de réduction de moitié du taux de pauvreté** : la pauvreté a baissé d'un quart, passant de plus 80 % en 1990 à 63,4 % en 2012. De même, la proportion des ménages qui a une consommation alimentaire inadéquate a diminué passant de 43% en 2008 à 38 % en 2010. Celle des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale a été de 22,6% en 2013 contre 28 % en 1990. Toutefois, les inégalités de niveau de vie demeurent criantes entre milieu urbain et milieu rural et entre provinces.
2. **Amélioration des taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'achèvement parfois au détriment de la qualité des enseignements**. Après une importante stagnation voire parfois des reculs entre 1990 et 2001, les taux brut et net de scolarisation dans le primaire ont repris et ont atteint respectivement 118,3 % et 80,4 % en 2013, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans a franchi la barre de 82,4 % en 2013. Le taux d'achèvement du primaire est passé de 24,8 % en 2001 à 69,7 % en 2013. Ce progrès est le résultat des mesures et programmes à haut impact mis en œuvre, de l'augmentation importante de l'offre de service, du financement conséquent de l'Etat ainsi que de la mobilisation accrue des partenaires. Toutefois, des efforts devront être poursuivis et orientés vers l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de moins d'inégalités entre les provinces et du renforcement de la gouvernance du secteur.
3. **Les indices de parité dans l'enseignement progressent dans le primaire, mais les disparités perdurent entre les sexes au niveau secondaire, supérieur et en matière de participation politique, emploi et opportunités économiques**. Une amélioration relative de l'indice de parité femme/homme est observée depuis 1990 dans l'enseignement. L'indice de parité dans le primaire a atteint 0,9 en 2013 et se situe à 0,62 au secondaire pour la même année et 0,48 au niveau supérieur en 2012. Il en est de même dans l'alphabétisation des 15 – 24 ans, où il se situe à 0,9 en 2013. Cependant, la participation de la femme dans la vie politique et économique reste très marginale. La proportion des femmes travaillant dans le secteur non agricole est de 34 % et celle des femmes œuvrant dans les deux chambres du Parlement (Assemblée nationale et Sénat) est respectivement de 8,4 et 4,8 %. Plusieurs réformes et lois sont à approfondir pour réhausser le niveau de participation de la femme dans toutes les sphères et renforcer la répression contre les violences faites à la femme.
4. **Des progrès notables enregistrés dans la réduction de la mortalité infanto-juvénile, mais insuffisants par rapport à l'objectif de 2015 de la réduire des deux tiers**. En dépit de la détérioration de la situation entre 1990 et 2001, à la suite notamment, de l'instabilité politique et des conflits armés successifs, les efforts pour infléchir la tendance de la mortalité des enfants ont abouti à la réduction de moitié du taux de la mortalité infantile à 58 ‰ en 2013 et celle des

enfants de moins de 5 ans à 104 % en 2013 et inversement d'autre part, en doublant la proportion des enfants vaccinés contre la rougeole à 71,6 % en 2013. Malgré ces résultats remarquables dans un contexte fragile, les niveaux observés demeurent préoccupants et des efforts considérables restent à faire pour atteindre les cibles visées de 30, 60 et 90% respectivement pour la mortalité infantile, la mortalité infanto-juvénile et la couverture vaccinale contre la rougeole.

5. ***Une mortalité maternelle en diminution d'un tiers depuis 2001, mais qui demeure trop élevée par rapport à la moyenne africaine.*** Malgré son augmentation à 930 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 1289 décès en 2001, la mortalité maternelle a été réduite à 846 décès en 2013, mais ce niveau reste relativement élevé par rapport à la moyenne africaine. Au même moment, le pourcentage des femmes ayant reçu des soins prénatals d'un prestataire formé a considérablement augmenté, soit à 88,4% en 2013 contre 56 % en 1990. Il en est de même des accouchements assistés par un prestataire formé qui ont atteint 80 % en 2013 alors qu'il était à 60 % en 2001. Par ailleurs, le taux de prévalence contraceptive moderne a quadruplé entre 1990 et 2013 passant respectivement de 2,3 % à 7,8 %, mais il reste encore inférieur à la cible nationale visée de 15 % en 2015. Cette faible utilisation de la contraception explique le taux élevé de fécondité des femmes congolaises (6,6 enfants contre 4,7 en Afrique).
6. ***La cible de l'infection VIH/Sida a été réalisée mais il y a nécessité de créer un système de santé plus résilient pour lutter davantage contre les maladies et épidémies.*** La tendance de la prévalence du VIH dans la population a été inversée par rapport à celle des années 1990 et son niveau se situe autour de 1,2 % en 2014 contre 5 % en 1990. Les nouvelles infections VIH ont baissé de moitié entre 1990 et 2014 ; les décès dus au Sida ont également baissé de 21 %. La proportion des PVVIH mis sous ARV s'est considérablement améliorée, mais reste encore très faible, se situant à 47 % et à 20 % en 2013, respectivement pour l'éligibilité à 350 CD4 et à 500 CD4. Le taux de prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans est en baisse et se situe à 23 % mais il demeure la cause principale de la mortalité (80 %) et de la morbidité (76%). La prévalence du tuberculose (toutes formes confondues) a été inversée, passant de 181 pour 100.000 habitants en 2005 à 162 en 2014, même si la poussée démographique a occasionné une augmentation du nombre de cas enregistrés de 2001 à 2014. Par ailleurs, entre 1995 et 2014, le pays a connu 5 épisodes d'épidémies à Virus Ebola, avec des taux de létalité variant de 44 % à 79,4 %. Pour y faire face, le pays a développé une stratégie de soins de santé primaire caractérisée par une dynamique communautaire robuste. Malgré ces progrès, la question du développement d'un système de santé résilient avec des actions prioritaires et bien ciblées selon les déficits régionaux pour renforcer le contrôle des maladies figurent parmi les problèmes majeurs de santé publique.
7. ***Une très faible dégradation de l'environnement conjuguée à une augmentation des zones protégées.*** Le taux de dégradation de la surface forestière est passé de 71,7 % en 1990 à 67,7 % en 2012, avec un taux de déforestation constant acceptable estimé à 13 %. Par ailleurs, ce faible taux de déforestation ne peut pas occulter les nombreux problèmes qui se posent en matière de gestion de cette biodiversité unique du pays, qui a subi les contrecoups des guerres et conflits, de l'exploitation anarchique des ressources naturelles et des pressions démographiques. En outre, la proportion des zones protégées est passée à 12,03 % en 2012 contre 10,4 % en 1990, mais reste inférieure à la cible visée de 15 % en 2015. Le défi à relever concerne la proportion de la population utilisant les combustibles solides, dont la tendance a augmenté de 91 % en 2005 à 97 % en 2013, alors que la cible était fixée à 65 % pour 2015. S'agissant des émissions de CO2 et de l'usage des substances appauvrissant la couche d'ozone, elles ne sont pas encore alarmantes au point de mettre en péril l'environnement.
8. ***Une amélioration du cadre de vie des ménages en matière de desserte en électricité ainsi que d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et au logement, mais les progrès demeurent lents et insuffisants.*** La proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée a atteint la moitié de la population en 2014 contre une cible fixée à 71 %. L'accès à l'électricité, bien qu'encore faible (9 %), devra croître au regard des chantiers énergétiques en cours de construction et des perspectives de développement des énergies renouvelables pour lesquelles le pays compte plus de 780 sites. La proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées est passée à 20,5 % en 2013, alors que la cible à atteindre était

fixée à 55 %. La proportion des ménages propriétaires de logement est en hausse et s'est située à 76,1 % en 2012. Toutefois, plus de la moitié de ces logements ne répond pas encore aux normes de salubrité. Les disparités sont criantes entre milieu rural et milieu urbain.

9. **Volume modeste de l'aide publique au développement (APD), malgré son accroissement.** La reprise de la coopération structurelle en 2002, après une décennie de rupture, a occasionné un accroissement important du volume de l'APD durant la décennie 2000. Elle est passée de 299,1 millions USD en 2000 à 2,17 milliards USD en 2012 et 2,4 milliards \$ en 2015, avec un taux de réalisation de près de 70 % comparativement aux engagements effectifs. Près de 58 % de l'aide proviennent des partenaires bilatéraux et le reste des multilatéraux. Près de 90 % sont des dons-projets dont 11,5% sont consacrés à l'aide humanitaire. Les secteurs éducation et santé en sont les principaux bénéficiaires. Il y a toutefois nécessité d'améliorer la coordination de l'aide pour en accroître l'efficacité.



4.2 Trajectoire globale des ODD

159. Sur la base des résultats et leçons des OMD, la RDC a activement participé à l'enquête *Myvoice* en organisant des consultations nationales et provinciales, à l'instar de 50 pays pilotes au monde. En Juillet 2016, Bertelsmann Stiftung et *Sustainable Development Solutions Network (SDSN)* ont publié un indice des ODD, censé classer les pays, en partant de leur niveau initial de 2015, par rapport à leurs chances d'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Le tableau suivant présente la situation de la RDC et le compare aussi à certains pays. Sur 149 pays classés, la RDC se positionne à la 147^e place avec un score de 31,3 sur 100, loin derrière la Suède meilleur pays au monde (84,5) et le Botswana (58,4) comme étant le pays africain qui a le plus de chance de réaliser l'agenda de développement 2030.

Classement de l'indice ODD

	Score	Rang	Nombre de pays
RDC	31,3	147 ^e	149
Pays le plus faible (Centrafrique)	26,1	149 ^e	149
Pays ASS le plus élevé (Botswana)	58,4	80 ^e	149
Pays le plus élevé au monde (Suède)	84,5	1 ^e	149

160. Les conclusions de ce classement et d'autres analyses (*Overseas Development Institute 2016*) indiquent que les chances pour la RDC d'atteindre les cibles des ODD sont faibles. En effet, la RDC à l'horizon 2030, avec les tendances actuelles, ne pourra atteindre que les objectifs 10 et 17. Elle a aussi des chances d'atteindre au moins la moitié des cibles des objectifs 8 et 7. En ce qui concerne

l'éradication de la faim (ODD 2) et la réalisation des ODD 1 (pauvreté) et 15 (biodiversité), le pays ne pourra respectivement atteindre que plus ou moins 1/3 et 1/4 des cibles respectives. Aucun avancement très significatif ne pourra être enregistré pour les ODD 3 (santé), 4 (éducation), 5 ((genre), 6 (eau/assainissement) et 9 (industrialisation) et un recul sera enregistré pour les ODD 11 (villes durables), 12 (consommation et production responsable), 13 (changement climatique), 14 (vie aquatique) et 16 (paix).

161. Malgré ces prévisions pessimistes basées sur les tendances actuelles de réalisation des objectifs de développement de la RDC, un sursaut national est toujours par la portée du pays si certaines conditions sécuritaires et de gouvernance ainsi que la mise en œuvre des stratégies de gains rapides pour certains ODD prioritaires en agissant sur certains facteurs structurels et conjoncturels en particulier :

- *L'amorce rapidement des réformes structurelles* touchant les domaines de la gouvernance démocratique et économique permettant de donner plus de visibilité sur les dynamiques de consolidation de la paix, de rétablissement de l'état de droit et la lutte contre la corruption ;
- *La mise en œuvre des nouvelles politiques publiques pour engager le pays dans un nouveau schéma de croissance inclusive* (ODD 1 et 8), favoriser l'accès à l'énergie (ODD 7) et réduire les inégalités (ODD 10) ;
- *Des stratégies sectorielles plus efficaces basées sur des preuves et axées sur les résultats* pour accélérer le rythme des progrès actuels des ODD 1, 2, 3, 4,5, 6, 9 et 15 ;
- *Des réformes drastiques et innovantes*, exigeant un leadership politique développementaliste, pour renverser la trajectoire actuelle des ODD 11, 12, 13, 14, 16.

RDC : cibles prioritaires des ODD

Objectifs de développement durable	Cibles ODD										Package priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs
1. Pas de pauvreté	1	2									2	3
2. Faim Zéro	2	2									2	4
3. Bonne santé et bien-être	2	2	5								3	9
4. Education de qualité	2			1		2					3	5
5. Egalité entre les sexes	1				2						2	3
6. Eau propre et Assainissement	1	1									2	2
7. Energie propre et d'un coût abordable	2										1	2
8. Travail décent et croissance économique	1		1		2						3	4
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	2	2									2	4
10. Inégalités réduites	1	1		1							3	3
11. Villes et communautés durables	1	1	2								3	4
12. Consommation et production responsables		1			1		1				3	3
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques		1									1	1
14. Vie aquatique	1			1							2	2
15. Vie terrestre	1	1							1		3	3
16. Paix, justice et Institutions efficaces	4				1	1					3	6
17. Partenariats pour les ODD												
Total											38	58

: Nombre total des cibles pour l'Objectif
 Le nombre contenu dans chaque carreau correspond au nombre d'indicateurs qu'a la cible

Ministère du Plan/PNUD « Contexte et priorisation des ODD en RDC » Rapport national Octobre 2016

162. L'analyse rapide intégrée (RIA) effectuée en 2016, a consisté en une revue globale des différentes stratégies nationales et sectorielles de développement en RDC pour identifier les cibles prioritaires. La priorisation des cibles ODD a permis de définir un package de trente-huit cibles prioritaires retenues et 58 indicateurs au regard de leurs spécificités et des priorités nationales. Les principales cibles retenues peuvent être résumées au niveau de quatre grands enjeux : le développement du capital humain, la croissance inclusive, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance.
163. En ce qui concerne le développement du **capital humain**, les priorités nationales sont :
- En matière d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1), le pays entend complètement éliminer l'extrême pauvreté et réduire de moitié le taux du seuil national de pauvreté ;
 - Concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2), l'objectif est d'éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition ;
 - Dans le domaine de la santé et du bien-être (ODD 3), réduire significativement la mortalité maternelle en passant à un taux en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, réduire drastiquement le taux de mortalité néonatal à 12 pour 1000 naissances vivantes, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes, et mettre fin à l'épidémie du paludisme et autres maladies négligées sont les objectifs à atteindre.
 - Pour ce qui est du secteur de l'éducation (ODD 4), le pays vise à assurer un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire à tous les enfants, à augmenter considérablement le nombre de jeunes et adultes compétents dans les domaines techniques et professionnels, et d'en garantir l'égalité dans l'accès à tous les sexes et groupes sociaux (vulnérables, etc.) ;
 - En matière de genre (ODD 5), le pays veut éliminer de la vie tant publique que privé toutes les formes de violences faites à la femme et à garantir à celle-ci sa participation effective à tous les niveaux de décision ;
 - En matière d'accès aux services sociaux de base (ODD 6), l'objectif est d'assurer de manière équitable l'accès de toute la population à l'eau potable, à un coût abordable ainsi qu'au service d'assainissement et d'hygiène adéquats ;
 - Les priorités nationales touchent également les réfugiés, les déplacés et les rapatriés en particulier pour les ODD 4 et 5 en mettant l'accent sur la population jeune, l'ODD 6 pour l'accès aux services sociaux de base y compris l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'ODD 9 en mettant l'accent sur les infrastructures/industrialisation et ODD 10 visant la réduction des inégalités.
164. Pour promouvoir la **croissance forte, inclusive et durable**, les priorités identifiées sont :
- En matière d'accès à l'énergie (ODD 7), le pays s'est assigné le devoir de garantir l'accès de toute la population à des services énergétiques viables et modernes, à un coût abordable ;
 - Pour promouvoir une croissance économique soutenue et le plein emploi (OO 8), l'ambition est de maintenir un taux de croissance économique d'au moins 7% par an, parvenir au plein emploi des capacités productives et garantir un travail décent à tous ;
 - Dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation (ODD 9), le pays entend mettre en place une infrastructure nationale et transfrontalière de qualité, fiable, durable, résiliente et universellement accessible et de promouvoir une industrialisation à forte valeur ajoutée qui profite à tous.
 - La politique de réduction des inégalités (ODD 10) passe par l'amélioration progressive et rapide des revenus de 40% des populations les plus pauvres ainsi que l'autonomisation de toutes les personnes et leur intégration sociale, économique et politique.
 - Pour promouvoir les villes et communautés durables (ODD 11), le pays vise à assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs, aux systèmes de transports viables et accessibles et à réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.
165. En matière de **protection de l'environnement et développement durable**, le pays s'est assigné comme priorités :
- Dans le cadre de la promotion de la consommation et production responsables, assurer une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles, réduire considérablement

la production des déchets et promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics.

- Pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, le pays entend incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans ses politiques, stratégies et planification nationale et locale.
- Pour conserver et exploiter de manière soutenable les ressources marines, le pays s'engage à préserver et réduire nettement la pollution marine de tout type ainsi qu'à réglementer efficacement la pêche.
- Afin de préserver les écosystèmes terrestres, l'option retenue est de garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt et intégrer la protection des écosystèmes et la biodiversité dans la planification nationale.

166. Pour promouvoir et renforcer la **bonne gouvernance** sous toutes ses formes, les priorités du pays visent notamment à :

- Promouvoir et consolider l'Etat de droit au plan national, provincial et local ;
- Développer une approche progressive de mise en œuvre de la décentralisation afin d'éviter le développement de l'esprit féodal local et des conflits potentiels liés à la gestion des ressources naturelles ;
- Améliorer la qualité des institutions en professionnalisant les forces de sécurité dans un esprit de responsabilité républicaine et en rendant une justice plus efficace et impartiale surtout pour les groupes les plus vulnérables afin de rétablir la confiance entre l'Etat et les populations par rapport aux questions de respect des droits de l'homme, d'impunité pour toutes les formes de violence et de corruption ;
- Renforcer les approches et mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux en mettant en place des systèmes d'intermédiation de proximité et en s'assurant de l'implication de certains pouvoirs coutumiers.

V. **NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ : meilleures conditions de vie pour les populations en insécurité alimentaire et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté**

167. L'un des objectifs fédérateurs des ODD est de s'assurer que personne ne soit laissé de côté des dynamiques économiques et sociales. Le principe central et fédérateur « *Ne laisser personne de côté* » a une portée stratégique et des implications programmatiques pour tous les partenaires et internationaux. Ce principe reconnaît que chaque personne compte et mérite d'avoir droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap et son lieu d'habitation. Cela implique pour le gouvernement et tous les autres acteurs une réelle prise en compte de façon prioritaire et urgente les intérêts des personnes les plus à risque et défavorisées, les plus pauvres, et les plus exclues et exposées à la violence et à la discrimination.

168. Les analyses des principaux problèmes du développement, de l'environnement, de l'humanitaire, de la gouvernance et des questions liées à la paix et la sécurité en RDC permettent de dégager les groupes les plus vulnérables qui sont laissés de côté et sont réellement en marge des principales dynamiques économiques, sociales et de participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques du pays en raison de leurs faibles niveaux d'instruction, de formation et des capacités très limitées pour accéder à leurs droits civiques, économiques, sociaux et culturels. Ces analyses ont permis d'identifier également les domaines où ces groupes qui sont plus exposés à toutes les formes de pauvreté, de vulnérabilité aux chocs liés aux catastrophes, d'insécurité alimentaire, de violences surtout celles basées sur le genre, et de discrimination de toutes sortes en raison de leur sexe, origine et cultures. Sur la base d'une grille d'analyse des ODD selon leurs quatre dimensions (économique, sociale, environnementale et gouvernance) une matrice d'identification et d'analyses des principaux groupes de la population les plus vulnérables peuvent être dégagée. Cette grille de lecture et d'analyse est de nature à faciliter le travail du SNU d'une part pour agir efficacement sur les causes des problèmes identifiés et, d'autre part pour mieux cibler ses programmes, optimiser les synergies des actions des partenaires et développer des actions plus

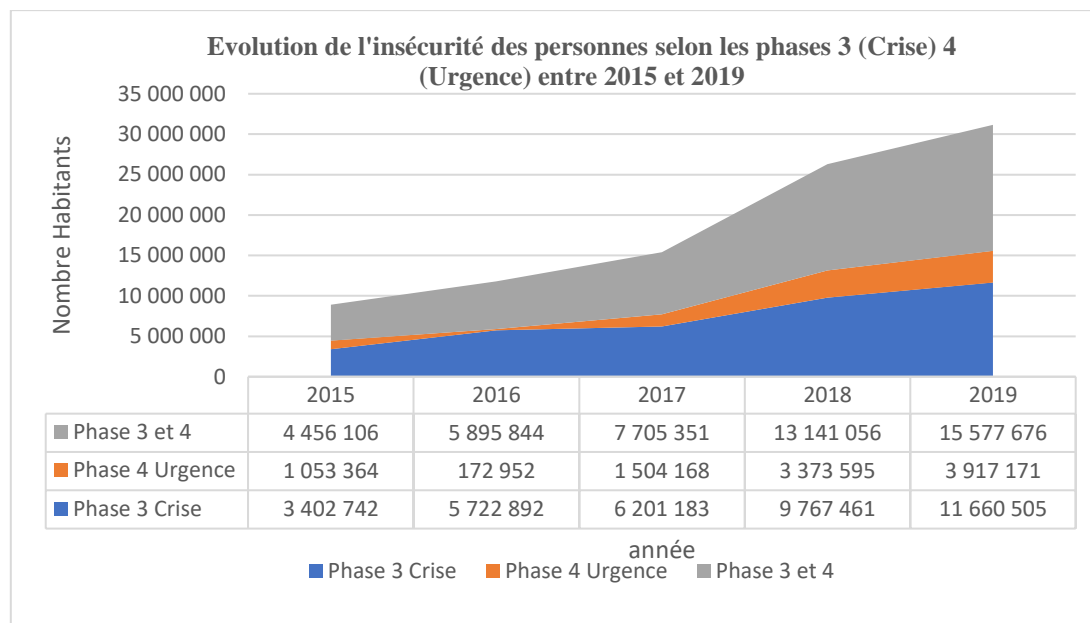
intégrées à forts impacts sur ces groupes et suivre les processus de leur intégration dans les sphères économiques, sociales et politiques.

169. Parmi les principales privations constatées subies par les populations les plus vulnérables, il y a la question de l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique. D'après les données de l'IPC du Cadre intégré de classification de Juin 2019, le nombre de personnes en crise et urgence alimentaire (phase 3 et 4) est estimé à 15,5 millions de personnes soit 26 % de la population totale analysée (59,8 millions de personnes) dont 3,9 millions en phase d'urgence. L'insécurité alimentaire en RDC a pris une tangente ascendante avec une certaine accélération en 2016, après une évolution en dent de scie entre 2013 et 2015. La population en insécurité alimentaire se situait entre 6 et 4 millions de personnes entre 2013 et 2015. En revanche, entre 2015 et 2019, la population en insécurité alimentaire totale (phase 3 et 4) entre 2015 et 2019 a été multipliée par 3,5 et celle en situation d'urgence a été presque multipliée par 4 passant de 1 million de personnes à 3,9 millions. Les provinces qui enregistrent les plus forts taux d'insécurité alimentaire en 2019 sont l'Ituri (44 %), le Tanganyika (41 %), le Kasai (40 %), le Kasai central (32 %), le Haut Katanga (32 %) et les autres provinces avec des taux variant entre 15 et 30 % à l'exception des deux provinces qui enregistrent des taux de 7 % (Mongala) et 11 % (Mayi Ndombe). En matière de malnutrition chronique pour les enfants de moins de 5 ans, le taux de malnutrition (retard de croissance modéré et sévère) n'est jamais descendu en dessous de 40 % depuis 2007, avec un taux de 42,7 % en 2013-2014 (EDS) dont 47,1% pour le milieu rural ; la malnutrition aiguë ou émaciation touche 7,9 % des enfants de moins de 5 ans en 2013-2014 et 7% en 2017-2018, en nette amélioration par rapport à 2007 qui a été de 16,1 % (MICS). Certaines provinces sont plus touchées que d'autres par la malnutrition selon les années.

Les quatre provinces les plus affectées par les malnutritions

Types de malnutrition	MICS 2 (2001)	EDS (2007)	MICS 3 (2010)
Malnutrition chronique	Sud Kivu (27,5%) Maniema (24,6%) Nord Kivu (24,2%) Kongo Central (23,6%)	Sud Kivu (55,5%) Nord Kivu (53,6%) Equateur (50,9%) Kasai Oriental (49,2%)	Nord Kivu (58,3%) Kasai Occ. (53,3%) Sud Kivu (50,5%) Kongo Centr. (47,9%)
Malnutrition aiguë	Nord Kivu (10,5%) Sud Kivu (9,8%) Bandundu (7,5%) Kasai Oriental (7,3%)	Kasai Oriental (14,6%) Kasai Occidental (13,7%) Katanga (12,2%) Maniema (10,6%)	Kasai Occ. (14,9%) Bandundu (14,4%) Equateur (13,4%) Kasai Orient. (12,9%)
Malnutrition globale	Sud Kivu (13,3%) Katanga (11,5%) Kongo Central (10,8%) Bandundu (10,7%)	Kasai Oriental (30,8%) Sud Kivu (30,8%) Kasai Occidental (30,3%) Equateur (29,2%)	Kasai Occ. (34,0%) Kongo Centr. (29,2%) Sud Kivu (27,4%) Kasai Or. (27,1%)

Sources : Ministère du Plan et Ministère de la Santé, Etude : ICREDES, Revue Stratégique sur la Faim Zéro en République Démocratique du Congo, Rapport Final Juin 2019



Source : RDC_Cluster Sécurité alimentaire IPC, 2015 à 2019

170. Parmi les autres privations constatées et violations subies par les populations les plus vulnérables, il y a celles liées à la dignité humaine, la sécurité devant la montée des violences surtout envers les femmes, l'accès aux services sociaux de base, et l'accès aux opportunités économiques pour sortir du cercle de la pauvreté dans ses multiples dimensions. En 2017, la pauvreté monétaire suivant le seuil de 1,90 \$ par jour touche 70 % de la population congolaise ; l'écart de pauvreté entre le milieu rural et le milieu urbain n'est pas très important contrairement à d'autres pays africains. Les femmes et les enfants sont les plus touchés par cette pauvreté. La pauvreté multidimensionnelle des enfants touche des larges couches de la population en raison de plusieurs privations subies par les enfants en matière d'accès à l'eau et aux soins. Les groupes des populations pauvres adaptent quotidiennement leurs stratégies de survie économiques et de contournement des obstacles pour accéder à certains services vitaux et cherchent par tous les moyens à échapper à toutes les formes de violences surtout les femmes et les jeunes qui sont les plus exposés. Les violences basées sur le genre sont nombreuses dans tous les domaines et plus dramatiquement dans les zones de conflits. Malgré les efforts de ces dernières années, les violations commises contre les enfants se situent annuellement autour de 1 000 cas et parmi ces cas, il y a des cas de viol des filles et d'enlèvement d'enfants.

171. Les Besoins des groupes vulnérables sont multiformes : i) protection pour les droits à l'intégrité physique et morale, ii) protection contre les violences surtout en direction des femmes et des enfants, iii) besoins liés aux facteurs de production et d'emplois décents, iv) besoins alimentaires, nutritionnels et de protection et v) garantie de participation au développement et aux décisions.

172. Sur la base des analyses sectorielles et des causes des problèmes identifiés, trois groupes sociaux les plus défavorisés subissant le plus de violences et de privations de leurs droits les plus élémentaires peuvent être mis en perspective :

- **Le premier groupe social** est constitué par les femmes car elles subissent toutes les formes de violences visibles et invisibles surtout les violences basées sur le genre mettant la RDC en 2017 au 176^{ème} rang sur 189 pays au niveau de l'indice de l'inégalité de genre du PNUD et de différentes formes d'injustices ; les privations les plus importantes pour les femmes résident dans le droit à la dignité en matière de protection juridique et sociale dans l'accès aux ressources, aux opportunités économiques et au foncier au même niveau que les hommes. A ces privations s'ajoutent les violences basées sur le genre surtout dans les zones des conflits sans qu'elles n'aient ni les moyens ni les capacités de se défendre dans les cas des violences sexuelles et injustices subies en l'absence d'un système judiciaire impartial et efficace. Leur faible niveau

d'éducation, de formation et leur marginalisation des sphères de décisions y compris dans les instances de régulation des conflits privent les femmes de leurs droits civiques et politiques.

- **Le deuxième groupe social** le plus défavorisé est constitué par les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire (Phase 4 Urgence) qui sont près de 4 millions de personnes en 2019 surtout dans les provinces d'Ituri et du Kasai. A cela s'ajoutent les enfants (0 à 10 ans) fortement touchés par la malnutrition et les risques de mortalité qui subissent des multiples privations multidimensionnelles (Protection de l'enfant, eau, assainissement et logement). L'indice des droits des enfants⁷ de 2017 classe la RDC au 176^{ème} rang sur 180 pays au niveau de l'indice global. Les deux types de droits des enfants où la RDC accuse le plus de retard sont les droits à la vie et la santé. Les enfants les plus âgés quittent très tôt l'école et travaillent dans le secteur informel et les mines les exposant à tous les risques de santé, d'abus sexuels et d'exploitation. Ainsi, selon l'enquête MICS2017-2018, 28 % des adolescents garçons et 32 % des adolescentes sont en dehors de l'école, avec une situation plus alarmante en milieu rural où 51 % des adolescents ne fréquent plus l'école. Les enfants sont également touchés dès leur jeune âge par le travail. Près du quart (22 %) des enfants de 5 à 17 ans exercent déjà des activités économiques dans le secteur informel ; 17 % d'entre eux connaissent des conditions de travail dangereuses. Les provinces qui connaissent de forts taux de travail des enfants sont dans le Nord de la RDC en particulier le Huelo avec 47 % et le Sud Ubangi à 37 %.
- **Le troisième groupe social** le plus vulnérable comprend toutes les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les jeunes au chômage. En effet, la profondeur de la pauvreté qui est l'expression des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est 25,4 % en 2012 et la sévérité de la pauvreté est de 13,1 % contre respectivement en 2005 de 29,7 % et de 16,1 %. Les facteurs ayant induit la baisse du taux de pauvreté sont notamment la baisse du taux de natalité, l'amélioration de la situation de l'emploi, l'accès à l'éducation et la santé ainsi que le relèvement du niveau d'infrastructures de déplacements et l'accès aux terres cultivables. Les pauvres sont majoritairement occupés par les activités agricoles. Au plan spatial, l'incidence de la pauvreté est supérieure à 60 % dans 19 provinces sur 26. Les personnes les plus touchées sont les agriculteurs, les salariés dans le secteur informel et les chômeurs.

Taux de pauvreté selon les provinces en 2012

Taux de pauvreté	Provinces
30 à 40 %	Kongo-Central, Nor Kivu, Haut-Uélé
50 à 60 %	Kinshasa, Lualaba, Haut Katanga, Ituri
60 à 70 %	Kwango, Kasai, Kasai oriental, Haut-Lomami, Equateur, Tshuapa, Tshopo, Manieam, Sud Kivu
70 à 95 %	Mai-Ndombe, Kwilu, Sankuru, Kasai central, Lomami, Tanganyika, Sud-Ubangi, Nord-Ubangi, Mongala, Bas-Uélé

Source : Rapport sur l'évaluation de la pauvreté, Banque Mondiale 2016

173. Les facteurs de réduction de la pauvreté surtout celle de l'extrême de pauvreté est fortement corrélés avec la diminution de la taille du ménage (33 %), l'amélioration du niveau d'instruction (30,8 %), l'accès aux routes et l'évolution de la structure des emplois (10 %) ainsi que de l'accès aux terres arables. Ces enseignements indiquent clairement que la croissance inclusive basée sur une diversification des bases productives ancrées dans les sphères des pauvres, le relèvement du niveau de développement du capital humain (éducation, santé, dividende démographique) et la promotion d'un socle de protection sociale en direction des groupes les plus vulnérables sont les principaux leviers sur lesquels les pouvoirs publics, avec l'appui de leurs partenaires, pourraient agir plus efficacement pour les prochaines années.

⁷ Rapport "the KidsRights Index 2017 : L'indice KidsRights est un indice mondial publié annuellement et classe le pays selon le niveau d'adhésion et de mise en œuvre des droits des enfants selon cinq types de droits (1. Droit à la vie, 2. Droit à la santé, 3. Droit à l'éducation, 4. Droit à la protection et 5. Environnement favorable pour l'enfant.

RDC : Catégories des personnes laissées pour compte selon les quatre dimensions des ODD

<u>Dimension économique</u>	<u>Dimension Sociale</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes chômeurs • Jeunes diplômés • Les femmes surtout rurales • Populations vivant dans l'extrême pauvreté • Femmes dans le secteur informel • Adolescents travaillant dans le secteur informel • Populations enclavées • Agriculteurs et éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants déscolarisés et non scolarisés • Enfants en bas âges touchés par la pauvreté multidimensionnelle • Jeunes filles et femmes victimes de violences • Femmes victimes de violences basées sur le genre • Enfants touchés par la malnutrition • Populations touchées par l'insécurité alimentaire • Handicapés • Malades du VIH/Sida • Enfants de la rue • Enfants travaillant dans les mines • Enfants déplacés • Populations déplacées • Réfugiés • Populations autochtones • Malades d'Ebola et du cholera
<u>Dimension Gouvernance</u>	<u>Dimension environnementale</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes touchées par les violations des droits de l'homme • Personnes privées de liberté • Femmes subissant les violences conjugales • Populations touchées par l'insécurité dans les zones de conflits • Personnes ayant un accès difficile aux services de la justice • Personnes déplacées • Jeunes non appuyés dans la participation de la gestion des affaires publiques • Réfugiés • Les déplacés • Populations autochtones • Enfants soldats 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs • Eleveurs • Pêcheurs • Communautés vivant autour des aires protégées • Populations vivant dans des zones à forts risques d'inondations • Populations connaissant des conditions d'hygiène et de cadre de vie précaire dans les villes • Populations travaillant dans les mines

VI. DEFIS ET PERSPECTIVES TRANSFRONTALIÈRES : *insécurité transfrontalière récurrente et peu d'initiatives pour la dynamisation des économies transfrontalières*

6.1 Croissance économique régionale tirée par les activités minières et pétrolières à faibles impacts sur le niveau de développement humain

174. La RDC fait partie des huit pays de l'Afrique centrale qui ont d'énormes potentialités minières, pétrolières et des réserves forestières importantes sous pressions. Les trajectoires de développement de ces pays se distinguent par le faible développement du secteur agricole, la sous industrialisation, le sous-équipement en infrastructures structurantes (routes, énergie, télécommunications, etc.) et le retard à mettre en place des politiques publiques ambitieuses pour la diversification de leurs économies nationales et le développement des échanges économiques au niveau régional. Dans l'ensemble, les huit pays de l'Afrique Centrale font face à une forte prévalence de la pauvreté qui frappe, en moyenne, 35 % de la population en 2017 dont la majorité est constituée de jeunes et de femmes sans emplois ou en emplois très précaires dans le secteur informel.
175. Sur les huit pays, cinq pays (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC et Tchad) sont confinés, depuis plusieurs années, dans des économies de rente sans réelles trajectoires ascendantes dans le processus de diversification de leurs bases productives. Ces choix ont été opérés au détriment d'autres priorités visant la valorisation des potentialités agro-pastorales porteuses de plus d'effets sur la réduction de l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la dynamisation des économies locales. Ces cinq pays contribuent à près de 60 % (58,6 %) au PIB régional. La RDC, pays continent et premier foyer de peuplement de l'Afrique Centrale avec ses 84 millions d'habitants soit 69% de la population totale de la région, est le premier pays de ce groupe qui a basé son économie sur les industries extractives. Sur l'ensemble des huit pays de l'Afrique Centrale, le Cameroun est la première économie de la région, contribuant environ à 29 % du PIB régional, suivi de la RDC (24%) et du Gabon (13 %). Les richesses créées par les activités minières de la RDC n'ont pas eu d'impacts très significatifs sur le relèvement du niveau de développement humain puisqu'avec un IDH de 0,356 en 2017, le pays se classe avant dernier des 8 pays de la région. Son PIB par habitant est six fois inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique Centrale et représente le tiers du PIB par habitant du Cameroun. Son taux de pauvreté est également plus important par rapport à tous les pays de la région, avec un taux de pauvreté de 70 % en 2017 sur la base du seuil de 1,90 \$ par jour ; le taux d'inflation qui se situe depuis 2017 au-dessus de 30 % alors que celui des autres pays de la région est en dessous de 5 % a aggravé la situation de plusieurs millions des ménages qui sont en permanence dans des stratégies de survie dans le secteur informel et de dépendance alimentaire surtout dans les zones rurales et les régions qui sont touchées par les conflits. Cette inflation est tirée principalement par les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées.
176. La RDC reste encore un pays plus fragile que les autres pays de la région, compte tenu d'une part des conflits récurrents dans l'Est et le Kasai et d'autre part de l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, de la profondeur de la pauvreté, de l'importance de l'insécurité alimentaire (15,5 millions de personnes) et du retard pris pour la diversification des activités économiques dans toutes les provinces. La croissance de l'économie de la RDC est largement tributaire du secteur extractif dont la contribution en 2017 était de 99 % de la valeur des exportations, 34 % des recettes totales de l'État et de deux points dans la croissance du PIB. La croissance qui a prévalu ces dix dernières années n'a pas été suffisamment inclusive.

Indicateurs caractéristiques de chacun des huit pays de l'Afrique Centrale en 2017

Pays	Population 2017(en millions)	Population 2030 (en millions)	Taux de croissance annuel démographique	Indice inégalité Genre 2017	Espérance de vie 2017	PIB/tête (\$) 2017	IDH		Contribution des pays au PIB de l'Afrique Centrale en 2017	Indice perception corruption Transp.Int. 2018	
							Valeur IDH 2017	Croissance annuelle moyenne IDH 2010-2017		Score	Rang /180
Cameroun	24,5	35,0	2,6 %	0,569	58,6	1 450	0,556	1,35 %	29,3 %	25	152
Centre-Afrique	4,6	6,7	2,7 %	0,673	52,9	420	0,317	0,64 %	1,2 %	26	149
Congo	5,1	7,1	2,7 %	0,578	65,1	1 670	0,536	1,21 %	10,5 %	19	165
Gabon	2,1	2,8	2,3 %	0,534	66,5	7 220	0,620	0,77 %	13,2 %	31	124
Guinée Equatoriale	1,3	2,1	2,9 %	n.d	57,9	9 700	0,591	n.d	10,5 %	16	172
RDC	84	120	3,1 %	0,673	60,0	460	0,356	1,70 %	24,4 %	20	161
São Tomé	0,204	0,260	2,1 %	0,538	66,8	1 873	0,589	1,2 %	0,3 %	ND	ND
Tchad	15,0	22,4	3,5 %	0,708	52,9	660	0,404	1,22 %	10,6 %	19	165

Sources : PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2017, Données Banque Mondiale 2018, BAD 2018 et Transparency International 2018

6.2 Gouvernance peu performante, plombée par la lenteur des progrès de l'Etat de droit et la forte corruption

177. Les performances de la gouvernance dans les huit pays selon les composantes de l'indice de Gouvernance de Mo Ibrahim en Afrique pour la période 2008-2017 indiquent clairement la dégradation des situations nationales en matière de sécurité et de droits humains. Les questions sécuritaires sont plus aggravées au Centre-Afrique et la RDC compte de nombreux conflits armés et intercommunautaires. Les trois pays qui connaissent des nets reculs en matière de sécurité et d'état de droit sont la RDC (-12,6), le Centre-Afrique (-12,0) et le Cameroun (-9,6). Pour l'ensemble des pays, les violations des droits de l'homme sont préoccupantes et pour certains pays comme le Centre-Afrique et la RDC le nombre de victimes et les violences basées sur le genre sont très importantes avec des responsabilités qui sont souvent renvoyées aux forces de sécurité de l'Etat. En ce qui concerne le développement du capital humain, tous les pays en dehors du Gabon et de la Guinée Equatoriale ont enregistré des progrès grâce à des investissements relativement soutenus dans les secteurs de la santé et de l'éducation, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

178. La RDC qui a accusé un recul de près de 3 points (-2,8 %) en dix ans (2008-2017) pour l'indice global de la gouvernance se singularise de tous les pays de la région par ses performances négatives dans les trois dimensions sur les quatre de l'indice de gouvernance. Le pays a réalisé des progrès dans la dimension du Développement Humain touchant plus particulièrement la santé réalisant des progrès de +15,8 % entre 2008-2017 dans les domaines de la réduction de la mortalité infantile, le VIH/Sida et la vaccination). Les progrès du secteur de l'Education, avec une performance de +3,9% sur dix ans, ont touché principalement l'amélioration du rendement de l'enseignement primaire et du secondaire. En revanche, la RDC accuse du retard dans l'insertion socio-économique des jeunes et l'inclusion sociale à travers des filets de sécurité élargis et un système de sécurité sociale inclusif.

179. En matière de gouvernance économique, les pays de l'Afrique Centrale sont classés depuis plusieurs années parmi les pays les plus touchés par l'étendue de la corruption dans toutes les sphères aussi bien pour la petite et que pour la grande corruption, compte tenu à la fois des rentes pétrolières et minières et de faibles capacités des administrations publiques. Selon le classement de l'indice de perception de 2018 de la corruption de Transparency International, quatre pays de l'Afrique Centrale sont classés dans les vingt derniers pays où la corruption est très largement étendue ; il s'agit de la Guinée Equatoriale, classé au 172^{ème} rang sur 180, le Congo (165^{ème} rang), le Tchad (165^{ème} rang) et la RDC (161^{ème} rang). Les autres pays font un peu mieux mais ils se positionnent dans la tranche de 120^{ème} rang.

180. Ainsi, pour l'ensemble des huit pays de l'Afrique Centrale, les défis majeurs apparaissent clairement sur le chemin à parcourir pour rendre les gouvernances nationales plus efficaces et inclusives surtout en matière de promotion de l'état de droit, de sécurité humaine dans ses multiples

dimensions (intégrité physique, droits individuels, culturels et économiques), de réduction des violations des droits humains, des violences exercées envers les femmes et de vulnérabilités socio-économiques. Des opportunités de coopération régionale s'impose pour l'ensemble des pays sur les questions des plaidoyers dans les domaines des droits humains, du genre et de la jeunesse en tant que vecteurs de changement des mentalités et de rapprochement des populations sur des valeurs universelles respectueuses des références positives des cultures et traditions des communautés.

**Performances de la gouvernance selon les composantes de l'Indice Ibrahim en Afrique
Evolution en pourcentage au cours de la période 2008-2017 (évolution en %)**

Pays	Gouvernance Globale	Sécurité et Etat de droit	Participation et Droits de l'Homme	Développement Economique Durable	Développement Humain
Cameroun	-0,3	-9,6	+0,2	+0,2	+7,6
Centre-Afrique	-2,5	-12,0	+2,0	-0,9	+1,0
Congo	+0,7	-4,2	+3,8	-0,9	+4,0
Gabon	-0,1	-3,0	+5,3	+2,3	-5,2
Guinée Equatoriale	-0,1	-2,6	+2,9	-0,6	-0,4
RDC	-2,8	-12,6	-4,7	-0,6	+6,7
Sâe Tmoé	+2,3	-1,0	-1,9	+2,0	+9,3
Tchad	+4,6	-7,4	+1,7	+1,2	+8,3

Source : Dix ans de Gouvernance en Afrique 2006-2015 Fondation MO Ibrahim Rapport 2018

6.3 Impacts des conflits de la RDC et mécanismes régionaux de paix dans les grands lacs

181. Les racines des conflits de la RDC ont des dimensions régionales. Le premier facteur réside dans l'incapacité de la RDC de Mobutu de contribuer au règlement du conflit rwandais à la suite du génocide de 1994 entraînant des flux de réfugiés hutus rwandais dans l'Est de la RDC. Ce contexte a accéléré la guerre contre Mobutu en 1996, dirigé par Kabila. Le deuxième facteur renvoie à l'incapacité de Kabila en 1998 de restaurer la paix dans l'Est de la RDC se mettant à dos les pays frontaliers comme l'Angola, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi pour préserver leur sécurité. Le troisième facteur est le vide du pouvoir en RDC créé par l'effondrement de l'Etat qui a ouvert la voie à une compétition dans le contrôle des ressources naturelles de la RDC. Le quatrième facteur le plus déterminant est la faillite de l'Etat Mobutu, pris en tenaille dans les jeux de la guerre froide qui a jeté les bases d'un développement endogène à fort impact sur le niveau de diversification de l'économie, le développement du capital humain et le rôle de locomotive de l'économie de l'Afrique Centrale. Ce dernier facteur renvoie également à la mauvaise gouvernance qui a régné pendant plusieurs décennies. Les conflits actuels dans certaines provinces surtout à l'Est de la RDC tirent leurs causes de tous les facteurs énoncés précédemment mais ils traduisent également les faibles impacts des revenus des exploitations minières sur les moyens d'existence des populations et la sécurité humaine. La complexité de ces conflits a rendu la coopération difficile entre les pays sur d'autres questions comme la préservation des ressources forestières, la gestion de l'eau et la lutte contre les épidémies.

182. Ce contexte régional de la RDC a poussé la communauté internationale et les pays frontaliers de la RDC à mettre en place des mécanismes de paix régionaux et des initiatives de coordination et de mutualisation des moyens pour faire face à certaines crises humanitaires et aux problèmes liés à la préservation des ressources naturelles. Le premier mécanisme pour réguler les conflits fut la mise en place en 2006 de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) mais cette structure a été incapable en 2012, lors de la crise du Mouvement du 23 mars (M23), de jouer son rôle de régulateur des conflits. Cela a conduit les Nations Unies à s'investir dans un nouveau processus de paix, sécurité et coopération en créant une Brigade d'Intervention constituée de troupes de pays venant de la SADEC. Le second mécanismes fu le Bureau de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les grands lacs qui a été mis en place en 2013 à la suite de la crise

de Goma et de la signature de l'Accord-cadre pour la paix le 24 février 2013⁸. Dans l'ensemble, les résultats de ces deux mécanismes sont mitigés puisque les efforts ont porté uniquement sur la sécurité au détriment de l'intégration régionale, la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux (régional, national et local) et le développement économique des zones transfrontalières.

183. Au niveau des initiatives transfrontalières, le Système des Nations Unies à travers certaines de ses agences spécialisées est engagé dans des actions transfrontalières sur les réserves biosphères, le changement climatique, le règlement des conflits fonciers, le dividende démographique et la lutte contre les épidémies. Mais les projets de développement transfrontaliers ont du mal à se mettre en place surtout dans les zones touchées par les conflits alors que les échanges économiques entre plusieurs localités sont importants entre la RDC, le Congo, le Rwanda et l'Angola. Pour les prochaines années, les défis majeurs de promotion des actions de coopération et de synergies entre les économies transfrontalières entre la RDC et ses neuf pays transfrontaliers se résument au développement des capacités de résilience socio-économique autour de projets territoriaux développant plus de synergies entre les économies locales, de lutte contre certaines épidémies comme l'Ebola et la gestion durable des ressources naturelles ainsi que les questions liées aux violences basées sur le genre et le respect de l'intégrité physique des personnes.

VII. PAYSAGE GOBAL DU FINANCEMENT DES ODD ET OPPORTUNITES DE PARTENARIATS : défis de mobilisation des ressources internes et développement de partenariats multiformes

184. Le contexte national du paysage de financement du développement et plus particulièrement les ODD en RDC se caractérise essentiellement par les très faibles marges budgétaires de l'Etat. Le budget est rarement en équilibre, surtout à partir de 2013 se traduisant par des soldes budgétaires négatifs se situant entre -0,2 % du PIB en 2013 à -1,2 % en 2015. Le taux de pression fiscale, l'un des plus faibles des pays africains, est passé de 14 % en 2012 à 9,0 % en 2017. Sur la période 2012-2016, les dépenses totales et prêts nets ont été en moyenne annuelle au-dessus des recettes totales ; en 2016 les recettes et dons ont représenté 9 % du PIB alors que les dépenses totales sont de 10,2 % du PIB ; les dépenses courantes (9,8 %) dont l'essentiel est constitué par les rémunérations et salaires dépassent les recettes totales et dons. La faiblesse des ressources propres se conjugue avec le manque d'efficacité des dépenses publiques qui se traduit par des faibles taux d'exécution, 74 % pour les dépenses courantes et 41 % pour les dépenses en capital.

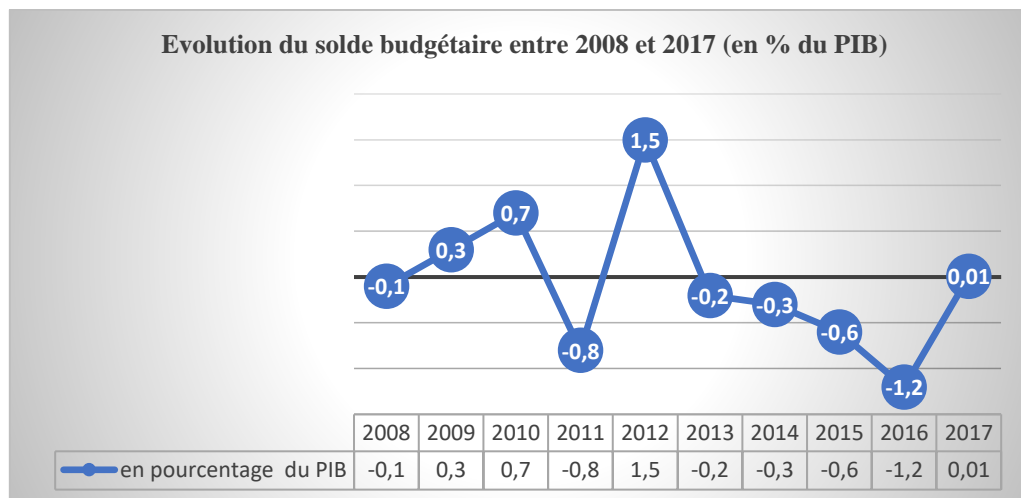
185. Cette situation semble s'être encore détériorée en 2017 et 2018, avec un taux de pression fiscale se situant respectivement à 8,2 % et 7 % du PIB selon les estimations du FMI. Ce niveau de pression fiscale est très loin des performances des pays en Afrique Subsaharienne, avec une moyenne annuelle entre 2012 et 2017 de 17 %. La part des recettes publiques issues du secteur minier s'est renforcée au fil des années, passant de 21 % en 2015 à 39 % en 2017, renforçant la fragilité de la RDC aux fluctuations des cours mondiaux de certaines matières premières.

⁸ L'Accord-cadre prévoit une double structure de gouvernance : le Mécanisme régional de suivi (MRS) et le Comité d'appui technique (CAT). L'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) président ensemble les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre. Les Garants de l'Accord-cadre sont l'UA, l'ONU, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

RDC : Evolution des recettes et dépenses du budget de l'Etat (en % du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes totales et dons	14,0	13,7	13,1	12,6	9,0
<i>Impôts</i>	10,1	11,3	10,9	11,0	7,8
<i>Recettes non fiscales</i>	3,4	2,2	2,2	1,6	1,0
<i>Dons</i>	0,5	0,2	0,0	0,1	0,1
Dépenses totales et prêts	13,2	15,2	14,0	13,6	10,2
<i>Dépenses courantes</i>	11,2	13,5	12,7	11,9	9,8
<i>Dont : Rémunérations et salaires</i>	4,7	4,7	4,7	5,1	4,8
<i>Dont : Paiements d'intérêts</i>	0,6	0,8	0,4	0,4	0,4
<i>Dépenses d'équipement</i>	2,0	1,6	1,4	1,8	0,4
Balance fiscale	0,8	-1,4	-0,9	-1,0	-1,2

Source : Banque Centrale du Congo et Commission Economique pour l'Afrique 2017

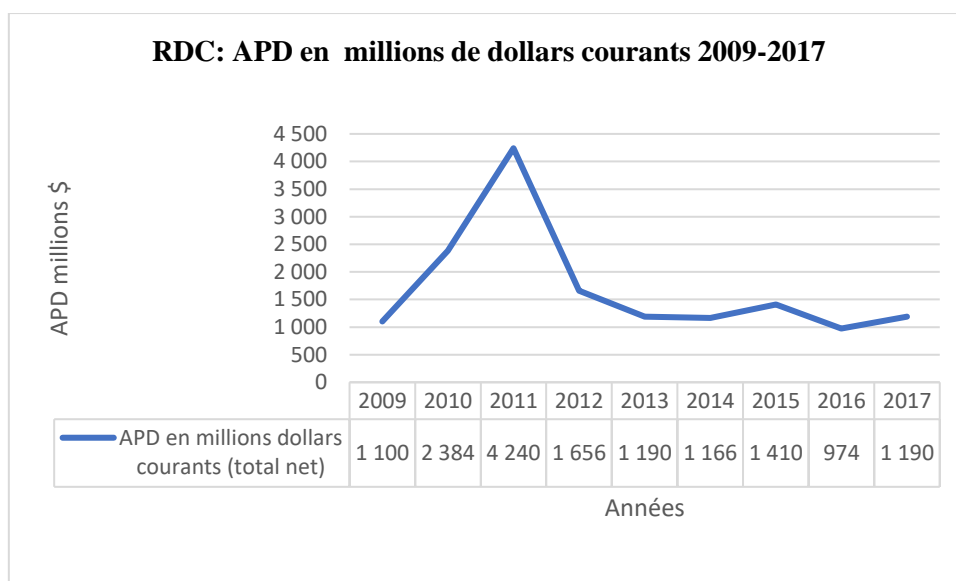


Source : Rapport annuel 2017 de la BCC

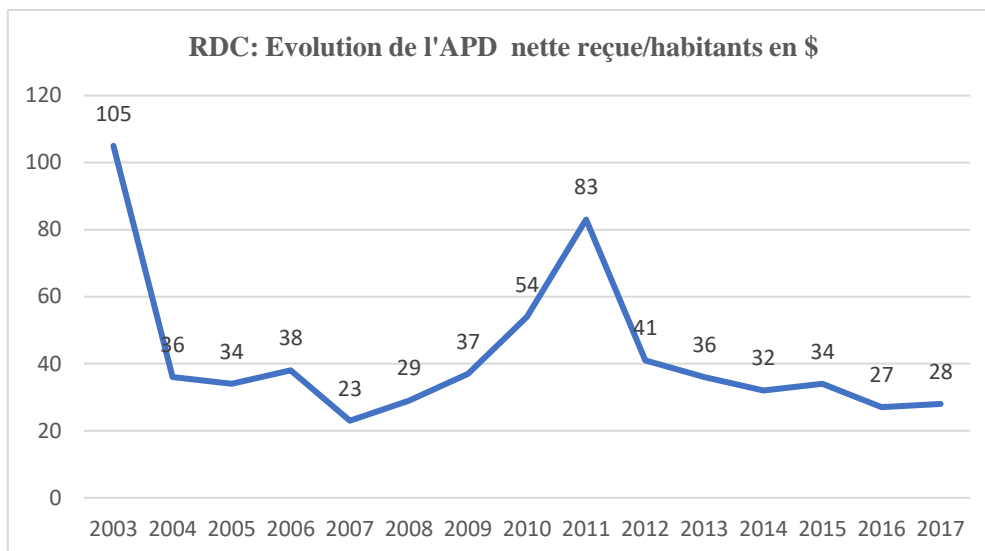
186. La situation critique des finances publiques en RDC de ces dernières années s'est traduite par le recul des investissements, surtout au niveau des dépenses sociales conduisant les partenaires techniques et financiers à se substituer, en partie, à l'Etat pour les secteurs sociaux et la lutte contre certaines épidémies comme l'Ebola, la rougeole et le choléra. La RDC ne tire pas profit des recettes fiscales et non fiscales intérieures comme d'autres pays similaires en termes de richesses minières qui ont des taux de pression fiscale tournant autour de 25 % alors que celui de la RDC est toujours en dessous de 10 %. Les prévisions de l'économie mondiale et l'arrêt probable de certaines activités minières dans l'Est de la RDC risquent de peser sur les perspectives économiques et financières de la RDC, en l'absence à la fois d'une amorce du processus de diversification rapide de l'économie congolaise et d'un engagement dans la voie de mise en œuvre des réformes budgétaires permettant de dégager les ressources nécessaires pour les investissements en infrastructures et le développement du capital.
187. La mobilisation des ressources extérieures constitue un levier très important pour créer les conditions de mise en œuvre des stratégies et politiques de développement. Principalement, trois sources de financement sont à distinguer : i) les transferts de la diaspora congolaise, ii) les IDE et iii) l'Aide Publique au Développement.
188. Le système bancaire en RDC a repris réellement ses activités au milieu de la décennie 2000. Les flux de la diaspora congolaise de 1,2 millions de personnes (enregistrées et non enregistrées par les différents services consulaires) sont mal appréhendés et analysés. L'étude réalisée en 2018, appuyée par UKAID/UNCDF estime qu'une grande partie des flux envoyés de l'étranger transitent souvent par des canaux informels. Le montant total des transferts de fonds en RDC provenant de différents pays est de l'ordre de 335 millions dollars en 2017. Le plus grand pays pourvoyeurs de ces fonds est l'Angola, suivi par la France, le Congo-Brazzaville et d'autres pays africains. Ces fonds constituent des compléments de revenus pour les familles qui sont restées dans le pays pour faire face aux

difficultés quotidiennes et accessoirement servir à des investissements dans l'amélioration de l'habitat. Cette source de financement pourrait être mieux valorisée et canalisée en direction des investissements productifs grâce à une politique d'accompagnement et d'encouragement de la diaspora congolaise pour le développement les IDE. Selon les estimations de l'Agence Nationale pour la promotion des investissements de la RDC, les flux enregistrés au titre des IDE entre 2017 et 2015 sont de 22 milliards de dollars dont 60 % ont été réalisés dans le cadre du code minier. Les investissements miniers sont réalisés en RDC à plus de 80 % par les filiales ou succursales des entreprises étrangères. Ainsi, les IDE ne contribuent pas pour le moment à la diversification de l'économie congolaise et la création d'emplois dans les sphères des pauvres.

189. L'Aide Publique au Développement (APD) en RDC a oscillé entre 105 dollars par habitant en 2003 à 28 dollars en 2017 avec une moyenne annuelle de 37 dollars entre 2003-2017, relativement plus faible que dans d'autres pays fragiles comme la Centrafrique (100 \$) et le Sud-Soudan (205 \$). Selon les données de la Banque mondiale, les flux au titre l'APD entre 1990 et 2017 a été, en moyenne annuelle, de 1,5 milliards \$ constants. Pour la période 2000-2017, la moyenne annuelle, en termes de dollars courants, a été de 2,35 milliards de dollars correspondant à 624 millions dollars constants de 2014. Les données de l'OCDE sur l'APD concernant la RDC pour la période 2009-2017 indiquent que les flux acheminés au titre de l'APD ont été de 15,31 milliards de dollars courants et de 14,5 milliards de dollars constants de 2017. Cette aide est orientée à 71 % pour le développement, 20 % pour les actions humanitaires et 9 % pour la paix. En 2017, les canaux utilisés pour les flux de l'APD sont pour un tiers à travers le gouvernement, 18 % par le Systèmes des Nations Unies, 28 % par les ONG nationales et internationales, 10 % par le secteur privé et 11 % par d'autres partenaires.



OCDE : Base des données sur l'Aide Publique au Développement 2018

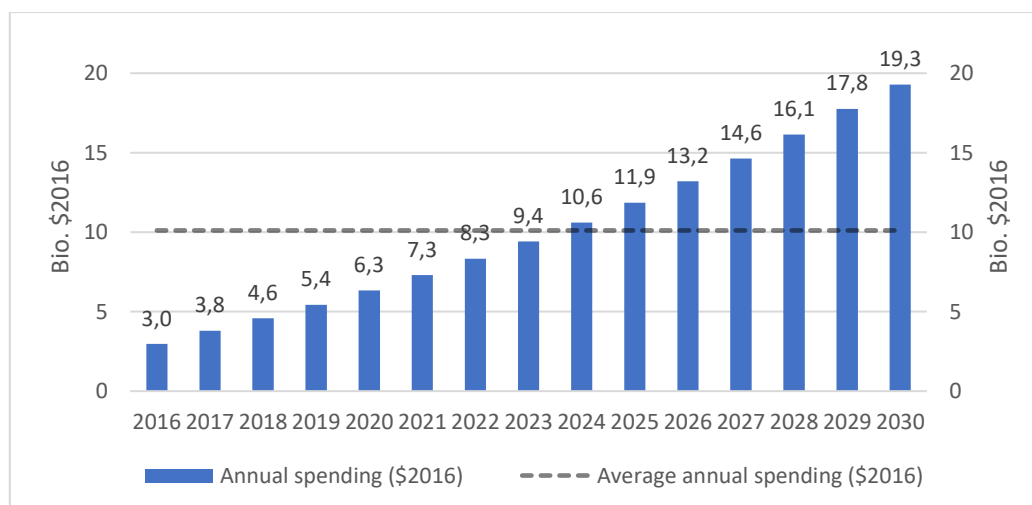


Banque Mondiale : bases de données 2019

190. Les dons reçus par la RDC, selon les données de la Banque Centrale du Congo qui ne comprennent pas les fonds transitant par les ONG sont dominés par les dons multilatéraux (Banque mondiale et l'Union européenne principalement). Le montant total des dons reçus annuellement par la RDC n'a jamais dépassé le 2 milliards de dollar ; en 2016 les flux de dons ont été de 1,3 milliards de dollars. Certainement, ces données de la BCC ne couvrent pas la totalité des versements reçus, malgré la mise en place d'une plateforme de gestion de l'aide publique au développement au niveau du Ministère du Plan qui a encore du mal à cerner tous les flux financiers pour en faire un véritable outil efficace d'orientation des financements extérieurs vers les priorités du payas.

191. En matière de coûts et de financement des ODD, le ministère de la Planification, avec l'aide du Système des Nations Unies a estimé en 2016 les dépenses nécessaires à la RDC pour atteindre plusieurs objectifs clés et indicateurs du développement durable. La méthode de calcul des coûts appliquée a été développée par le SDSN. L'estimation des coûts pour la RDC couvre 38 cibles et 58 indicateurs pour 16 des 17 ODD (aucun calcul des coûts pour l'ODD 17).

192. Le besoin annuel moyen en dépenses en RDC est estimé à 10,1 milliards de dollars de 2016 à 2030, soit un total de 152 milliards de dollars sur la période 2016-2030. En conclusion, la RDC devrait dépenser une somme estimée entre 150 et 165 milliards de dollars entre 2016 et 2030 pour réaliser des progrès significatifs dans l'agenda 2030, notamment en ce qui concerne les objectifs et les cibles relatives à la santé, à l'éducation et aux infrastructures physiques.

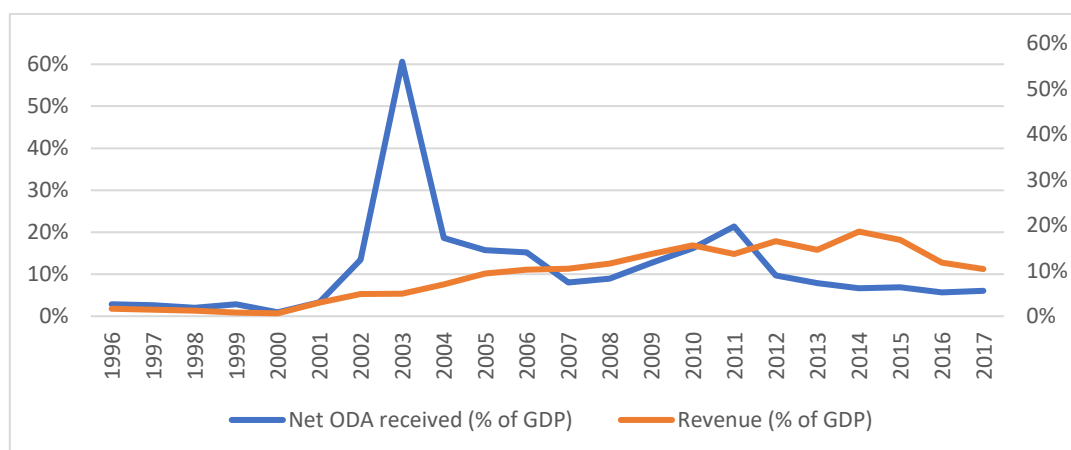


193. Ainsi, il apparaît clairement que les besoins de financement sont énormes, compte tenu du niveau actuel du PIB de la RDC et de ses capacités de financement en matière de développement et

surtout pour l'atteinte des ODD. Le PIB de la RDC en 2016 est de 37,1 milliards de dollars, ce qui signifie que le financement cumulé nécessaire pour la période 2016-2030 des ODD serait plus de quatre fois supérieur au PIB. Sur cette base, la RDC devrait dépenser 30% de son PIB en 2030 seulement et uniquement sur les quelques indicateurs de développement durable. La trajectoire de financement de l'économie de la RDC n'est pas sur une forte pente ascendante, malgré l'amélioration des ressources du budget de l'Etat mais les dépenses continuent d'augmenter en même temps. Le taux de pression fiscale de 7,5 % du PIB en 2017 est très insuffisant puisque certains pays disposant des mêmes potentialités arrivent à un taux de pression fiscale compris entre 20 et 25 % selon les pays. Le niveau de pression fiscale en 2017 n'est pas loin du niveau de l'APD (ODA) qui se situe à 6 % du PIB (voir graphique suivant) ; les IDE sont encore faibles, représentant 3,5% du PIB en 2017.

194. Les besoins de financement de la RDC pour mettre le pays sur une trajectoire ascendante pour les cibles prioritaires sont importants nécessitent i) la mobilisation des ressources intérieures avec un objectif d'ici 2030 d'atteindre le un taux de pression fiscale de 25 %, ii) la diversification de l'économie porteuse d'effets multiplicateurs sur le niveau de la sécurité alimentaire, iii) la réduction de la pauvreté dans ses multiples dimensions, iv) le développement de partenariats avec le secteur privé, et iv) l'alignement des politiques sectorielles sur les ODD et l'efficacité des politiques publiques.

RDC : APD/PIB et Recettes de l'Etat/PIB en %



Source: World Bank WDI-database for net ODA. IMF Fiscal Monitor for (General Government) Revenue.

Note: The spike in ODA in 2003 is due to the debt relief received that year.

VIII. AVANTAGES COMPARATIFS DU SNU

8.1 Leçons apprises de l'UNDAF

195. La mise en œuvre de l'UNDAF entre 2012-2019 est riche d'enseignements. Le positionnement stratégique du SNU a été pertinent et très avantageux pour soutenir les efforts du Gouvernement et des autres partenaires nationaux dans la réalisation, la protection et la promotion des droits humains. Ses interventions ont été concentrées dans les domaines et les secteurs prioritaires du Gouvernement notamment la construction de l'état de droit, la consolidation de la paix, l'amélioration de la sécurité, du système judiciaire et la gouvernance nationale et provinciale. Ses appuis dans certains domaines vitaux de la population congolaise ont visé l'amélioration du niveau d'accès aux services de base de qualité, l'égalité des sexes, la lutte contre les violences basées sur le genre et l'aide aux groupes les plus vulnérables en particulier les réfugiés, les déplacés, les enfants enrôlés dans les Forces armées de la RDC (FARDC).

196. L'appropriation nationale de l'UNDAF a été très faible y compris au sein du système du SNU. L'absence du Gouvernement dans l'architecture institutionnelle de l'UNDAF est l'une des raisons majeures qui expliquent la faiblesse de l'appropriation nationale. Quant aux Nations Unies,

l'appropriation nécessite davantage d'efforts et d'engagement dans la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de coordination de l'UNDAF.

197. Les synergies entre les actions humanitaires, les projets de développement et les actions de consolidation de la paix étaient insuffisamment articulées en programmes intégrés ambitieux selon une démarche volontariste de mutualisation des approches et outils de renforcement des capacités de résilience des communautés et des institutions locales grâce à des mécanismes de coordination plus efficaces surtout dans les zones des conflits ; le contexte et les méthodes de travail utilisées n'ont pas favorisé l'émergence d'économies locales et provinciales plus inclusives et résilientes. Dans le cadre de son prochain UNDAF, le SNU devrait innover et améliorer son système de planification, de programmation et de mise en œuvre des programmes humanitaires, de développement et de gouvernance en mettant en avant les principes et les leviers d'action du triple Nexus « humanitaire-développement-paix ». Cette nouvelle façon de travailler « NWOW » entre les agences du SNU, le gouvernement et d'autres partenaires est de nature à créer de nouvelles dynamiques de coopération et de synergies entre les humanitaires et les acteurs de développement. Elle offre ainsi aux humanitaires de réelles perspectives pour s'inscrire dans une vision globale de désengagement progressif grâce à des responsabilités partagées dans la trajectoire de projets multisectoriels et de soutien aux populations les plus vulnérables confrontées aux risques de violences, d'insécurité alimentaire et de précarité.
198. L'efficacité de la mise en œuvre des programmes retenus par l'UNDAF a été variable selon les effets. Précisément, elle a été satisfaisante pour les effets 2 (développement économique), effet 3 (services sociaux) et effet 3 (VIH/Sida). Elle est plus contrastée pour les effets 1 (Gouvernance), effet 5 (environnement et gestion durable des ressources naturelles) et effet 6 (sécurité, droits humains, protection des civils). La moindre efficacité pour ces derniers effets de l'UNDAF semble être liée à plusieurs facteurs. Avant tout, l'aggravation de la crise politique depuis 2015 jusqu'au blocage du processus démocratique marqué par le glissement du calendrier électoral de 2016, l'affaiblissement du rôle de l'Etat et la détérioration de la situation des droits de l'homme expliquent, en grande partie, les causes du manque de dialogue politique et de partenariat entre le gouvernement et le SNU. Les synergies et les complémentarités entre les interventions des différentes entités des Nations Unies ne sont pas optimales en raison du manque d'efficacité de la diversité des mécanismes de coordination et des suivis conjoints. Les programmes conjoints selon une approche programme sont peu nombreux en dehors de l'initiative H4 ou de petits projets liant deux ou trois agences.
199. L'aggravation de la situation humanitaire se traduit par 4,5 millions de personnes déplacées dont 2,16 millions de nouveaux déplacés et plus de 620 000 fuyant la RDC à la recherche d'une protection dans les pays voisins.
200. Malgré la détérioration de la situation des droits humains, les efforts du SNU sur la situation des droits de l'homme ont non seulement contribué à améliorer les capacités institutionnelles et opérationnelles de plusieurs institutions chargées de la sécurité et des droits humains dont notamment l'armée, la police, la justice, les services de dépollution des mines et des restes d'explosifs de guerre (REG), le Ministère des droits humains, et la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) mais aussi ont développé des capacités de veille au plan national et international. Certains appuis ont permis la finalisation et la validation du Plan National de Réforme de la Justice (PNRJ) 2017-2026 et l'amélioration de l'accès à la justice des groupes vulnérables.
201. Le SNU a également appuyé plusieurs actions dans le domaine des droits de l'enfant lors de la révision du Code de la famille, et l'adoption du Plan national d'action relatif au mariage des enfants et à l'opérationnalisation de deux tribunaux pour enfants, facilitant ainsi l'accès de 56.000 enfants vulnérables.
202. Le système de suivi et évaluation de l'UNDAF est faible en raison de plusieurs facteurs. Les outils de suivi et évaluation de l'UNDAF renseignant les indicateurs clés ne sont toujours pas en place en dehors de l'organisation des rapports annuels de l'UNDAF qui sont plus une compilation des rapports élaborés par les agences qu'un rapport d'ensemble à forte portée stratégique pour la qualité du dialogue d'une part au sein du SNU et avec la MONUSCO et, d'autre part entre le gouvernement et le SNU. Les groupes prévus par l'UNDAF ne fonctionnent pas de façon optimale en raison du manque d'impulsion de la part de l'Equipe Pays et de l'instabilité des expertises de l'Unité de Coordination du SNU. Une attention particulière devra être accordée à la cohérence et la

complémentarité des capacités techniques de l'Unité de Coordination nationale. Le SNU ne dispose pas de stratégie de mobilisation des ressources et de dialogue avec les partenaires traditionnels et les autres partenaires susceptibles de diversifier les sources de financement des programmes du SNU.

203. La coordination, les synergies et les complémentarités dans le développement des capacités sont assez faibles. Les leçons apprises et les bonnes pratiques ne sont pas systématiquement capitalisées et partagées au sein du système. Les retombées et la durabilité du renforcement des capacités ne font pas toujours l'objet d'une analyse ou ne sont pas clairement mises en évidence dans les rapports annuels et les rapports d'évaluation.
204. La communication du SNU est dynamique mais elle reste dominée plus par une communication événementielle que par une communication portant sur les leçons apprises et les défis à relever sur la base des notes conceptuelles mettant à jour les dynamiques de conflits, l'évolution des facteurs de fragilité de l'Etat, l'insécurité alimentaire, etc.
205. Le manque de partage d'informations de certains services de la MONUSCO avec l'Equipe Pays sur les dynamiques politiques, socio-économiques et les pesanteurs sociologiques réduit les capacités d'analyses des Nations Unies en RDC qui pourraient améliorer la définition des formes d'appui selon les problématiques dominantes par grande zone. Cet effort devrait être entrepris au cours des prochaines années pour mieux définir des outils communs d'observation et d'analyse qui sont de nature à la fois à simplifier les référentiels de programmation du SNU et à développer des systèmes conjoints de suivi et évaluation.

8.2 Synergies entre le SNU et la MONUSCO

206. La résolution 2098 adoptée par le Conseil de sécurité le 28 mars 2013 a redéfini le mandat de la MONUSCO tant du point de vue militaire que civil en mettant l'accent sur le renforcement de sa présence dans l'est et son retrait progressif dans l'ouest. Dans le cadre de l'application de cette résolution, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies s'étaient accordées sur le transfert d'activités dans certains domaines. Une matrice de transfert avait été élaborée par les deux parties avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies. En mars 2014, les Nations Unies ont commandité une mission d'appréciation des capacités dans le cadre du transfert des tâches de la MONUSCO aux agences de l'équipe de pays des Nations Unies. Le transfert a démarré pour certaines activités comme la protection de l'enfant. Le dialogue entre la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies se poursuit pour accélérer le transfert des autres activités. Mais, le processus s'avère assez complexe en raison de diverses pesanteurs politiques, sécuritaires et administratives. La contrainte de financement des activités transférées demeure également un défi majeur. Le transfert suppose un réajustement des programmes, particulièrement des produits et des budgets des agences concernées. De ce fait, il influence la mise en œuvre de l'UNDAF.
207. La coordination et les synergies entre la MONUSCO et l'Equipe Pays semble avoir connu une nouvelle dynamique depuis la résolution des Nations Unies 2348 prévoyant l'allègement des forces et services de la MONUSCO en RDC. Cette dynamique trouve déjà ses racines avec des progrès accomplis dans le cadre de la deuxième génération du programme STAREC qui a intégré la problématique des approches et mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits communautaires grâce à plus d'implication des autorités provinciales à la formation des conciliateurs locaux. Les initiatives de mise en commun des analyses des différentes situations conflictuelles dans l'Est et le Kasai se sont multipliées ces deux dernières années, compte tenu des contraintes financières du SNU de la détérioration de la situation sécuritaire en RDC et de l'émergence des foyers de fortes tensions liées à la résurgence de nouveaux groupes armés ainsi que du manque de prévisibilité de l'issue du processus électoral pris en otage par le jeu de positionnement des différentes politiques en présence surtout celles qui détiennent le pouvoir. Plusieurs groupes de travail (Task Force) ont été mis en place pour dégager des diagnostics partagés, des solutions communes durables et des programmes conjoints face aux problèmes de la réintégration des réfugiés, aux exploitations artisanales des mines, aux droits de l'homme, aux violences sexuelles et à l'affaiblissement des institutions de l'Etat surtout dans le domaine de la justice et de la sécurité.

208. L'impasse politique entre 2016 et 2018 lié à l'incertitude du calendrier électoral pour le renouvellement des exécutifs nationaux et provinciaux a alimenté toutes les médiations et exacerbé une grande partie de la violence et de l'insécurité observée dans tout le pays depuis 2016. La recrudescence des conflits ethniques et locaux violents dans plusieurs localités du pays y compris dans les provinces occidentales et certains centres urbains relativement stables en général, a amplifié les tensions et crée une situation préjudiciable aux droits démocratiques et au respect des droits de l'homme. Les forces de sécurité nationale de la RDC, faute de moyens et du fait de soupçons les concernant dans l'alimentation de certaines violences, ne sont pas perçues comme des forces républicaines garantes de la protection des espaces d'expression démocratique. Cette situation a engendré des crises humanitaires sans précédent, avec 3,8 millions personnes déplacées à l'intérieur du pays dont 1,4 millions nouveaux déplacés. Devant l'aggravation sécuritaire du pays touchant plus de régions qu'auparavant, la détérioration de la situation des droits de l'homme, l'affaiblissement de l'Etat dans ses missions régaliennes et les entraves à l'expression démocratique, la MONUSCO et l'Equipe Pays ont eu à faire face à de lourdes responsabilités dans la protection des populations civiles, les appuis humanitaires et la garantie de certains services de base surtout pour les plus vulnérables.
209. L'apaisement des tensions, la sécurisation des territoires, le respect des droits humains et la relance du processus démocratique respectueux des dispositions constitutionnelles ne peut être que politique. Tôt ou tard, les forces politiques de la RDC seront condamnées d'une part à revoir le système électoral actuel dans le sens de plus d'efficacité et d'impartialité et, d'autre part à mettre en place un cadre de dialogue inclusif permettant d'anticiper les conflits, les blocages et les solutions consensuelles.
210. Dans ce contexte de tensions politiques et sécuritaires après de longs mois de tensions avant la tenue des élections et la formation du gouvernement en août 2019 à la suite des élections de décembre 2018, la réflexion s'est renouvelée sur la mission du MONUSCO dans le cadre de la Revue stratégique du mois de juillet-août 2019 sur ses missions de protection des civils et dans ses interventions sécuritaires en fonction du degré d'urgence des territoires concernés par les problèmes de protection des populations face à toutes les formes de violences provenant des groupes armés ou des forces de sécurité nationale. En revanche, l'Equipe Pays devrait approfondir les analyses et le dialogue avec la MONUSCO pour mettre en place les mécanismes programmatiques conjoints sur les actions de développement, celles liées au respect des droits humains, celles relatives aux violences basées sur le genre et celles en direction des situations humanitaires.
211. La mission conduisant la Revue stratégique du mois de septembre 2019 propose dans ses premiers constats et recommandations, un programme de transition réaliste de trois ans qui prendrait en compte les contraintes sécuritaires des forces sécuritaires congolaises et les conditions budgétaires à garantir pour les agences du SNU dans la prise en compte des activités civiles assurées par la MONUSCO. Ces recommandations découlent des risques potentiels liés :
- Aux capacités réelles des FARDC à assurer d'ici 2022 (année électorale) la sécurité des civils dans les provinces libérées par la MONUSCO ;
 - A la lenteur des décisions à prendre par le gouvernement de coalition mis en place en 2019, compte tenu des équilibres fragiles entre les forces politiques composant ce gouvernement et de l'existence de plusieurs niveaux de décisions du pouvoir central (Présidence, chef du gouvernement, ministres, etc.) et d'influences directes ou indirectes des forces politiques de coalition ;
 - Au retrait rapide de la Brigade d'Intervention de la Force (FIB), la MONUSCO en matière de protection des civils ;
 - Au transfert des activités de la MONUSCO à l'UNCT d'ici fin 2020, sans avoir étudié les conditions, les mesures d'accompagnement et les ressources requises à garantir dans le cadre du prochain UNSDCF 2020-2024.

212. Aussi est-il urgent que les deux structures (MONUSCO et UNCT) réactivent les Task Force mises en place pour :

- Elaborer une grille d'analyses actualisées des conflits et des problèmes de développement sur la base d'une analyse multicritère devant déboucher sur la définition de quatre ou cinq zones de concentration des interventions des Nations Unies en RDC intégrant l'approche NEXUS et l'approche programme de développement intégré basé sur les ODD dans les zones non concernés par les conflits; ces zones devraient refléter les problématiques dominantes d'un ensemble de provinces tout en mettant en exergue la dynamique des acteurs, les facteurs de stabilisation et déclencheurs des conflits ainsi que les capacités de résilience des communautés et des institutions ;
- Dégager les objectifs communs et les lignes d'action au plan stratégique et la programmation entre la MONUSCO et l'Equipe pays au cours de la période de transition et la mutation des missions de la MONUSCO au lieu de continuer à établir le shopping list des activités à transférer ;
- Définir une nouvelle feuille de route pour la mise en place des programmes conjoints dans leur conception et leurs modalités de mise en œuvre tout en prenant en compte à la fois les spécificités de chaque zone de concentration retenue et la nécessaire mise à niveau des capacités/ expertises de toutes les agences du SNU et de certains services (civils) de la MONUSCO. Cette approche devrait également identifier et pérenniser les actions en centrant leur ancrage avec les institutions provinciales et locales y compris les organisations de la société civile.

IX. ANALYSE DES RISQUES : *affaiblissement des institutions de l'Etat, conflits non résolus et aggravation de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations*

213. **Les principaux risques potentiels qui pourraient** affecter la trajectoire du développement et l'atteinte des ODD en RDC sont multiples dont les plus importants sont :

- i) *L'affaiblissement des institutions de l'Etat à plusieurs niveaux et le faible impact du mode de gouvernance* sur l'efficacité des politiques publiques : l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, le retard dans l'effectivité de la décentralisation et l'imperfection du système d'organisation des élections fragilisent l'état de droit et la stabilité du mode de gouvernance, sources de contestation, de violations de droits des populations et de l'inefficacité des politiques publiques ;
- ii) *La fragilité de la coalition gouvernementale dans la conduite des politiques publiques efficaces* porteuses de nouvelles dynamiques de relèvement des conditions de vie des populations et d'ancrage de nouvelles pratiques de gouvernance mettant en avant la lutte contre la corruption, le respect des droits humains, le développement moins inégalitaires des provinces et la transparence dans la gestion des ressources naturelles ;
- iii) *La vulnérabilité de l'économie de la RDC en raison de la prédominance de l'économie de de rente* dominée par le secteur minier : cette économie de rente fait face souvent à des chocs exogènes notamment la fluctuation du cours des métaux, aux effets négatifs du mode de gouvernance du secteur minier, à l'impact sécuritaire dans certaines zones géographiques comme l'Est de la RDC, aux coûts et effets dévastateurs sur l'environnement et le capital naturel ;
- iv) *Les conflits récurrents dans l'Est de la RDC* : le retard pris dans le règlement des conflits armés surtout dans l'Est de la RDC, les violences attribuées aux forces de sécurité de l'Etat et l'absence des mécanismes de régulation des conflits fonciers sont sources d'instabilité des plusieurs territoires et de déplacements internes des populations ;
- v) *L'exploitation illégale des ressources naturelles par les pays voisins* : la RDC risque de connaître des menaces de d'insécurité transfrontalières et de conflits armés ou non armés avec les pays voisins prenant plusieurs formes en particulier i) le pillage des ressources naturelles par des groupes et sociétés étrangères et ii) l'exploitation unilatérale des ressources par les pays voisins ;

- vi) *La vulnérabilité socio-économique des populations* : la pauvreté de masse, la crise du système agricole et les conflits armés dans certaines régions de la RDC ont aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition au fil des années se traduisant par l'augmentation du nombre des populations en situation de crise et d'urgence passant de 4,4 millions de personnes en 2015 à 15,5 millions soit le triplement de ces populations vulnérables en l'espace de quatre ans ;
- vii) *La survenance des catastrophes naturelles* telles les inondations, la pollution urbaine et industrielle surtout au niveau des mines affectent non seulement les productions agricoles mais touchent également le cadre de vie des populations se traduisant par des mauvaises conditions d'hygiène et de déplacements ;
- viii) *Le retour régulier de certaines épidémies comme Ebola, le choléra et la rougeole* : la très grande faiblesse du système de prévention et de gestion des épidémies au cours de l'année 2018-2019 ont montré la fragilité du système de santé dépourvu de moyens (humains et financiers) conséquents et le faible niveau d'éducation et de sensibilisation des populations a créé des foyers de tensions entre les populations, les déplacements de certaines catégories de la population et des crises entre les populations et l'Etat pour contenir et éradiquer ce type d'épidémies.

214. En termes d'atténuation de ces risques, le Gouvernement à travers son Programme d'actions du Gouvernement s'est engagé à la mise en œuvre des réformes pour une transformation structurelle de l'économie de la RDC à travers la diversification du système productif en misant sur le secteur agricole et la valorisation de certains produits miniers ainsi que le relèvement du niveau de développement du capital humain par la gratuité de l'enseignement primaire et la couverture universelles médicale. Le Gouvernement s'est également doté d'un programme de lutte contre la pauvreté dans plusieurs provinces. Mais, il serait opportun que le gouvernement établisse régulièrement une matrice de risques et des mesures de mitigation selon les objectifs stratégiques à atteindre prenant en compte les cibles prioritaires des ODD.

X. TRAJECTOIRES ET LACUNES POUR LA REALISATION DES ODD : vers une accélération de certaines trajectoires pour des gains rapides

215. L'analyse rapide de l'évolution *tendancielle et optimale* des 17 ODD de la RDC selon les trajectoires des principales cibles retenues permet de dégager une matrice résumant les progrès enregistrés depuis 2015, les contraintes majeures et les accélérateurs possibles. Les principales conclusions de cette matrice peuvent être résumées au niveau des quatre dimensions des ODD : Economique, Social, Environnement et Gouvernance.

10.1 Trajectoires actuelles des ODD

10.1.1 Dimension économique

216. Les trajectoires actuelles de l'ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), de l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), et de l'ODD 9 (Industrie, Innovation Infrastructure) à travers leurs indicateurs clés montrent le chemin à parcourir par la RDC en matière de développement économique et d'infrastructures.

217. *Au niveau l'ODD 7 (Energie propre)*, la situation énergétique de la RDC est critique surtout en milieu rural. L'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030 qui renvoie à plusieurs causes en particulier la gouvernance du secteur énergétique, de la pauvreté des populations et des capacités de financement du secteur public, signifierait pour la RDC le rattrapage des retards au niveau des gaps suivants⁹ :

- Au niveau national, un taux d'accès à l'électricité passant de 9 % en 2011 (pour une population de 72,8 millions d'habitants) à 100 % en 2030 (pour une population de près de 100 millions d'habitants) ;

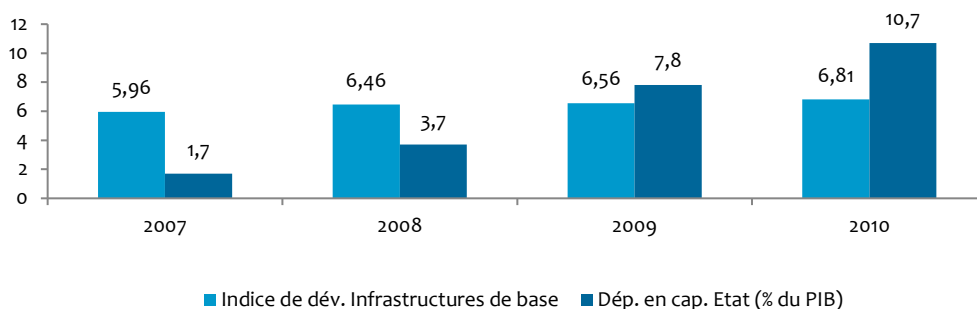
⁹⁹ PNUD/Sustainable Energy For All : Rapport national : Energie durable pour tous à l'horizon 2030 » Août 2013

- En zone urbaine, un taux d'accès à l'électricité passant de 35 % en 2011 à 100 % en 2030 ;
- En zone rurale, un taux d'accès à l'électricité passant de 1 % en 2010, proche de 100 % en 2030.

218. *En ce qui concerne l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), le schéma de croissance économique de la RDC est très faiblement inclusif et peu générateur d'emplois multisectoriels. Le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emplois précaires et mal rémunérés. Cela se traduit par la faible diversification économique et le manque de compétitivité de l'économie congolaise.*

219. *Au niveau de l'ODD 9 (Industrie, innovation, infrastructure), les infrastructures économiques et de transport sont très peu développées en RDC ; l'indice de développement des infrastructures de base n'a jamais franchi 10 se situant entre 5,96 en 2007 et 6,81 en 2010. Le niveau actuel de développement des infrastructures ne contribue pas à la relance des économies provinciales et l'amélioration de l'offre des services essentiels aux populations (accès aux routes, à l'eau potable, etc.). Le secteur industriel en lien avec les potentialités des ressources locales et en réponse aux besoins des populations est très faiblement développé. L'absence d'une véritable stratégie d'industrialisation du pays et des politiques de développement des filières industrielles ainsi que le faible développement des PME et le sous-emploi en milieu rural sont parmi les obstacles majeurs à l'émergence d'une nouvelle économie nationale plus intégrée.*

Infrastructures et dépenses en capital en RDC : 2007 – 2010



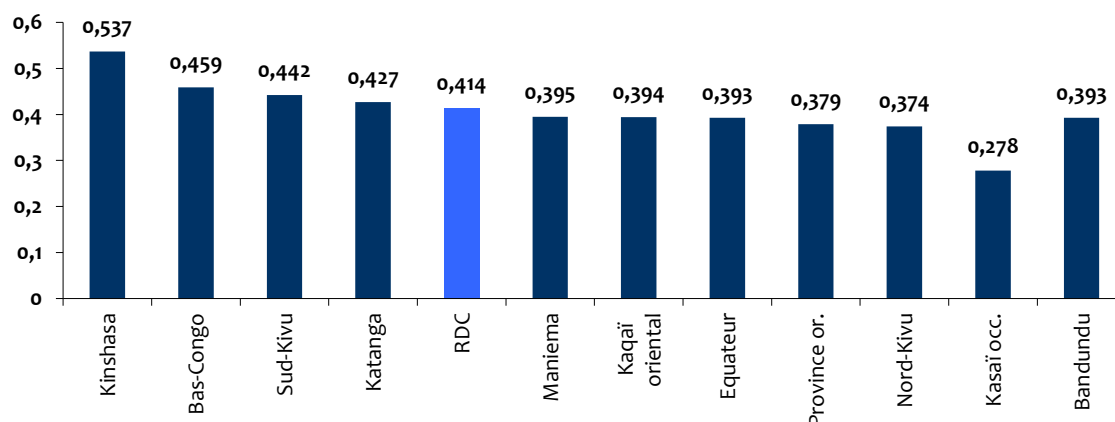
Source : Banque africaine de développement (2013).

10.1.2 Dimension sociale

220. *Au niveau de la dimension sociale, la situation de référence en 2017 des six premiers ODD et de l'ODD 10 (inégalité) en RDC montre que des progrès ont été enregistrés ces dernières années mais d'importants déficits existent qui risquent de compromettre l'atteinte des objectifs des cibles prioritaires de chacun des ODD tout en intégrant la question des disparités régionales.*

221. *Le niveau de pauvreté (ODD 1) reste encore très élevé (70 % sur la base d'un seuil de 1,90 \$). Ce niveau élevé de pauvreté résulte notamment : i) de la très faible inclusivité de la croissance économique, ii) du très faible niveau de revenus monétaires liés au sous-développement généralisé du monde rural et au manque de diversification économique, iii) de la prédominance du secteur informel ; iv) de l'absence d'un système national de protection sociale inclusive et un système de filets sociaux efficace. S'agissant des inégalités (ODD 10), les inégalités entre provinces sont relativement fortes, malgré la baisse de l'indice de Gini qui s'établit en 2012 à 44,4, avec des inégalités plus accentuées au niveau des femmes. Ainsi, en 2012, sept provinces ont un IDH inférieur à la moyenne nationale, avec le plus faible IDH enregistré par la province du Kasai occidentale.*

IDH national et par province 2012



Source : PNUD (2014).

222. *Pour ce qui concerne la faim (ODD 2 : Faim Zéro),* la situation alimentaire et nutritionnelle en RDC est très alarmante d'année en année, résultant de la faiblesse des infrastructures agricoles, du manque d'accompagnement du monde rural et de la défaillance du système d'information et de sensibilisation sur la lutte contre la malnutrition. Cela interpelle avant tout l'Etat en tant que débiteur d'obligations pour assurer le droit à l'alimentation des populations à travers l'appui au secteur agricole et à ses filières de transformation et de distribution.
223. *Pour ce qui est de l'état de la santé (ODD 3),* le système sanitaire malgré une amélioration certaine, reste caractérisé par des taux de mortalité maternelle et infantile très élevés. Les épidémies sont souvent très ravageuses en termes de vie humaine. Le manque de personnel qualifié et d'infrastructures de qualité faute d'efforts d'investissements conséquents réduisent considérablement l'accès aux soins de qualité.
224. *S'agissant de l'ODD 4 (Education de qualité),* il est incontestable que la RDC a enregistré des progrès entre 1990 et 2012 notamment en matière de scolarisation des filles et d'enseignement primaire. Mais force est de constater que des reculs sont réels depuis 2014 et la tendance actuelle des indicateurs de suivi des performances ne permet pas d'entrevoir une pente ascendante vers l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030
225. *Au niveau des égalités de sexe (ODD 5),* l'état des lieux révèle que des inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision. La situation reste également préoccupante au niveau des violences basées sur le genre surtout dans les zones de conflits. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 20 points en dessous de celui de 2017-2018. Les pesanteurs socio-culturelles et politiques ainsi que l'impunité face aux multiples violences faites aux femmes et le manque d'accès aux ressources sont les principaux obstacles et contraintes à lever.
226. *Au niveau de l'ODD 6 (eau et assainissement),* la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable en 2014. Les progrès enregistrés sont très faibles passant de 43,2 % en 1990 à 50,4 % en 2014 qui est en régression. ; la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable en milieu rural est plus faible. La dernière enquête MICS 2017-2018 donne plus de précisions en fonction des sources ; au plan national, le taux d'accès l'eau à une source amélioré est de 33 %, avec 52 % en milieu urbain et de 19 % en milieu rural. Les investissements de l'Etat dans ce secteur sont toujours très faible pour relever les défis d'ici 2030 et la décentralisation est en retard pour permettre aux collectivités locales de jouer un rôle important dans la fourniture de ce type de services.

10.1.3 Dimension environnementale

227. *Au niveau de l'ODD11 (villes et communautés durables)*, l'urbanisation s'est accélérée avec un taux d'urbanisation qui s'est établi à 40,9% en 2014 contre 26,5 % en 2004. Avec ses 12 millions d'habitants en 2014 la ville de Kinshasa abrite 37 % de la population urbaine de la RDC, suivie par le Katanga (16 %). Cette urbanisation est peu respectueuses des règles des plans d'urbanisme et présente plusieurs risques liés au sous-équipement en infrastructures de base et des problèmes de transport. Les villes de la RDC font face à d'énormes défis sociaux (exclusion, insécurité, etc.), environnementaux (pollution, inondations, - accumulation des déchets, multiplication des habitats sauvages, etc.) et sanitaires (épidémies, sédentarité, etc.). Les causes du développement anarchique des villes sont liées à l'urbanisation non maîtrisée par les collectivités locales et l'Etat du fait de l'exode rural et de l'absence d'une politique nationale d'aménagement du territoire et des schémas d'urbanisme strictement appliqués pour toutes les villes. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a déjà entamé l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire qui sera suivi par des schémas provinciaux d'aménagement du territoire et des plans d'urbanisme pour les grandes villes
228. *Au niveau de l'ODD 12 (consommation et production durables)*, du fait de la forte croissance démographique et l'accélération des mouvements migratoires vers les villes, les populations exercent une forte pression sur les ressources accélérant la dégradation de la qualité de l'environnement.
229. *Au niveau de l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques)*, Les effets du changement climatique se manifestent en RDC différemment selon les provinces, compte tenu de l'étendue du territoire et de la diversité climatique selon les zones géographiques. Les impacts du changement climatique se manifestent par la persistance des fortes chaleurs, des pluies violentes et la dégradation des terres.
230. *En ce qui concerne l'ODD 15 (vie terrestre)*, l'état des lieux de la biodiversité montre que le pays a d'énormes potentialités en forêts et zones de conservation de certaines espèces. En 2014, les superficies en recul depuis plusieurs années, représentent 62,4 % de la superficie totale du pays. Certaines zones présentent des situations critiques comme les alentours des grandes agglomérations et dans certaines provinces (Equateur, Kongo Central et les deux Kivu).

10.1.4 Dimension gouvernance

231. La dimension Gouvernance renvoie aux questions des institutions, au mode de gouvernance, à la paix (ODD16) et au développement de partenariats (ODD17).
232. *Concernant l'ODD16 (Paix, justice et institutions)*, malgré l'organisation régulière d'élections démocratiques depuis 2006, avec des imperfections notables, l'impact du mode de gouvernance en RDC ne s'est pas traduit par le renforcement de l'état de droit, le rétablissement définitif de la paix dans l'Est du pays, la réduction de la pauvreté des populations et de la corruption. Selon l'Indice Africain d'Ibrahim de Gouvernance de 2017 sur la période 2008-2017, la RDC a accusé un recul de -2,8 % par an en raison de la dégradation de la sécurité avec -12,5 % et l'aggravation de la situation des droits humains (-4,7 %). Le pays dispose de plusieurs institutions démocratiques dont l'efficacité est encore faible. Les questions des droits de l'homme et des violences basées sur le genre restent encore entières sur toute l'étendue du territoire surtout dans l'Est. Toutes les mesures adoptées par les différentes institutions (PNUD, OCDE et Fund For Peace) classent la RDC comme un pays très fragile. En 2018, la sévérité de la fragilité de la RDC se situe surtout au niveau politique (redevabilité, justice et corruption), social (personnes déplacées et accès à la justice) et sécuritaire (violences, faiblesse de l'état de droit et insécurité). Face à tous ces problèmes, les gouvernements successifs ont tenté de renforcer le système judiciaire et les capacités des forces de sécurité mais l'absence d'une vision prospective et des politiques sectorielles mises en œuvre selon des moyens conséquents ne favorise pas l'insertion de la RDC sur une trajectoire ascendante dans la promotion de l'état de droit, de l'affirmation de l'autorité de l'Etat, du respect des droits de l'homme et du rétablissement de la paix, conditions indispensables pour le développement socio-économique du pays.

233. *En ce qui concerne l'ODD17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)*, la RDC accuse beaucoup de retard dans la mobilisation des ressources internes et externes pour mettre en œuvre des politiques publiques audacieuses à la hauteur des exigences des ODD. Le dialogue entre gouvernement et partenaires techniques et financiers n'est ni structuré ni tenu régulièrement sur la base d'une feuille de route claire traduisant les engagements du gouvernement au regard des principaux défis à relever au niveau de chacun des 17 ODD. La mobilisation de l'épargne de la diaspora congolaise n'est pas suffisamment mobilisée et bien orientée et le partenariat Public/Privé n'est bien pas développé dans certains secteurs stratégiques comme l'énergie et le transport pour l'économie du pays.

10.2 Lacunes

234. Les diagnostics sectoriels, l'analyse du RIA des ODD et la grille d'identification des principaux goulots d'étranglement pour chacun des 17 ODD (tableau ci-dessus) permettent de dégager plusieurs insuffisances et contraintes qui pourraient constituer un handicap pour que la trajectoire des ODD de la RDC soit bien orientée sur une trajectoire ascendante avec des gains rapides selon les secteurs et les zones géographiques, selon l'intensité des déficits constatés au niveau des principales cibles des ODD.

235. Le premier niveau des lacunes réside dans l'oubli de plusieurs cibles dans l'élaboration des politiques sectorielles. Ainsi, parmi les cibles priorisées, 14 cibles ne sont pas prises en charge soit 13 % de l'ensemble des cibles. Mais avec le nouveau gouvernement, issu des élections du mois de décembre 2018, une lecture croisée s'impose entre l'ancien document de référence, le PNSD, et le programme du gouvernement de septembre 2019 en vue de mieux arrimer les politiques publiques à l'agenda 2030 au cours des cinq prochaines années.

236. Le deuxième niveau de lacunes est lié à la faible intégration de façon systématique du genre (ODD5) nécessitant un ajustement afin de bénéficier des effets multiplicateurs que peuvent induire la pleine participation et l'autonomisation des femmes. Il en est de même pour la question de l'inégalité de revenus et du développement inégal des territoires entre provinces. A cela s'ajoute la non intégration de façon transversale les problématiques liées à la gestion de l'environnement surtout en ville (ODD11.6), la production de déchets (ODD12.3 et 12.5), les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (12.7), la production des écosystèmes et de la biodiversité (ODD15.9). Enfin, il y a lieu de noter que la gestion des ressources halieutiques est totalement absente.

237. Le troisième niveau de lacunes et insuffisances réside dans la faiblesse de coordination entre les acteurs dans les différents secteurs dans la cohérence des cibles prises en compte dans les différents documents programmatiques afin de mieux mutualiser les approches et moyens. Ainsi, plusieurs secteurs qui devraient mutuellement se joindre pour l'atteinte de certaines cibles des ODD ne présentent aucune synergie.

238. Pour être réalisables, les ODD doivent être associés à des politiques publiques mises à jour, des financements pour les soutenir et des indicateurs pour en évaluer les résultats. Outre les lacunes résumées précédemment, s'ajoutent le cadre de mise en œuvre des ODD et la prévisibilité du système de financement des ODD et leur suivi de façon ponctuelle. En matière de mise en œuvre, la RDC n'a pas encore adopté un cadre logique de suivi avec des indicateurs pertinents. Au niveau du financement des ODD, il y a une nécessité impérieuse de mener une analyse fouillée de l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre afin d'arrêter un schéma de financement des ODD cohérent et réaliste combinant plusieurs outils comme les instruments de financement (Ressources internes, APD mécanismes innovants, transferts de la diaspora congolaise, etc.), le transfert technologique, la coopération Sud-Sud, le partenariat Public/Privé, l'implication des provinces et des ETD dans le cadre d'un Cadre-Programme entre le gouvernement central et les provinces sur les ODD, le renforcement des capacités, etc.

RDC : Contraintes, opportunités et défis des ODD

ODD	Contraintes majeures	Opportunités	Défis à relever
1. <i>Pas de pauvreté</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance non inclusive • Système de protection sociale inclusive inexistant et filets sociaux inefficaces • Absence d'un système de ciblage des groupes vulnérables efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentialités en ressources extractives et agricoles • Existence du ministère de la Protection sociale • Dividende démographique 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification de l'économie • Adoption d'un modèle d'accumulation pour plus d'investissements productifs • Stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité
2. <i>Faim « Zéro »</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité alimentaire • Malnutrition • Faiblesse des politiques agricoles et de protection des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentialités agricoles • Diversité agroécologique • Pluviométrie abondante • Système d'alerte sur l'insécurité alimentaire IPC 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation financements du secteur agricole et soutien aux paysans • Prise en compte des intrants de nutrition dans le circuit d'approvisionnement en médicaments
3. <i>Bonne santé et Bien-être</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de personnel médical et paramédical qualifié • Accès faible aux SSB de qualité • Mortalité maternelle élevée • Epidémies récurrentes : Ebola, choléra et rougeole • Droits de l'enfant peu respectés • Santé de la population insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté du gouvernement pour la mise en place de la couverture médicale universelle • PNDS • Programmes d'appui des PTF 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des mortalités (maternelle et infantile) • Accès aux services sociaux de base y compris la santé de reproduction • Lutte contre les épidémies • Couverture universelle médicale
4. <i>Education de qualité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la qualité de l'enseignement • Problèmes de formation des enseignants et insuffisance des ressources humaines • Mouvement de déscolarisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle Stratégie de l'éducation et de la formation 2016 –2025 • Volonté du gouvernement de la gratuité de l'enseignement primaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau des infrastructures éducatives • Renforcement de la formation des enseignants • Relèvement du niveau de financements en % du PIB
5. <i>Egalité entre les sexes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité des femmes et des filles face aux multiples violences • Pesanteurs socio-culturelles et politiques • Faible représentation politique et en postes de direction des femmes • Ignorance des lois protégeant les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale Genre • Appui des PTF 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la politique nationale Genre • Plaidoyers sur le rôle social, politique et économique des femmes • Lutte contre les violences basées sur le genre
6. <i>Eau propre et assainissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'investissements publics dans l'eau et l'assainissement • Problèmes de gouvernance du secteur de l'eau • Manque d'implication des collectivités locales (ETD) dans la gestion de l'eau • Manque de coordination et de lien entre eau/assainissement/santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentialités en eau • Demande en eau non satisfaite • Disponibilité des PTF à accompagner le gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès à l'eau potable selon une stratégie de gains rapides selon les zones géographiques • Investissements dans le secteur de l'assainissement surtout dans les villes • Budget d'investissement conséquents pour l'eau et l'assainissement
7. <i>Energie propre et d'un coût abordable</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles taux d'électrification surtout en milieu rural • Energies renouvelables peu développées • Gouvernance du secteur de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentialités hydrauliques • Volonté de développer les énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Relèvement rapide du taux d'électrification surtout en milieu rural • Amélioration de la gouvernance du secteur de l'énergie • Développement du partenariat Public/Privé
8. <i>Travail décent et croissance économique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prédominance du secteur informel • Croissance non inclusive • Faible formation professionnelle • Mauvaises conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentialités de diversification de l'économie • Population jeune 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification de l'économie • Renforcement de la formation professionnelle • Développement des PME
9. <i>Industrie et innovation infrastructure</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Tissu industriel très faible • Sous-investissement dans le secteur des infrastructures (routes, ports et aéroports) • Technologies de communication sous-développée surtout en milieu rural • Contraintes administratives et financières pour le développement du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des produits locaux à valoriser pour le marché intérieur et l'exportation 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie et politique d'industrialisation • Développement d'internet • Promotion de pôles régionaux de développement • Amélioration de l'environnement des affaires • Programme spécial pour la mise à niveau des infrastructures structurantes

ODD	Contraintes majeures	Opportunités	Défis à relever
10. Inégalités réduites	<ul style="list-style-type: none"> • Inégalités de revenus • Inégalités de développement des provinces • Inégalités liées au genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de réduire les inégalités sociales et territoriales • Actions en cours sur la réduction des inégalités liées au genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes cibles sur la réduction des inégalités sociales et territoriales • Réduction des inégalités liées au genre
11. Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none"> • Forte croissance urbaine et peu maîtrisée • Absence des politiques de développement urbain et d'aménagement du territoire • Sous-investissement dans les infrastructures urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma et politique nationale d'aménagement du territoire en cours d'élaboration • Dynamiques économiques des villes 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'aménagement du territoire et de développement urbain définies et mise en œuvre • Politique de gestion du foncier claire et bien appliquée
12. Consommation et production responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Opacité dans la gestion des ressources naturelles • Conflits dans l'accès aux ressources • Exploitations minières peu soucieuses des modes de production durables • Faibles responsabilités sociales et environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie REDD en place • Politique nationale de gestion des forêts à mettre en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement • Respect de la responsabilité sociale et environnementale des sociétés minières
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès au fonds carbones et à d'autres mécanismes de compensation • Trop d'engagements et peu de réalisation • Gouvernance dans la gestion des fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique nationale de gestion de l'environnement active • Projets opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources et amélioration de la gouvernance des fonds • Capitalisation des bonnes pratiques
14. Vie aquatique	<ul style="list-style-type: none"> • Faible maîtrise de la gestion des côtes • Infrastructures portuaires peu développées et surveillance insuffisante 		
15. Vie terrestre	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes accélérées des espaces forestiers • Faible valorisation des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves forestières considérables • Gestion efficace des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'exploitation sauvage des forêts • Valorisation des aires protégées • Développement de l'éco-tourisme
16. Paix, justice et institutions efficaces	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance des conflits armés dans l'Est du pays • Conflits fonciers • Populations déplacées • Violences basées sur le genre • Gouvernance nationale, provinciale et locale peu efficace • Fragilité des institutions de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Alternance démocratique du pouvoir, malgré l'imperfection du système électoral • Société civile en voie d'émergence • Capacités de veille des églises 	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de l'Etat pour une meilleure efficacité des institutions • Consolidation de la paix • Lutte contre la corruption • Décentralisation plus effective • Renforcement de la coopération sous-régionale
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse des ressources internes (Taux de pression fiscale en dessous de 10 % en 2017) • Absence d'une stratégie de financement des ODD 	<ul style="list-style-type: none"> • Contextualisation et appropriation des ODD • Programme gouvernemental sur les priorités liées à certaines cibles des ODD 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du taux de pression fiscale (vers 20 % du PIB à l'horizon 2030) • Stratégie de financement des ODD et mise en œuvre

XI. DEFIS DE LA RDC ET OPPORTUNITES DE POSITIONNEMENT DU SNU : *meilleur positionnement sur les fondamentaux de la paix, la gouvernance, l'inclusion économique, sociale et territoriale*

11.1 Avantages comparatifs du SNU et opportunités de synergies

239. Au cours de la période 2013-2019, le SNU en RDC s'est distingué par la qualité, la neutralité et l'efficacité de ses appuis en maintenant ses capacités d'écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables sur les questions de droits de l'homme et avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre de ses programmes d'urgence humanitaire et de développement ainsi que pour le renforcement des plaidoyers sur les questions de sécurité, de protection des populations dans et hors des zones de conflits pour le respect des droits humains et la protection des femmes contre toutes les formes de violence. Il a su développer et mettre en place une approche Nexus avec ses zones prioritaires, ses mécanismes de coordination et ses résultats collectifs autour de quatre thématiques : i) insécurité alimentaire et malnutrition, ii) accès aux services sociaux de base, iii) violences basées sur le genre et mouvement forcé des populations.
240. Le SNU a su ajuster ses méthodes de travail et d'intervention pour s'adapter aux situations d'urgence et accompagner le gouvernement dans l'élaboration de certaines politiques sectorielles (Santé, Education, VIH/Sida, secteur rural, etc.) et permettre au pays de continuer à améliorer la qualité de ses services de base et réduire l'insécurité alimentaire ainsi que toutes les formes de violences faites aux femmes.
241. Le SNU et la MONUSCO ont, dans le cadre de la STAREC, continué leurs actions multi sectorielles bien ciblées dans les zones de conflits en vue de faciliter l'insertion juridique, sociale et économique des populations déplacées, des réfugiés, des enfants et des femmes. Les dynamiques créées ont permis de renforcer la synergie entre les agences du SNU et la MONUSCO dans l'amélioration de la sécurité, l'accès aux services sociaux et au développement des activités génératrices de revenus tout en impliquant les administrations provinciales et locales dans le cadre d'un dispositif de pilotage, approprié par les institutions les plus indiquées. En revanche, en matière de gouvernance nationale et provinciale, de lutte contre la corruption et de contribution à l'émergence d'une société civile, mieux organisée et bien impliquée dans les dynamiques sociales, politiques et d'appui aux communautés de base, les résultats enregistrés sont très mitigés par manque de vigilance et de **stratégie de contournement** de certaines institutions minées par la corruption sur des processus porteurs de changements dans les pratiques de gouvernance et de participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques. Pour certains volets comme la décentralisation, la mise en place d'un système d'organisation des élections efficace et irréprochable ainsi que sur la réforme des administrations publiques, la frilosité/réticence politique et le jeu des alliances politiques qui se font et se défont selon les enjeux électoraux réduit les marges de manœuvre du SNU et crée en RDC des contraintes supplémentaires pour le processus des réformes structurelles nécessaires afin de permettre à la RDC de rattraper d'autres pays en matière de développement du capital humain et de jeter des bases solides pour mettre le pays sur une trajectoire ascendante en vue d'atteindre le niveau des pays de revenu intermédiaire.
242. Les avantages comparatifs du SNU en RDC sont divers et multiples. Avant tout, de par sa neutralité et l'efficacité de ses appuis dans la consolidation de la paix en synergies avec la MONUSCO et dans les processus électoraux, tous les partenaires nationaux et internationaux reconnaissent la valeur ajoutée du SNU dans les processus de consolidation de l'état de droit et le renforcement des capacités de veille de la société civile sur les droits humains, les actions d'urgence humanitaire, la réduction de l'insécurité alimentaire et le genre. Ensuite, les expériences et expertises ont été mobilisées par le SNU pour accompagner l'élaboration et le suivi des stratégies de développement et des politiques publiques ; c'est notamment le cas du bilan des OMD, la contextualisation des ODD et sur certains aspects du PNSD. Il en est de même pour certaines politiques sociales, l'inclusion sociale et la gestion durable des ressources naturelles. Enfin, les acquis de l'UNDAF et les attentes des partenaires nationaux de la part du SNU indiquent clairement le rôle catalyseur des appuis du SNU dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l'enfant, de l'amélioration de l'accès aux secteurs sociaux de base, de la lutte contre le

VIH/Sida et des plaidoyers. Le rôle que joue le SNU en matière de normes de santé est vital, car il permet au gouvernement de disposer de références internationales et de se fixer des objectifs d'amélioration. A ce titre, les efforts récents dans les plaidoyers sur les questions de violences basées sur le genre, la protection des enfants, les alertes sur la détérioration des droits de l'homme et les ODD sont très appréciés. Il en est de même pour le renforcement de la coordination entre acteurs humanitaires et acteurs de développement dans l'adoption de position et stratégies communes.

11.2 Orientations stratégiques et domaines de concentration

243. Sur la base des principaux éléments du diagnostic stratégique conduit dans le cadre de l'exercice du CCA, des avantages comparatifs du SNU dans le cadre de ses programmes inscrits dans l'UNDAF se terminant en 2019, des grandes orientations stratégiques du PNSD ajustées au regard des priorités des autorités gouvernementales de septembre 2019 et de l'approche ODD adaptée au contexte de la RDC, le SNU devrait agir sur certains fondamentaux de la bonne gouvernance dans ses multiples dimensions, de consolidation de la paix et de développement durable inclusif. Parmi ces fondamentaux, il y a :

- **La consolidation et l'approfondissement de certains acquis de l'UNDAF en cours** et plus particulièrement :
 - l'autonomie, la pérennité, l'efficacité et la crédibilité des capacités de la CNEI à conduire les processus électoraux de façon impartiale et efficace ;
 - les actions engagées en matière de renforcement des capacités de veille et de suivi des droits de l'homme et de lutte contre les violences sexuelles, de résilience des institutions/communautés et de promotion des droits des enfants ;
 - le renforcement des programmes conjoints sur les questions de consolidation de la paix, de prévention et de gestion des conflits ainsi que des plaidoyers sur les droits humains et le genre ;
- **l'approfondissement des analyses actualisées régulièrement et partagées entre tous les acteurs sur les facteurs déclencheurs des conflits armés** et des crises (politiques, sociales, etc.) en vue de mettre en place des mécanismes de médiation durables et de proximité ainsi que des réponses rapides, à travers, d'une part l'analyse des rôles et responsabilités des acteurs de la gouvernance et, d'autre part la prise en compte des facteurs d'instabilités liées aux tensions entre partenaires sociaux, et de vulnérabilité économique ;
- **le renforcement des capacités de veille de la société civile** et la promotion de la participation citoyenne est également à intégrer dans la gouvernance démocratique et économique (lutte contre la corruption) ;
- **La contribution à l'approfondissement de la portée stratégique et programmatique de la croissance inclusive et de l'inclusion sociale dans une perspective d'économie émergente** en ciblant les leviers suivants :
 - Les déterminants de la croissance inclusive durable et les instruments budgétaires et économiques pour réduire les inégalités de revenus et entre provinces ;
 - Les facteurs structurels et conjoncturels engendrant l'insécurité alimentaire en vue d'actionner certains leviers pour redynamiser les activités agricoles et les échanges entre villes et campagne ;
 - L'articulation des politiques sectorielles alignées sur les priorités les ODD et les instruments de programmation budgétaire (CDMT, budget-programme, etc.)
 - Le renforcement des capacités du système national de la statistique en direction du suivi des ODD et de l'évaluation ciblée pour certaines politiques publiques (protection sociale, filets de sécurité, etc.)
- **La contribution à l'élaboration d'une stratégie d'opérationnalisation des ODD adoptant une approche régionalisée** en vue de réaliser des gains rapides pour certains ODD prioritaires selon les secteurs et les territoires accusant plus de déficits ;

- **Le renforcement des capacités de gouvernance du secteur de l'environnement** et la prise en compte des principaux paramètres du **développement durable** dans les politiques sectorielles et les programmes de mise en œuvre du PNSD ;
- **L'ancrage de l'approche Nexus dans les référentiels stratégiques et programmatiques de la RDC** comme le PNSD et la matrice des cibles prioritaires des ODD permettant ainsi à tous les acteurs de développement de s'inscrire dans une stratégie nationale novatrice fondée sur la bonne articulation et intégration des actions humanitaires, celles du développement et de celles liées à la consolidation de la paix. L'objectif stratégique de cette nouvelle approche est la réduction des besoins humanitaires dans les contextes géographiques fragiles et affectés par de conflits grâce à des nouveaux mécanismes de coordination efficaces et de synergies d'actions multiples centrées sur la réduction de la vulnérabilité sécuritaire et socio-économique des populations les plus vulnérables autour des « résultats collectifs » liant tous les acteurs impliqués. Cette approche se traduira par :
 - Une analyse conjointe de la situation de chaque zone ciblée en vue de dégager les enjeux et défis de développement sur la base des analyses approfondies des causes sous-jacentes et profondes des besoins humanitaires et des problèmes socio-économiques au plan local et régional ;
 - la convergence des processus de planification, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des performances dans le cadre d'une matrice des résultats communs ;
 - L'importance du leadership gouvernemental et/ou des autres partenaires dans le pilotage et la conduite du processus de coordination et de partage des résultats collectifs ;
 - L'importance de la prévisibilité des financements dans un cadre temporel de 3 à 5 ans en combinant plusieurs instruments et mécanismes ; ainsi le développement des cofinancements ou/et des mécanismes de financements innovants (partenariats avec le secteur privé, ONG, Fonds Vert, etc.) et flexibles selon les problématiques centrales de développement de chaque zone et les situations d'urgence humanitaire, offre plus de chances pour la mise en œuvre des actions multisectorielles à forts impacts sur l'élargissement des opportunités de respect de la dignité humaine et d'insertion économique et sociale des populations les plus vulnérables dans les nouvelles dynamiques territoriales.

244. Plusieurs thématiques transversales devraient guider la planification stratégique du prochain UNDAF, en particulier :

- **L'équité** sous ses diverses facettes en particulier la croissance inclusive, l'accès à la justice et l'accès aux services sociaux de base et aux services de protection spécialisés ;
- Les **inégalités** de revenus, de genre et de développement régional qui devront servir de repères pour des approches innovantes dans les programmes des agences du SNU en vue de contribuer à l'amorce d'une dynamique de réduction des inégalités ;
- **Le genre**, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence sous toutes ses formes, l'accès aux services juridiques et la promotion économique ;
- La **jeunesse** en ciblant les actions stratégiques porteuses de dynamiques pour leur intégration dans le marché du travail, les sphères sociales et politiques ;
- **La cohésion sociale** : celle-ci demeure une priorité surtout que les problèmes du foncier rural n'ont pas été réglés, et en plus avec le retrait de la MONUSCO, il y aura un vide créé à ce niveau ;
- **La prévention des conflits et des violences sous toutes leurs formes** en agissant sur les facteurs les plus déterminants comme les tensions communautaires liées aux conflits fonciers, les rivalités entre les chefs coutumiers, l'impunité, les normes, attitudes et pratiques sociales, etc.
- **Le Nexus « humanitaire-développement-paix »** comme une *approche novatrice* dans le renouveau des mécanismes de coordination plus efficaces et de valorisation des avantages comparatifs de la diversité des acteurs présents sur la problématique « humanitaire-

développement-paix » et un *cadre de suivi des performances collectives* dans l'atteinte de certains objectifs spécifiques s'inscrivant dans une démarche de gains rapides pour certaines cibles des ODD dans les zones les plus fragiles ; cette nouvelle méthode de travail ensemble dans un cadre de résultats collectifs vise à maximiser les impacts des interventions multisectorielles, porteurs d'effets multiplicateurs sur le respect de la dignité humaine, le renforcement de la résilience dans es multiples dimensions et l'autonomisation des communautés/individus au niveau des sphères productives et sociales.

245. Compte tenu de tous ces éléments, trois axes d'intervention du prochain UNDAF peuvent être privilégiés :

- ❖ *Paix durable, gouvernance inclusive, efficace et apaisée, respectueuses des règles démocratiques, des droits humains et des principes de la redevabilité*
- ❖ *Croissance inclusive durable, sécurité alimentaire renforcée et gestion durable des ressources naturelles*
- ❖ *Meilleur accès des populations aux services sociaux de base de qualité, système de protection sociale inclusif et statut nutritionnel amélioré*

246. Le SNU devrait porter également ses choix stratégiques au niveau de quatre domaines :

- La simplification et l'efficacité des mécanismes de coordination au sein des Nations Unies (Equipe pays et MONUSCO) et avec les partenaires nationaux en vue d'améliorer l'efficacité des programmes de l'UNDAF et ceux de la MONUSCO ;
- L'amélioration de la qualité du dialogue politique avec le gouvernement et les institutions démocratiques sur les ODD, les droits humains et le suivi de certaines réformes démocratiques ;
- La concentration géographique des actions des Nations Unies selon une approche différenciée des zones ayant des problématiques significatives selon l'intensité des problèmes de développement et de sécurité en vue de créer une masse critique d'effets de changement sur le cadre de vie des populations et la consolidation de la paix¹⁰ ;
- La massification des programmes conjoints avec la MONUSCO sur toutes les questions des droits de l'homme, de la justice, du genre, de la création d'opportunités de revenus et de la prévention des conflits.

¹⁰ Pour le choix des zones d'interventions regroupant un ensemble de provinces, les principaux critères à retenir peuvent être les suivants à titre indicatif :

- Nombre, intensité et fort impact sociopolitique et sécuritaire des conflits recensés durant les deux dernières années ;
- Importance des problèmes des démobilisés et/ou forces armées ;
- Nombre et intensité des conflits ethniques ;
- Importance des flux de mouvements de populations liés à des conflits d'accès aux ressources productives et/ou à des retombées financières liées à des exploitations de ressources locales (forêts, mines, tourisme, etc.);
- Zones avec d'importants flux de réfugiés ou de personnes déplacées ;
- Niveau d'enclavement des zones jouant un rôle dans l'instabilité (nombre de mois d'enclavement par exemple) ;
- Taux de malnutrition et de précarité de certaines couches sociales (femmes, enfants, groupes ethniques minoritaires, etc.) ;
- Niveau d'accès aux services sociaux de base ;
- Possibilités de synergies avec d'autres interventions sectorielles déjà en cours.

XII. ANEXES

12.1 Documents consultés

1. Banque Mondiale : RDC : Priorités de politiques pour réduire la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée dans un pays fragile sortant d'un conflit, 2018
2. Banque mondiale, 2015. World Development Indicator (Avril).
3. Équipe Nationale de Prospective Stratégique, 2014. *Livre blanc sur les Dynamiques et enjeux de développement de RDC à long terme.*
4. Équipe Nationale de Prospective Stratégique, 2016. *Scénarii de développement à long terme de la RD. Congo.*
5. INS (-), *Résultats de l'Enquête 2004-2005 sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménages*
6. INS (2014), *Résultats de l'Enquête 2012 sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménages*
7. INS, *SNSD 2013-2017*
8. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. *Évaluation environnementale et sociale stratégique du processus REDD+*, 2014.
9. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. *Potentiel REDD+ de la RDC*, 2009.
10. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. *Rapport national synthèse sur le développement durable en RD Congo*, 2012.
11. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. *Troisième communication nationale de la RDC sur les changements climatiques*, 2015.
12. Ministère de la Justice et des droits humains : *Etats généraux de la Justice*, Mai 2015
13. Ministère du Plan, 2015, *Rapport OMD 2010-2015 en RD. Congo.*
14. Ministère du Plan, 2016, *Evaluation du PNSD*
15. Ministère du Plan, 2016, *Rapport de priorisation des ODD*
16. Ministère de la santé, *Plan stratégique national de la santé et du bien-être des adolescents et des jeunes 2016 – 2020, décembre 2016*
17. Ministère du Plan, *Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de la Deuxième génération 2011*
18. Ministère de la Santé et Banque Mondiale, *Stratégie de financement de la santé : Analyse et recommandations*, octobre 2015
19. Ministère de la Santé publique, 2016, *Cadre d'investissement pour la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent En vue de l'atteinte de la couverture sanitaire universelle en République Démocratique du Congo.*
20. Ministère de la Santé/PAM : *enquêtes nutritionnelles en RDC 2015*
21. OCDE : *Etats fragiles 2018*, OCDE 2018
22. PNUD, *Inégalités politiques, socio-économiques et édification de la Nation/Etat en RDC*, 2015
23. PNUD, *Rapport national sur le développement en RD. Congo.* Editions 2016
24. PNUD, *Rapport sur le développement dans le monde* Editions 2010, 2011, 2012, 2013, 2016
25. RD CONGO (2012), *Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté et Croissance (DSRPC) 2012-2015.*
26. RD CONGO, (2007), *Résultats de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) 2007;*
27. RD CONGO, (2014), *Résultats de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) 2012;*
28. SNU, *Rapports annuels de mise en œuvre de l'UNDAF*
29. SNU, 2014, *Revue à mi-parcours de l'UNDAF*, Novembre 2015
30. UNFPA, *Démographie, santé de la reproduction et genre*, 2016
- 31.
32. UNICEF, *Analyse de la situation des enfants et des femmes en RDC 2015*,
33. UNICEF, *Analyse des privations multiples des enfants en RDC 2016*
34. UNICEF, *Atlas santé en RDC 2016*
35. UNICEF/INS : *Enquêtes MICS 2017-2018*

12.2 Personnes rencontrées

Système des Nations Unies en RDC Personnes rencontrées

N°	Nom et prénom	Titres et structures	Mail
<i>Système des Nations Unies</i>			
1	David McLachlan-Karr	DSRSG/RC/HC RDC_	david.mclachlan-karr@one.un.org
2	Bibata Dillé	Strategic Planning Specialist, Office DSRSG/RC/HC	bibata.dille@one.un.org
3	Taib DIALLO	Conseiller au Bureau intégré, MONUSCO	diallot@un.org
4	MAMA	Chef Bureau MONUSCO, Goma	mama@un.org
5	Alain SECKLER	Conseiller DSRSG, MONUSCO	seckler@un.org
6	Leni HENARD	Chef Opérations, Bureau intégré MONUSCO	henard@un.org
7	Sebastian FASANELLO	Chef JMAC, MONUSCO	fasanello@un.org
8	Laetitia BEUSCHER	Officier de liaison RSSG, MONUSCO	beuscher@un.org
9	Daniel Mayer	Bureau MONUSCO Goma,	maierd@un.org
10	Marc SABA	Directeur ONUSIDA, Président PMT UNDAF	sabam@unaids.org
11	Sitta KAI6KAI	Directrice Adjointe, PAM	sitta.kai-kai@wfp.org
12	Alfredo TEIXERIA	Directeur Pays Adjoint, PNUD	alfredo.teixeira@undp.org
13	Jean AMISI	Economiste national, PNUD	jean.amisi@undp.org
14	Mamadou N'DAW	Conseiller en GAR, Bureau régional Afrique PNUD	mamadou.ndaw@org
15	Monah ANDRAIAMBALO	Spécialiste en Finance inclusive, UNCDF	monah.andriamabalo@uncdf.org
16	Keita OHASHI	Représentant Adjoint, UNFPA	ohashi@unfpa.org
17	Thierno DIOUF	Spécialiste Suivi/Evaluation	diouf@unfpa.org
18	Ngoyi KISHIMBA	Représentant assistant Population, UNFPA	kishimba@unfpa.org
19	Lordfred ACHU	Conseiller Santé Reproduction, UNFPA	lordfred@unfpa.org
20	Mireille Ikoli LUNGUTI	Spécialiste Genre, UNFPA	mireille@unfpa.org
21	Fatoumata MAREGA	Spécialiste Programme ED, UNESCO	f.marega@unesco.org
22	Jean-Philippe CHAUZY	Chef de mission, OIM	jchauzy@iom.int
23	Jean Ludovic METTENIER	Représentant Adjoint UNICEF	jmetenier@unicef.org
24	Tatiana WAH	Directrice, UNOPS Kinshasa	TatianaW@unops.org
25	Katleen FELIX	Conseillère, UNOPS	katleenF@unops.org
<i>Partenaires nationaux</i>			
1	Zakari F. TASSOU	S. G, Ministère du Plan et du Développement	ztassou@yahoo.fr
2	Vincent MUSAMBYA SANGANYA	Conseillère Cabinet, Ministre du Plan	
3	Bahati MANENO-FRANCINE	S.G, Ministère de la coopération au développement	musambya@hotmail.fr
4	Pierrot KASOMGA	Directeur Ministère du Plan et du Développement	
5	Herman Kakule MUKULULUKI	Directeur Coopération, Ministère du Plan	hermanmuk@yahoo.fr
<i>Partenaires Techniques et Financiers</i>			
1	Jean Marie Vianney DABIRE	Economiste principal, BAD	j.dabire@afdb.org
2	Mathias CINYABUGUMA	Responsable Opérations, Banque Mondiale	mcinybuguma@worldbank.org
3	Daniel HACHEZ	Chef d'Unité Coopération, Union Européenne	daniel.hachez@europa.eu
4	François BEHUE	Conseiller coopération, Ambassade de France	francois.behue@diplomatie.gouv.fr

12.3 Trajectoire des ODD en 2018

RDC : Trajectoire des ODD en 2018

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030						Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024		
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde									
1.1 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	<p>1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (seuil de 1,90 \$)</p> <p>1.1.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays</p>	72,81 %						54,4 %	<p>Des données et des statistiques genrées sont produites et utilisées pour planifier, surveiller et suivre les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ainsi que pour localiser les Objectifs de Développement Durable (ODD) aux niveaux national et local</p> <p>Populations autochtones</p>
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)								
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques	<p>1.a.1. Proportion des ressources directement allouées par l'Etat des programmes de réduction de la pauvreté</p> <p>1.a.2 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement aux services essentiels</p>								

¹¹ Uniquement les cibles bien renseignés, compte tenu de l'absence de données pour plusieurs cibles des ODD

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	(éducation, santé et protection sociale)									
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables								Absence d'audits sociaux et d'une politique effective de redevabilité des élus nationaux, provinciaux et locaux	Organisation de renforcement de capacité en et d'audits sociaux pour les droits économiques, sociaux et culturels des femmes et des jeunes
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable										
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation ¹² 2.1.1.1. Nombre des personnes affectées par l'insécurité alimentaire aiguë (IPC Phase 3 et 4); Source, Rapports IPC, Ministère de l'Agriculture et Cluster Sécurité alimentaire 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	25%	24%	23%	23%				La contrainte majeure demeure le manque de données/indicateurs issu des évaluations. Peu de bailleurs en RDC finance l'exercice de collecte de données sur terrain avant d'apporter la réponse. L'appui du gouvernement aux services spécialisés demeure faible, les contraintes logistiques sont énormes, et sans l'accompagnement des partenaires techniques/financiers la collecte – l'analyse – le traitement de données demeure très limitée. Fonds disponibles pour conduire chaque années les ateliers d'analyses IPC	Maintenir la conduite chaque année de ce genre d'analyses. Conduire tous les 5 ans une enquête (QUIB) de cette envergure IPC chaque année

¹² Normalement la FAO collecte au niveau globale des données sur ces deux indicateurs. Cependant le rapport sur l'Etat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de 2019 montre que les données sur ces 2 indicateurs n'ont pas été collectées pour la RDC. Le tableau contenu dans ce rapport indique n/a sur la ligne de la RDC. Au niveau national les données sont disponibles pour 2 indicateurs: (a) le nombre de personnes affectées par l'insécurité alimentaire aiguë (IPC phase 3 et 4) et (2) prévalence des ménages en insécurité alimentaire. Dans le cadre de la contextualisation, nous proposons que ces deux indicateurs soient pris en compte pour l'évaluation de l'ODD2, Objectif 2.1; indicateurs 2.1.1 et 2.1.2.

¹³ IPC

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années	
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030			
	2.1.2. Prévalence de l'insécurité alimentaire (estimée suivant l'approche CARI); Source: INS, Ministère du Plan.									Conduire des enquêtes de cette envergure qui couvrent tout le pays coutent cher et les fonds pour les soutenir pas souvent disponibles	
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	42,7% ¹⁴			41,8% ¹⁵				30%	Le secteur de la nutrition éprouve les mêmes contraintes que celui de la sécurité alimentaire à l'échelle du pays. Les efforts du gouvernement demeurent insuffisants alors l'appui de partenaires techniques/financiers comme l'UNICEF s'avère très capital (exemple : financement des enquêtes MICS, EDS, etc.)	
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	12% ¹⁶			10,3% ¹⁷	7			5%		
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	0,26	0,08	0,022	-	-	-	-	-	L'IOA est inférieur à zéro, ce qui traduit une orientation faible du Gouvernement en faveur du secteur agricole, qui reçoit une part faible des dépenses publiques comparativement à sa contribution à la valeur ajoutée économique.	Il faut que le Gouvernement accroisse sensiblement ses dépenses en faveur du secteur agricole, principalement dans les infrastructures rurales, les services de recherche et de vulgarisation agricoles, etc.
	2.a2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	74.556.718,71 en millions\$	79.531.650,25 en millions\$ ¹⁸	-	-	-	-	-	-	Le niveau de décaissement effectif reste encore faible, malgré les efforts fournis pour se conformer à la Déclaration sur l'efficacité de l'aide publique au développement	Travailler de concert avec le Gouvernement pour améliorer les capacités d'absorption de l'Etat d'une part, et d'autre part alléger les procédures de décaissement des fonds au niveau des agences des nations

¹⁴ Source EDS RDC 2014

¹⁵ MICS-Palu RDC 2017-2018

¹⁶ Source EDS RDC 2014

¹⁷ MICS-Palu RDC 2017-2018

¹⁸ PGAI

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge										
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	693 décès pour 100000 Naissances Vivantes ¹⁹	693 décès pour 100000 Naissances Vivantes ⁵					509 décès pour 100000 Naissances Vivantes ⁵	(414) - 70 décès pour 100000 Naissances Vivantes ⁵ (SDG Target)	<p>- La mortalité maternelle reste élevée avec une part importante de la mortalité maternelle attribuable à la mortalité des adolescentes (29%, EDS 2013-2014).</p> <p>Principaux problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La faible qualité des soins et des services offerts y compris la faible disponibilité en intrants SRMNEA-NUT, les 13 médicaments qui sauvent les vies des femmes et des enfants - Faible implication communautaire dans le suivi des interventions SRMNEA-NUT - Difficulté de mettre à l'échelle des interventions à haut impact suite à l'insuffisance du financement de la SRMNEA-NUT <p>Faible disponibilité de services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité dans le pays</p> <p>Manque de personnels qualifiés et surtout les sages-femmes pour assister les femmes lors de la grossesse et accouchement</p> <p>Faible L'accès financier au services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence est</p> <p>Le contexte humanitaire de crise / conflit empire la vulnérabilité des femmes à cause de l'absence / limitation des services sociaux liés aux droits sexuels et de santé de la reproduction</p>
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	82,5% ²⁰			85,2% ²¹	85% ²²	98% en 2022 ²³		Idem	<p>Pistes de solution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accroissement de la qualité des services SRMNEA-NUT avec des approches innovantes comme le mentorat clinique - Le renforcement de la dynamique communautaire en faveur de la SRMNEA-NUT - La mobilisation des ressources additionnelles (domestiques et extérieures), y compris le renforcement de la gouvernance et de la redevabilité. <p>Application de l'approche basée sur les droits de l'homme dans les politiques et programmes pour réduire la mortalité maternelle dans le contexte humanitaire</p>

¹⁹ Source : Projection IGME 2016, cité par PSI SRMNEA 2019), estimation pour 2022

²⁰ E-QUIBB 2016, cité par PSI SRMNEA 2019

²¹ MICS-Palu RDC 2017-2018

²² Projection citée par PSI SRMNEA 2019

²³ Projection citée par PSI SRMNEA 2019, estimation pour 2022

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	104% ²⁴		104% ²⁵	89% ²⁶		67% en 2022 ²⁷	25% ²⁸	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance à la baisse entre 2007 et 2014, mais pas encore assez pour répondre à l'ODD3 sur un fond de malnutrition chronique. Problèmes prioritaires : - Faible intégration de la PCIMNE clinique (49% des ZS couvertes) et faible couverture des sites des soins communautaires : (28% des populations des villages inaccessibles ayant accès aux sites des soins). - La faible qualité des soins et des services offerts tant pour les soins curatifs, préventifs que promotionnels - La sous-utilisation des soins et des services disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès aux soins pour l'enfant (Tant géographique que financier) : Etendre la couverture de la stratégie PCIMNE clinique et communautaire. - Amélioration de la qualité des services offerts aux enfants tant pour les soins curatifs, préventifs que promotionnels - Renforcement de la dynamique communautaire
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	54% ²⁹			29% en 2017 ³⁰		18% en 2022 ³¹	12% ³²	<ul style="list-style-type: none"> - Les données de MAA 2016 mettent en évidence la faiblesse de l'offre des soins de qualité au nouveau-né. Principales causes, en dehors des moyens financiers : - La faible couverture sanitaire (Faible accès aux services des soins essentiels et soins d'urgence aux nouveau-nés, tant l'accès financier que géographique) - L'insuffisance de la formation des prestataires et le faible niveau de suivi des interventions - La faible disponibilité ou absence des intrants et équipements nécessaires - Faible implication communautaire <p>Faible disponibilité de services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité dans le pays</p> <p>Manque de personnels qualifiés et surtout les sages-femmes pour assister les femmes lors de la grossesse et accouchement</p> <p>Faible L'accès financier au services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence est</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès : Mise en place des paquets de services et des soins de qualité (soins essentiels et soins d'urgence aux nouveau-nés). - Amélioration de la qualité des services et des soins offerts aux nouveau-nés - Renforcement de la dynamique communautaire

²⁴ EDS 2014

²⁵ Projections IGME, 2018

²⁶ Projections IGME, 2018

²⁷ Projection citée par PSI SRMNEA 2019, estimation pour 2022

²⁸ Cible SDG 2030

²⁹ EDS 2014

³⁰ Projections IGME, 2017

³¹ Projection citée par PSI SRMNEA 2019, estimation pour 2022

³² Cible SDG 2030

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années	
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030			
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires			Women's share of population ages +15 living with HIV (%): 72,4 ³³	Women's share of population ages +15 living with HIV (%): 72,3 ³⁵					La prévalence de VIH dans le pays est faible voire 1,2 % dans la population générale. Par conséquent la majorité de la population et surtout les adolescents et jeunes s'engagent dans des comportements à risque vulnérabilité des migrants aux épidémies	Accroître l'accès des migrants aux services de santé
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19): 126,3 8 %	Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19): 125,2	Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19): 124,2 ³⁷		18 % 13,2 %	30 %	Supérieur à 40 %	Le contexte humanitaire de crise / conflit empire la vulnérabilité des femmes et des filles à cause de l'absence / limitation des services sociaux liés aux droits sexuels et de santé de la reproduction Les besoins de contraception non satisfaits demeurent trop élevés. Cette situation s'explique par l'augmentation de la population et par le manque de services de planification familiale. En RDC 27% des femmes en âge de procréer ont un besoin non satisfait de moyens de contraception modernes	Monitoring des droits de l'homme et coordination avec les pourvoyeurs de services humanitaires Promotion des droits sexuels et de la santé de la reproduction	
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie											
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire (première année du primaire ???) par sexe	Total : 69,8% ³⁸ Fille : 67,6%			Total : 57,3% ³⁹ Fille : 55,5%		77,2% ⁴⁰	100%			

³³ Women's share of population ages +15 living with HIV (%): 72,4

³⁴ <http://datatopics.worldbank.org/gender/country/congo,-dem.-rep.>

³⁵ <http://datatopics.worldbank.org/gender/country/congo,-dem.-rep.>

³⁶ <http://datatopics.worldbank.org/gender/country/congo,-dem.-rep.>

³⁷ <http://datatopics.worldbank.org/gender/country/congo,-dem.-rep.>

³⁸ Source : Annuaire statistique MEPSP 2014-2015

³⁹ MICS-Palu RDC 2017-2018

⁴⁰ Source : PNSD RDC

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Remplacer cet indicateur par celui-ci : Taux net d'admission au primaire par sexe	Garçon : 72%			Garçon : 59%					
	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire (première année du primaire ???) par sexe Remplacer cet indicateur par celui-ci : Taux net d'admission au primaire par sexe	Total : 69,8% ⁴¹ Fille : 67,6% Garçon : 72%			Total : 57,3% ⁴² Fille : 55,5% Garçon : 59%		77,2% ⁴³	100%		
	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe Remplacer cet indicateur par celui-ci : Pourcentage des enfants âgés de 7 à 14 ans ayant démontré des compétences fondamentales en lecture et mathématiques, par sexe				i) (lecture) Total : 8,4% ⁴⁴ Fille : 8,1% Garçon : 8,6% ii) (mathématique) Total : 0,5% Fille : 0,6% Garçon : 0,5%					
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des	4.4.1 Proportion des jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique,								Manque de ressources humaines qualifiées pour un enseignement de qualité	Transfert de compétence de la diaspora

⁴¹ Source : Annuaire statistique MEPSP 2014-2015

⁴² MICS-Palu RDC 2017-2018

⁴³ Source : PNSD RDC

⁴⁴ MICS-Palu RDC 2017-2018

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et l'entrepreneuriat	et en communication, par type de compétence									
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachant lire, écrire et compter	4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins au niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisation et b) numérique fonctionnels									
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles										
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge 5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits				Percentage of the female population ages 15 and older that has ever experienced physical and/or sexual violence from an intimate partner: 50,7% ⁴⁵ 5,5% ⁴⁶	42,8% des femmes congolaises de 15-49 ans déclarent avoir subi des violences domestiques ; (Source : UNFPA, 2019)			Contexte sécuritaire fragile ; les statistiques fiables provenant de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2013-2014 requièrent une actualisation ⁴⁷ ; Faible niveau d'intégration de mesures humanitaires et de développement ; Assistance juridique et judiciaire et référencement vers d'autres services de prise en charge des victimes de VSBG Vulnérabilité des femmes et des filles, en particulier, à la violence à l'égard des femmes et à l'exploitation à toutes les étapes du cycle de migration (déplacement interne, expulsions de ressortissants congolais,)	Mettre en place des services et des programmes spécialisés qui soient accessibles à toute personne touchée par les VBG et disponibles dès le début d'une urgence ; 2. Intégrer et mettre en oeuvre des mesures pour réduire et atténuer les risques de VBG à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'action humanitaire dès les premiers stades des situations d'urgence et pendant tout le cycle du programme ; 3. Intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les actions humanitaires. ⁴⁸ S'attaquer au VBG et à l'exploitation des femmes et des filles. Créer une prise de conscience à tous les étapes du cycle de migration, créer des endroits sûrs
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple				Avant 15 ans : 8,4% ⁴⁹		Avant 15 ans : 5%	Avant 15 ans : 0%	Normes sociales ; pauvreté ; accès inégaux à l'éducation.	Sensibilisation, discussion avec les communautés, améliorer l'accès à l'éducation pour les jeunes filles, mise en place de mécanismes de

⁴⁵ <http://evaw-global-database.unwomen.org/en/countries/africa/democratic-republic-of-the-congo>

⁴⁶ MICS-Palu RDC 2017-2018

⁴⁷ Feuille de route nationale de l'appel à l'action pour la protection contre les violences basées sur le genre (VBG) en République Démocratique du Congo, 2018

⁴⁸ Feuille de route nationale de l'appel à l'action pour la protection contre les violences basées sur le genre (VBG) en République Démocratique du Congo, 2018

⁴⁹ MICS-Palu RDC 2017-2018

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans 5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge				Avant 18 ans : 29,1%		Avant 18 ans : 20%	Avant 18 ans : 10%		protection sociale afin d'aider les familles les plus vulnérables à « maintenir » les jeunes filles à l'école.
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	16,3 % Proportion of seats held by women in national parliaments (%) 8,9	16,3 % Proportion of seats held by women in national parliaments (%) 8,9 Proportion of women in Ministerial level positions (%): 11,6	16,3 % Proportion of seats held by women in national parliaments (%) 8,9	16,3 % Proportion of seats held by women in national parliaments (%) 8,9 ⁵⁰ Proportion of des femmes élues aux élections provinciales : 10,6 ⁵¹	Proportion of elected women to National Assembly: 10 % Proportion of elected women to Senate %: 18 Proportion of elected women to Provincial Assemblies: 10,6 % ⁵²			Financement limité pour interventions dans la phase «post-électorale », normes sociales; conflit entre loi électorale qui stipule 305 de représentation de femmes à l'AN au lieu de 50% stipulé par la Constitution; manque de capacités institutionnelles Accès limité des femmes à la prise de décision et aux opportunités dû aux capacités limitées des femmes potentielles et des hommes en exercice	L'adoption de quotas contraignants, la multiplication des candidatures féminines, plus d'accent sur le renforcement de la confiance en soi des femmes, plus de focus sur le travail avec les partis politiques, plus d'accent sur l'engagement des hommes et des garçons, le renforcement du contrôle de qualité des interventions et du suivi des projets et des organisations, et enfin, une coordination accrue des interventions. ⁵³ Activités de plaidoyer pour la participation pleine et effective des femmes dans les instances de décisions (services publique, ONG)
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative 5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi	88% accouchent avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié. 8% utilise une méthode moderne pour la							Ignorance des lois et des textes juridiques nationaux et internationaux Manque d'accès aux services de santé sexuelle notamment pour les personnes déplacées internes	Vulgarisation du code de la famille et du protocole de Maputu Accroître l'accès aux services de santé. Intégrer les besoins et les droits des PDI en matière de santé sexuelle dans les politiques et stratégies d'intervention

⁵⁰ <http://datatopics.worldbank.org/gender/country/congo,-dem.-rep.>

⁵¹ Ceni / ONU Femmes

⁵² Ceni / ONU Femmes

⁵³ ONU Femmes/Ambassade de Suède : Etude sur la participation politique en RDC, 2019.

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
	qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	contraception 28% souhaitent espacer ou limiter les naissances n'ont pas accès à la contraception. ⁵⁴								
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable										
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité				5,7 %					
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon								Manque de connaissance des populations sur les mesures d'hygiène; Résistance communautaire; manque d'infrastructures; insuffisances des infrastructures d'approvisionnement en eau;	S'investir davanatge dans la mise en place d'infrastructures/ou de système d'approvisionnement en eau plus durable dans les projets de développement
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b 1 : Proportion d'administrations locales ayant mise en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement								Manque d'appui /ou d'accompagnement pour le développement ou la mise en oeuvre des plans locaux de développement au niveau provincial	Appuyer la mise en oeuvre des plans locaux de développement
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable										
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres									
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la								Manque de volonté politique ; faible connaissance/ ou accessibilité des	Faciliter la mise en place des systèmes d'énergie renouvelable dans les pilotes Nexus

⁵⁴ Rapport Annuel FNUAP 2015 : https://drc.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA_BROCHURE%20A4_RAPPORT%20ANNUEL%20Quatri%C3%A8me.pdf

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	consommation finale d'énergie								technologies liées aux énergies renouvelables	
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]									
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous										
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant									
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi		-0,76%	0,14%	0,42%					Reconnaître et accroître la contribution des migrants aux communautés et aux pays, en particulier l'effet positif des migrants sur les marchés du travail et la productivité. La migration peut également contribuer au transfert de compétences
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe Emplois vulnérables sur les emplois totaux	80,04%	79,9%	79,8%	79,6%				Une grande proportion de femmes travaillent dans les zones / carrés miniers sans aucune protection de leur droits économiques et sociaux, et subissent des abus et violations de leurs droits Chômage, mauvaises conditions de travail, pas de permis de travail	Résultat : Les femmes possèdent, lancent et/ou gèrent mieux les petites, moyennes et grandes entreprises Promotion et protection des droits des femmes à la participation dans les activités des zones minières Promouvoir des politiques qui favorisent la création d'emplois décents, l'esprit d'entreprise, l'amélioration des conditions de travail A signaler la proposition de projet conjoint BCNUDH, OIM, UNESCO pour le renforcement des capacités et la protection des droits de femmes dans les zones minières.

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années	
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030			
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap									Promouvoir l'accès des femmes à la terre, l'information et la technologie, l'accès aux finances, l'accès aux marchés Pour un engagement dans l'agriculture respectueuse du climat	
	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap										
	Taux de chômage global (au sens du BIT)	3,54%	3,44%	3,28%	3,3%						
	Taux de chômage des hommes (au sens du BIT)	3,87%	3,77%	3,6%	3,61%						
	Taux de chômage des femmes (au sens du BIT)	3,18%	3,08%	2,93%	2,96%						
	Taux de chômage global des jeunes 15-24 ans (au sens du BIT)	7,73%	7,55%	7,24%	7,28%						
	Taux de chômage des jeunes hommes 15-24 ans (au sens du BIT)	8,53%	8,35%	8,02%	8,06%						
	Taux de chômage des jeunes femmes 15-24 ans (au sens du BIT)	6,91%	6,73%	6,43%	6,48%						
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation										
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation											
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année									<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque d'infrastructure de transport 2. Mauvaise maintenance des infrastructures existantes 3. Non exploitations des voies navigables existantes 4. Non-respect des normes de remplissage des camions, bateaux, et trains, qui détériore de manière précoce les infrastructures et crée des accidents 5. Existence de points de péages illégaux qui rançonnent les transporteurs <p>Manque d'investissement dans les infrastructures routières ; problèmes d'enclavement</p>	Faciliter le commerce transfrontalier à travers la création de « One stop border post » ;

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années	
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030			
	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport									Porosité des frontières, manque d'infrastructures routières ; faiblesses des corridors commerciaux avec les pays voisins	
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au PIB, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays en développement	<p>9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant</p> <p>9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total</p> <p>Emplois dans l'industrie/Emplois totaux</p> <p>Emplois dans l'industrie/Emplois totaux (hommes)</p> <p>Emplois dans l'industrie/Emplois totaux (femmes)</p>	<p>15,905</p> <p>15,905</p> <p>4,24</p>	<p>16,06</p> <p>16,06</p> <p>4,35</p>	<p>16,15</p> <p>16,15</p> <p>4,36</p>	<p>16,27</p> <p>16,27</p> <p>4,38</p>				<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque de politique industrielle attrayante pour attirer les investisseurs 2. Manque de financement et de structure d'encadrement pour les investisseurs locaux 3. Manque de normalisation des produits industriels pour faciliter leurs exportations 4. Insécurité juridique et administrative qui ne sécurise pas les investissements 5. Manque de main d'œuvre qualifiée 6. Politique fiscale non adaptée qui favorise le détournement de capitaux 		
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie									<ol style="list-style-type: none"> 1. Coût de l'internet élevé comparé aux revenus des habitants 2. Manque de formation en nouvelles technologies pour que les nationaux tirent bénéfice des nouvelles technologies 	

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population									
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap									
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	2,5	1,59	2,83	3,85					
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables										
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats									
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes à un logement et des services de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap									
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique 11.3.2 Proportion des villes dotées d'une structure de participation directe de la								Manque de concertation des différents acteurs et inadéquation des politiques	Promouvoir une approche participative pour le renforcement des lois sur le foncier/ l'accès à la terre aux populations

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030						Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années	
		2015	2016	2017	2018	2019	2024			2030
	société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique								Incohérence des textes juridiques sur le foncier ; manque de connaissances des acteurs	Accompagner la résolution des fonciers dans les programmes de stabilisation
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables										
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1 Empreinte matérielle, par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB 12.2.2 Consommation matérielle par habitant matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB								- Opacité dans la gestion des ressources naturelles - Pluralité et diversité d'acteurs (civils et militaires) intervenant dans la chaîne des ressources naturelles - Absence de cahier de charges au profit des populations riveraines	Mettre en place les principes de l'économie circulaire pour diminuer le gaspillage de matières premières et améliorer la valorisation des déchets. - Mener des plaidoyers pour l'utilisation des fonds provenant de l'exploitation des ressources naturelles pour l'amélioration des conditions économiques et sociales de la population Ex de Nexus : projet PBF GPI conjoint BCNUDH-IOM-UNESCO (mentionné plus haut)
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés									Promouvoir les filières de gestions de déchets écologiques et responsables
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables et aux technologies écologiquement rationnelles									
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions										
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire								Concernant NDC : - Mobilisation de financement climatique : pour l'atténuation et l'adaptation - Le Gouvernement n'a pas encore mis en place le financement non conditionnel mentionné dans le NDC - Le faible transfert technologique des pays développés conformément aux négociations internationales - Difficulté d'accéder aux fonds carbone et à d'autres mécanismes de compensation (grâce à la mise en défend des zones de conversations) - Beaucoup d'engagement et peu de réalisation	- Accompagner le Gouvernement à la mobilisation de financement jusqu'en 2030 (21 milliard USD) - Négocier l'allègement des procédures pour accéder aux financements - Accompagner le Gouvernement dans ces efforts d'améliorer la transparence dans la toute la chaîne de décision de gestion des forêts Intégration des déplacements, des migrations et de la mobilité humaine liée au climat dans les politiques locales et nationales sur le changement climatique et la

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années	
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030			
Objectif 14 : Conserver et exploiter les océans de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable											
14.1 D'ici à 2030, parvenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans	ND	ND	ND	ND					Les études sont en cours sur certains plans d'eaux : (Lac Tanganyika, Côte Atlantiques...). Nous communiquerons les résultats dès qu'ils seront publiés.	Les recherches sont en cours au niveau de la côte atlantique par les professeurs de l'université de Kinshasa et de Banza- Ngungu. La FAO va bientôt exécuter les mêmes études sur le lac Tanganyika dans le cadre du projet PICAGL.
14.4 D'ici à 2030, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable	67.46%	66%	66%	65%	65%	70%	75%	La police de la pêche n'est pas encore bien outillée pour la surveillance des pêcheries et la surveillance communautaire des frayères et pêcheries n'est pas encore bien opérationnelle. La mise en place des unités de cogestion et l'appui des services d'encadrement des pêcheurs est programmé par gouvernement. Cela limiterait la surpêche de certaines zone de pêche et la pêche illicite non réglementée et non déclarée et les périodes de fermeture et d'ouverture de la pêche seront alors bien respectées par tous.	La FAO a financé un projet pour l'actualisation du plan Directeur pêche et quoi sera mis en œuvre pour lutter contre la mauvaise exploitation des ressources halieutiques. La FAO a appuyé l'élaboration de la loi sur la pêche et l'aqua-culture qui attend la validation par le parlement et sa promulgation par le président de la république ;	
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité											
15.1 D'ici à 2030 garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couvertes par des zones forestières 15.1.2 Proportion des sites importantes pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)	152 578 000 ha (65 % du pays) * source de données FRA - 2015 26 415 737 (ha) (11,26 % du pays)	ND 26 415 737 (ha) (11,26 % du pays)	ND 26 415 737 (ha) (11,26 % du pays)	ND 26 415 737 (ha) (11,26 % du pays)	ND 26 415 737 (ha) (11,26 % du pays)			- Les pertes de forêts issues d'Agriculture Itinérante sur Brulis, qui est due à la pression anthropique des populations riveraines sur les forêts - L'exploitation artisanale des bois d'œuvre - La récolte de bois de feux et/ou charbon de bois ** Gestion efficace des aires protégées ** Pression humaine, braconnage et insécurité sur les personnes des aires protégées	- Soutient le pays afin de respecter le défis de Boon : sur l'engagement de restauration des paysages (8 millions d'hectares) ** Application des nouveaux outils de gestion des aires protégées (PAMET)	

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts	-	-	-	Information fiable non disponible	Information fiable non disponible			<ul style="list-style-type: none"> - Faible système de collecte de données - Faible superficie des concessions forestières certifiées (FSC) - Braconnage des espèces en voie d'extinction (Grand Mammifères : Éléphant) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la politique de la conservation et protection - Mise en œuvre de la stratégie nationale de suivi écologique <p>Accroître l'efficacité de la promotion et la protection des droits des peuples autochtones et indigènes vivant dans la forêt.</p>
15.9 D'ici à 2030, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	-	-	-	Information fiable non disponible	Information fiable non disponible			<ul style="list-style-type: none"> - Faible valorisation de la valeur économique des aires protégées et des biodiversités ainsi que des services Eco systémiques - Insécurité dans les aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'éco-tourisme basé sur les aires protégées - Élaborer une stratégie nationale sur la prise en compte des ressources de la biodiversité dans l'économie nationale (Biodiversité y compris les produits Forestiers Non Lignés « PFNL »)
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	-	-	-	-	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du budget national et dépendance des aides extérieures à plus de 90 % ? - Manque de durabilité des financements pour garantir l'appropriation nationale des acquis après la fin de projet - Faible accès au fonds novateur (Fonds vert sur le climat ; Fonds Bleu) - Insuffisance des engagements des autres bailleurs pour accompagner l'Initiative Pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un mécanisme de financement national autonomes et durable pour les ressources naturelles (Fonds nationales ; Fonds fiduciaire) - Augmentation des contributions du budget national sur les questions des biodiversités des forêts - Encourager les partenariats Publics privés dans les secteurs des biodiversités
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes										
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violences et les taux de mortalité qui y sont associés	<p>16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge</p> <p>16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause)</p> <p>16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques.</p>	<p>Nombre de victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires : 1.156 (zones en conflit : 945)</p>	<p>Nombre de victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires : 1.198 (zones en conflit : 836)</p>	<p>Nombre de victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires : 2.080 (zones en conflit : 1.949)</p>	<p>Nombre de victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires : 1.167 (zones en conflit : 1.057)</p>	<p>Jusqu'en août / Estimation jusqu'en décembre : Nombre de victimes d'exécutions sommaires et</p>	<p>Prévision en considérant l'amélioration de 10% par rapport à 2019 : Nombre de victimes d'exécutions</p>		<p>Persistance de l'activisme des groupes armés dans les zones affectées par les conflits</p> <p>Rôle actif des membres des forces de défense et de sécurité en tant qu'auteurs de violations de droits de l'homme</p> <p>Défaillances du système judiciaire et climat d'impunité</p> <p>Persistance des conflits intercommunautaires et des violences</p>	<p>Réduire toutes les formes de violence qui peuvent viser les migrants, y compris le racisme ou la xénophobie tout au long du cycle migratoire et dans le cadre de la lutte contre les facteurs de migration et de déplacement</p> <p>Facteurs de progrès : Ouverture de l'espace démocratique observée suite aux élections et légère réduction du nombre des</p>

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
	psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques	Nombre de victimes d'atteinte au droit à l'intégrité physique : 2.021, dont 645 de violences sexuelles (zones en conflit : 1.617 et 534)	Nombre de victimes d'atteinte au droit à l'intégrité physique : 2.522, dont 541 de violences sexuelles (zones en conflit : 1.650 et 382)	Nombre de victimes d'atteinte au droit à l'intégrité physique : 3.365, dont 764 de violences sexuelles (zones en conflit : 2.705 et 694)	Nombre de victimes d'atteinte au droit à l'intégrité physique : 3.789, dont 899 de violences sexuelles (zones en conflit : 3.282 et 820)	extrajudiciaires : 887/1.330 (zones en conflit : 806/1.208) Nombre de victimes d'atteinte au droit à l'intégrité physique : 2.352, dont 668/1.002 de violences sexuelles (zones en conflit : 2.109/3.163 et 647/970)	ions sommaires et extrajudiciaires : 1.197 (zones en conflit : 1.088) Nombre de victimes d'atteinte au droit à l'intégrité physique : 3.176, dont 902 de violences sexuelles (zones en conflit : 2.847 et 973)		à l'encontre de certains groupes ethniques Absence / limitation de la réalisation par l'Etat des droits économiques et sociaux des personnes vulnérables et des victimes de violences sexuelles, violences sexuelles liées au conflit, et violations des droits de l'homme Manque de responsabilité des actes répréhensibles des agents de l'Etat : l'Etat est condamné solidairement avec ses agents auteurs de violences sexuelles. Mais le paiement des dommages et intérêts dus aux victimes, n'est pas évident.	violations des droits civils et politiques Des efforts ont été notés dans le domaine de la lutte contre l'impunité, illustrés notamment par la traduction en justice de commandants de groupes armés et par la condamnation de hauts responsables militaires pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, y compris pour des violences sexuelles. Néanmoins, des officiers accusés de graves violations des droits de l'homme ont été promus ou maintenus à des postes de haut commandement au sein des forces de défense et de sécurité, sans faire l'objet d'une enquête. Des nombreuses violations restent impunies, y compris celles commises dans le contexte du processus électoral. Peu de progrès ont été faits sur le plan législatif en matière de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales Pas d'amélioration de la situation dans les provinces affectées par les conflits Recrudescence des conflits intercommunautaires et des violences à l'encontre de certains groupes ethniques Pistes d'appui du SNU et les actions de plaidoyers - Renforcer les capacités des institutions nationales de promouvoir et protéger les droits de l'homme : renforcer

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
										<p>le programme de coopération technique notamment avec la CNDH et le Ministère des droits humains ; appuyer la commission permanente des droits de l'homme au sein de l'Assemblée nationale ; renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître les activités visant à promouvoir une plus grande ouverture de l'espace démocratique - Protection des civils : continuer de faire le monitoring et de suivre les violations commises dans les zones en conflit et contribuer à la lutte contre l'impunité - Consolidation de la paix/justice transitionnelle : développer des programmes pluriannuels visant la prévention des conflits et la consolidation de la paix, y compris à travers la mise en œuvre de mesures de justice transitionnelle - Project en cours BCNUDH-UNDP-UNFPA (financement Canadien) sur le Renforcement de l'Assistance holistique aux victimes de violences sexuelles, violences sexuelles liées au conflit, et violations des droits de l'homme (JAD). Initiative à relancer /renforcer - Institutionnalisation et création de ONE STOP CENTER pour les victimes de violences sexuelles, violences sexuelles liées au

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
										<p>conflit, et violations des droits de l'homme</p> <p>Appui à création d'Espaces Surs pour les femmes victimes de violences basées sur le genre</p> <p>Actions de plaidoyer auprès des ministères de la justice (direction du contentieux), budget et finances pour le paiement des dommages et intérêts dus aux victimes de violences sexuelles et violences sexuelles en conflit</p>
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes les formes	<p>16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents</p> <p>16.5.2 Proportion des entreprises ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents</p>								<ul style="list-style-type: none"> - Environnement institutionnel, juridique et politique peu favorable à l'exercice du contrôle citoyen de l'action publique et à la promotion de la redevabilité - Manque de transparence - Pratiques discriminatoires - Manque de redevabilité - Faible rôle de la société civile car capacités limitées de sensibilisation, de dénonciation, de surveillance et de plaidoyer 	<p>Appuyer la lutte contre la corruption, en lien avec la problématique de l'appui à la justice, en renforçant notamment des structures telles que l'OCEP, l'Inspection Générale des finances, la Cour des comptes etc.</p> <p>Renforcer le rôle de la société dans le contrôle citoyen</p>
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	<p>16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)</p> <p>16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante</p>								<ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté politique - Manque de transparence - Pratiques discriminatoires - Non-participation des populations - Manque de redevabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de la société civile en matière de plaidoyer budgétaire, monitoring budgétaire, Gouvernance démocratique, audit social en vue d'un tracking effectif des dépenses publiques et l'élaboration des budgets citoyens.
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser										

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Totale des recettes publiques en proportion du PIB, par source 17.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux									
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total 17.3.2 Volume des envois de travailleurs migrants (en dollars des Etats-Unis) en proportion du PIB total								Manque de connaissance sur les transferts de fonds ; Faiblesse des liens institutionnels avec les congolais de l'étranger	réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser l'impact sur le développement, améliorer la connaissance sur les investissements des congolais de l'étranger, favoriser l'investissement pour les congolais de l'étranger, Encourager l'innovation, le savoir-faire, et la concurrence sur le marché financier congolais ; Fonds pour les congolais de l'étranger, mobilisation de la diaspora
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1 Nombre des pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable									
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1 Montant (en dollars des Etats-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile									Promouvoir des partenariats public-privé pour d'améliorer la gouvernance des migrations et de s'attaquer aux questions migratoires transversales
17.18 D'ici à 2030 apporter un soutien accru au renforcement des capacités es pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des Etats insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilées de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle									Renforcer les systèmes et les processus de collecte, d'échange, de surveillance, d'analyse et de rapportage des données à tous les niveaux ; Renforcer les capacités au niveau local et national afin d'améliorer les données sur les migrations à l'avenir.

OBJECTIFS ET CIBLES ¹¹	INDICATEURS	Evolution depuis 2015 et trajectoire à l'horizon 2030							Contraintes et principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU pour les prochaines années
		2015	2016	2017	2018	2019	2024	2030		
qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	<p>17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p> <p>17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national de développement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement</p>									
17.19 D'ici à 2030, trier parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le PIB, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	<p>17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement</p> <p>17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %</p>									Appui technique au SNU et du SNU pour l'inclusion d'indicateurs centré sur les Droits de l'Homme.